Année 1957. — N° 20. Le Numéro : 15 francs. 17 Décembre 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr.; ETRANGER : 450 fr.
(*Compte chèque postal :* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1957

Séances des 26 et 27 Novembre 1957.

SOMMAIRE

Problème des échanges extérieurs (1).

PROBLEME DES ECHANGES EXTERIEURS

(*Question dont le Conseil économique s'est saisi en permanence en application de sa résolution du 26 mai 1954.*)

1° Rapport présenté, au nom du Conseil économique, par M. M. Byé.

SOMMAIRE

1re PARTIE. — ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR EN 1957.

Section 1. — *Les opérations commerciales au 1er semestre 1957.*
- § 1. Les données générales sur le commerce métropole—étranger.
- § 2. Les explications occasionnelles.
- § 3. Les explications durables.
- § 4. Les mesures prises avant le 18 juin. Leur effet modéré sur le 2e trimestre.

Section 2. — *Les opérations commerciales au 3e trimestre 1957.*
- § 1. Les mesures de suspension de libération des échanges.
- § 2. L'opération 20 p. 100 (décret du 10 août 1957).
- § 3. Généralisation de l'opération 20 p. 100.

Section 3. — *La balance des payements.*
- § 1. Observations générales.
- § 2. La balance courante.
- § 3. Le solde général des payements.
- § 4. Observations sur les relations métropole—outre-mer.
- § 5. L'aide extérieure et les opérations intergouvernementales.
- § 6. Le mouvement des devises et de l'or et l'équilibre de la balance des payements.
- § 7. Le déficit par zone.

2e PARTIE. — LES PRÉVISIONS.

Section 1. — *Les prévisions à court terme.*
- § 1. Prévisions fondées sur les données antérieures à octobre.
- § 2. Observations statistiques sur les valeurs douanières exprimées en francs et les rectifications nécessaires.
- § 3. Résultats d'octobre et anticipations.

Section 2. — *Les prévisions à moyen terme.*
- § 1. Réserves à faire sur la valeur des prévisions à moyen terme.
- § 2. Les hypothèses de travail.
- § 3. Schéma d'une solution théorique.

Section 3. — *Les prévisions sur les prix.*
- § 1. Effets primaires sur les importations.
- § 2. Effets primaires sur les exportations agricoles.
- § 3. Effets primaires sur les exportations industrielles.
- § 4. Les effets « mécaniques » secondaires de l'opération 20 p. 100.
- § 5. Les causes extérieures de variation des prix.
- § 6. L'évolution effective des prix.

Section 4. — *Les prévisions à moyen terme sur la balance des payements.*
- § 1. Observations.
- § 2. Les objectifs d'exportation 1958 revisés en juillet
- § 3. Effet sur les exportations de l'opération 20 p. 100 généralisée.
- § 4. Les importations et la balance.

(1) Le compte rendu analytique des débats consacrés à cette question figure au *Bulletin du Conseil économique* nos 25 et 26.

3e PARTIE. — LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR EN LIAISON AVEC LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE.

Section 1. — *Les objectifs et les options.*

§ 1. Rééquilibre par dévaluation et changes flottants.
§ 2. Rééquilibre par retour aux « changes multiples ».
§ 3. Le rééquilibre par la récession.
§ 4. Le rééquilibre par stagnation: l'objectif 1961 et le plan.
§ 5. Principes d'une politique constructive.

Section 2. — *La politique de l'importation.*

§ 1. Les limites d'une politique d'importation.
§ 2. Les importations d'énergie.
§ 3. La politique des licences.
§ 4. Autres observations

Section 3. — *La politique d'exportation.*

§ 1. Règles d'une politique sélective.
§ 2. Le commissariat aux échanges extérieurs.
§ 3. Le centre national du commerce extérieur.
§ 4. Le statut de l'exportateur.
§ 5. Garantie de prix, contrats d'exportation, groupements professionnels.
§ 6. Les exportations agricoles.
§ 7. Les productions de l'outre-mer.
§ 8. Les débouchés géographiques.
§ 9. Autres considérations sur la politique d'exportation.

Section 4. — *La politique interne.*

§ 1. Principe.
§ 2. Observation de méthode.
§ 3. Confiance et spéculation.
§ 4. Les fins et les moyens d'une politique sélective.

Section 5. — *La politique à court terme.*

L'étude du problème des échanges extérieurs figure en permanence à l'ordre du jour des travaux de la commission des affaires économiques et du plan, depuis la résolution que le conseil a prise en ce sens le 26 mai 1954.

L'analyse de la situation de notre commerce extérieur en 1957 constitue la première partie de ce rapport.

La seconde partie du rapport que nous avons l'honneur de vous présenter est relative à l'évolution de la situation à court et à moyen terme.

La troisième partie, enfin, est consacrée à une politique du commerce extérieur en liaison avec la politique économique générale interne.

Pour la préparation de ce rapport, votre commission a procédé à plusieurs auditions: celles de M. Sadrin, directeur des finances extérieures, celle de M. Le Quere, chef du secteur des programmes au secrétariat d'Etat aux affaires économiques, celle de M. Valabrègue, inspecteur général au ministère de l'industrie et du commerce, celle de M. Boucoiran, directeur général du tourisme, celle de M. Volait, représentant du ministre de la France d'outre-mer, celle de M. Beaurepaire, inspecteur général au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, celle de M. Canonge, directeur général de la confédération générale de la mutualité de la coopération et du crédit agricole, celle de M. Guerlain, président de la commission du commerce extérieur au C. N. P. F., celle de M. Harth, président de la chambre syndicale des commissionnaires pour le commerce extérieur, celle de M. Arbey, président de la commission des relations internationales à la confédération des petites et moyennes entreprises, celle de M. Jeudon, président de l'assemblée des présidents de chambres de métiers de France.

D'autre part, votre rapporteur a été conduit, sur la demande de la commission, à prendre contact avec différents fonctionnaires, notamment au ministère des finances, des affaires économiques et du plan et au secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

PREMIERE PARTIE

EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR EN 1957

Pour les neuf premiers mois de 1957, les exportations totales (zone franc et étranger) de la France métropolitaine ont représenté une valeur de 1.352.575 millions de francs.

Par rapport aux neuf premiers mois de 1956, la diminution est de 168 milliards de francs et même d'un peu plus si l'on tient compte en septembre du nouveau taux de change pour certaines exportations.

Pour la même période, on relève également une diminution du tonnage exporté. Celui-ci s'abaisse en effet de 673.000 tonnes, passant de 36.068 milliers de tonnes (31.048 destinées à l'étranger et 5.020 à la zone franc) à 35.395 (30.409 destinées à l'étranger et 4.986 à la zone franc).

Quant aux importations, elles marquent une augmentation de 261 milliards pour les neuf premiers mois de 1957 (1.710.711 milliards de francs contre 1.144.533 pour la période correspondante de l'année 1956). Cette augmentation se répartit à concurrence de 226 milliards en provenance de l'étranger et 35 milliards en provenance des pays de la zone franc.

La balance commerciale pour les huit premiers mois de 1957 présente donc un déficit de 358 milliards de francs.

Le déficit est supérieur à celui de toute l'année 1956 (353 milliards de francs).

Notre balance commerciale s'est donc détériorée à une cadence accélérée. Rappelons qu'en 1955 elle était créditrice de 61 milliards de francs.

L'analyse plus poussée de la structure de notre commerce extérieur peut difficilement être effectuée sur l'ensemble des huit ou neuf premiers mois de l'année 1957. Il a paru préférable d'étudier, d'une part, le premier semestre 1957 et, d'autre part, le troisième trimestre 1957. En effet:

Un certain nombre de phénomènes artificiels (Suez, récolte déficitaire de 1956) se sont produits et n'ont eu de répercussion que sur le premier semestre 1957.

Le Gouvernement, devant la détérioration des échanges extérieurs a été obligé de prendre certaines mesures de sauvegarde (suspension de la libération des échanges, opération 20 p. 100) qui ont pour conséquence de modifier la structure des échanges extérieurs; leurs effets d'ailleurs, étant donné la date à laquelle ces mesures ont été prises, ne peuvent se faire sentir qu'à partir du troisième trimestre 1957.

SECTION I

Les opérations commerciales au premier semestre 1957.

§ 1. — *Les données générales sur le commerce métropole-étranger.*

Les échanges commerciaux avec l'étranger sont les plus larges quantitativement puisque, en valeur, aux importations, ils représentent environ 77,88 p. 100 et aux exportations 65,23 p. 100. En outre, ils présentent une extrême importance par les problèmes de payement en monnaie étrangère qu'ils impliquent.

Les exportations à destination de l'étranger se sont élevées à:

606 milliards pour le premier semestre 1957.
547 milliards pour le premier semestre 1956.
572 milliards pour le premier semestre 1955.

Elles marquent donc en 1957 une augmentation de 59 milliards par rapport à 1956.

Les importations se sont accrues dans une proportion beaucoup plus notable. Elles ont évolué de la façon suivante:

627 milliards pour le premier semestre 1955.
722 milliards pour le premier semestre 1956.
928 milliards pour le premier semestre 1957.

Soit une augmentation, au premier semestre 1957, de 206 milliards par rapport à la même période 1956.

En définitive, le pourcentage de couverture des importations par les exportations s'est élevé à:

91 p. 100 pour le premier semestre 1955.
75,7 p. 100 pour le premier semestre 1956.
65,3 p. 100 pour le premier semestre 1957.

En résumé, la situation peut se caractériser par un déficit, pour le premier semestre de 1957, de 223 milliards.

La détérioration de la situation se manifeste plus singulièrement au cours des deux premiers mois du premier semestre 1957. Durant cette période, le pourcentage de couverture des importations par les exportations n'est plus que de 62 et 63 p. 100, alors qu'il atteignait pour la même période de 1956 87 p. 100 et 73 p. 100.

Dans quelle mesure cette évolution est-elle due soit à des variations de volume, soit à des variations de prix ?

Le tableau ci-dessous, qui porte trimestriellement depuis 1955 les indices du volume des importations et des exportations à destination ou en provenance de la France métropolitaine, l'indice des valeurs moyennes des unes et des autres ainsi que l'indice des « termes de l'échange », montre que la hausse des prix d'importation a pu aggraver notre situation, mais n'est pas la cause essentielle et durable du déséquilibre.

Commerce extérieur de la France métropolitaine avec l'outre-mer et l'étranger.

Chiffres semestriels, en milliards de francs (y compris l'or industriel).

ANNÉES	ÉTRANGER			OUTRE-MER			TOTAL		
	Exportations.	Importations.	Balance.	Exportations.	Importations.	Balance.	Exportations.	Importations.	Balance.
1953. — 1er semestre.....	448,5	574,4	— 125,9	270,3	193,7	+ 76,6	718,8	768,1	— 49,3
2e semestre.....	437,8	518,5	— 80,7	250,1	171,5	+ 78,6	688	690,1	— 2,1
1954. — 1er semestre.....	473,5	577,4	— 103,9	276,7	216,8	+ 59,9	750,2	794,2	— 44
2e semestre.....	489,2	533,4	— 44,2	270	224,4	+ 45,6	759,3	757,8	+ 1,5
1955. — 1er semestre.....	564,3	623,7	— 59,4	275,5	208,6	+ 66,9	839,9	832,3	+ 7,6
2e semestre.....	612,8	635,6	— 22,8	283	206,3	+ 76,7	895,7	842	+ 53,7
1956. — 1er semestre.....	547,1	723,5	— 176,4	252,2	246,7	+ 5,5	799,4	970,2	— 170,8
2e semestre.....	553,5	790,6	— 237,1	269,5	215,3	+ 54,2	823,1	1.006	— 182,9
1957. — 1er semestre.....	606,6	928,5	— 321,9	323,3	264,9	+ 58,4	930	1.193,4	— 263,4

Exportation: C. A. F. — Importation: F. O. B.

Origine. — Statistiques mensuelles du commerce extérieur (direction générale des douanes).

On doit décomposer les importations et les exportations par groupes pour étudier les variations de leur composition.

Le tableau ci-dessous donne les chiffres absolus en valeur, l'indice en valeur et l'indice en volume des groupes d'importation et d'exportation au premier semestre 1956 et au premier semestre 1957.

TABLEAU DES INDICES

Exportations et importations de la France métropolitaine avec l'étranger (or exclu).

PÉRIODES	INDICES DE VOLUME		INDICE DES VALEURS MOYENNES		TERMES de l'échange.
	Exportations.	Importations.	Exportations.	Importations	
Base 100 = 1949.					
1955. — 1er trimestre.....	219	137	105	126	83
2e trimestre.....	236	148	108	128	84
3e trimestre.....	210	128	108	132	82
4e trimestre.....	245	144	106	129	86
1956. — 1er trimestre.....	208	152	109	129	85
2e trimestre.....	217	173	112	130	86
3e trimestre.....	194	173	113	123	92
4e trimestre.....	220	186	114	129	88
Base 100 = 1956.					
1957. — 1er trimestre.....	109	116	103	109	94
2e trimestre.....	109	114	101	107	95
3e trimestre.....	95	97	107	109	98

Origine. — I. N. S. E. E.

On voit qu'aux importations tous les groupes ont vu augmenter à la fois leur valeur et leur volume. Toutefois, l'augmentation relative de la valeur est particulièrement forte pour le groupe « Energie » (hausse des cours des produits pétroliers).

Importations.

GROUPES	VALEURS en milliards de francs		INDICE DES VALEURS MOYENNES OR EXCLU Base 100 = 1949 pour l'année 1956 Base 100 = 1956 pour l'année 1957				INDICE DES VOLUMES			
	1er semestre 1956.	1er semestre 1957.	1er trimestre 1956.	2e trimestre 1956.	1er trimestre 1957.	2e trimestre 1957.	1er trimestre 1956.	2e trimestre 1956.	1er trimestre 1957.	2e trimestre 1957.
Alimentation, boissons, tabacs	83,4	90	125	140	98	101	133	142	100	87
Produits bruts	205,1	264,8	131	133	108	108	146	142	126	116
Energie, lubrifiants	145	235,7	117	116	129	124	142	162	107	108
Produits manufacturés	255	326,4	137	134	100	98	177	228	120	125
Or industriel	13,7	11,4	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	722,4	928,5	»	»	»	»	»	»	»	»
Indice général	»	»	129	130	109	107	152	173	116	114

Origine. — Valeur en milliards, direction générale des douanes.
Indice: I.N.S.E.E.

Il faut remarquer une légère augmentation de l'exportation des produits bruts et des produits manufacturés, en même temps qu'une très légère régression des produits alimentaires.

Exportations françaises à l'étranger.

GROUPES	VALEURS en milliards de francs.		INDICE DES VALEURS MOYENNES OR EXCLU				INDICE DES VOLUMES			
	1er semestre 1956.	1er semestre 1957.	1er trimestre 1956.	2e trimestre 1956.	1er trimestre 1957.	2e trimestre 1957.	1er trimestre 1956.	2e trimestre 1956.	1er trimestre 1957.	2e trimestre 1957.
Alimentation, boissons, tabacs	72,3	76,3	79	87	101	97	356	266	111	116
Produits bruts	69,9	79	118	123	114	108	192	201	108	100
Energie, lubrifiants	37,3	33,9	114	115	110	109	150	172	85	77
Produits manufacturés	353,3	406,3	116	115	101	101	191	217	111	113
Or industriel	13,9	10,8	»	»	»	»	»	»	»	»
Total ou indices globaux.	564,9	606,6	109	112	103	101	208	217	109	109

(1) Y compris or industriel.

§ 2. — *Les explications occasionnelles.*

Parmi les nombreuses explications de la situation extérieure de la France, certaines sont occasionnelles, c'est-à-dire les unes provisoires, les autres spéculatives.

1° Parmi les facteurs « provisoires » figurent d'abord *les effets du gel* sur la récolte de 1956. La production française en a été réduite de 6 p. 100.

La balance alimentaire qui, au total, présentait 236,4 milliards d'importation dont 152,9 de la zone franc et 114,6 milliards d'exportations dont 42,2 à destination de la zone franc, au premier semestre de 1956 présente 254,4 milliards d'importations, dont 164,4 de la zone franc et 129,4 dont 53 milliards vers la zone franc d'exportation au premier semetre de 1957.

Sans doute la répercussion du gel de 1956 est-elle déjà atténuée au premier semetre 1957 par rapport au premier semestre 1956, mais on le voit, elle est encore grave;

2° Un second facteur « proviscire » peut être trouvé dans la *crise de Suez.*

Il est certainement malaisé d'en apprécier les conséquences qui peuvent se classer en:

Diminution du commerce international, notamment avec les pays du Moyen-Orient. C'est ainsi que pour le premier semestre 1957 l'évolution du commerce français a été le suivant:

Solde import-export. (En milliards de francs.)

PAYS	1956			1957		
	Import.	Export.	Total.	Import.	Export.	Total.
Egypte...	8,8	6,7	15,5	4,1	0,1	4,2
Syrie.....	5,8	2,4	7,2	3,8	2,1	5,9
Irak.....	40,1	2,9	43	16,9	1,7	18,6
Liban.....	1,7	5,2	6,9	2,08	6,5	8,5

L'approvisionnement en pétrole est revenu à un prix nettement supérieur, soit qu'importé du Moyen-Orient il ait dû pour parvenir en France emprunter la voie du cap de Bonne-Espérance causant un allongement de parcours de 75 p. 100 (20.000 kilomètres au lieu de 11.500), donc un prix de fret sensiblement augmenté, soit que certaines sources d'approvisionnement ayant été taries (coupures de pipe-line jusqu'à Tripoli et Beyrouth) il ait fallu faire appel à du pétrole américain dont le prix s'est sensiblement élevé durant cette période (1) et en tout cas payable en dollars.

A titre d'exemple, le prix moyen de la tonne de pétrole importé pendant le premier semestre s'élevait:

En 1956 à 7.770 F;
En 1957 à 11.687 F.

L'approvisionnement de nos raffineries, rendu du fait de ces circonstances plus difficile, la réexportation traditionnelle a fortement baissé.

Une conséquence non négligeable a été l'augmentation du prix du fret qui, devant la demande accrue, a fortement progressé durant les trois premiers mois de 1957. (Voir en annexe, page 882, l'indice du coût des frets, indépendamment de l'augmentation dû à l'allongement du parcours).

Cet accroissement a porté tant sur les produits à l'importation (en 1955, 13 millions de tonnes avaient transité par le canal dans le sens Sud-Nord, dont 12 millions de produits pétroliers et 1 million dans le sens Nord-Sud).

Enfin du fait des difficultés de transport, le commerce a été ralenti entre la France et l'Asie.

3° *Les facteurs spéculatifs:* formation anticipée des stocks.

De janvier à mai les stocks ont connu un faible accroissement.

Une enquête réalisée par l'I. N. S. E. E. pendant la première quinzaine de mai auprès des chefs d'entreprise donne des indications intéressantes sur l'état des approvisionnements et des stocks de matière première.

Il existe effectivement un léger accroissement des stocks mais son importance parait être proportionnelle à celle des besoins résultant de l'accroissement de l'activité industrielle.

25 p. 100 des industriels consultés ont déclaré que les difficultés d'approvisionnement gênaient leur activité industrielle, notamment dans l'industrie des métaux et le textile.

Les stocks de matière première ont, d'une façon générale, quelque peu augmenté par rapport à l'année précédente. 33 p. 100 des industriels ont indiqué un accroissement modéré de leurs stocks, 12 p. 100 signalaient une diminution.

En ce qui concerne l'approvisionnement en coke, il semble que l'on assiste à une reconstitution normale des stocks.

En définitive, il semble bien qu'il se soit produit une formation anticipée de stocks mais celle-ci répondait à un accroissement prévisible de la production.

La première période de stockage spéculatif comprend les mois de mai et juin et semble avoir au contraire constitué une période où le stockage de matières premières et de produits finis ou demi-finis a été beaucoup plus actif et a procédé d'un esprit de méfiance vis-à-vis de la monnaie.

A partir du mois de mai, les services de la douane ont constaté un gonflement des importations, notamment sur les produits libérés — la demande sur les produits non libérés ayant été freinée par la diminution de licences d'importation. Le mouvement s'accéléra pendant la crise ministérielle de mai et malgré les mesures administratives prises à cette époque (cautionnement, stérilisation des dépôts par l'appel à la Banque de France) jusqu'au moment où le Gouvernement fut obligé de procéder à la libération des échanges.

En fait, l'accroissement des importations n'a pas porté sur le charbon et l'acier, où les industriels ne semblent pas avoir constitué de stocks excessifs. En outre, à la différence de ce qui s'était passé au moment des événements de Corée, où les importations avaient porté sur tous les produits libérés, n'ont été importés en quantité excessive, que des produits essentiels et intéressants: matières premières et outillage.

Ainsi, il est certain que les stocks relativement importants existaient dans les pays à la fin du 1er semestre 1957.

§ 3. — *Les explications durables.*

Il est certain que des phénomènes occasionnels ont pu aggraver notre situation externe. Ils ne l'ont pas déterminée. Il suffit pour s'en convaincre de constater:

Qu'en mai-juin, alors que l'effet des facteurs « occasionnels » est considérablement atténué, la situation est particulièrement mauvaise;

(1) Les bénéfices des sociétés américaines de pétroles a progressé de 15,6 p. 100 pendant le premier trimestre 1957.

Qu'elle était déjà mauvaise au 1er semestre 1956 avant tout « facteur occasionnel ». En fait l'observation de 1956, faite par exemple dans le dernier rapport d'André Philip est beaucoup plus inquiétante encore que celle de 1957.

Nous mentionnerons trois « facteurs durables »: le rapport des prix France-Etranger, l'étroitesse des marchés ouverts à nos exportations, l'accroissement de la demande interne.

1° Les disparités de prix français et étrangers auraient pu expliquer notre déséquilibre si les aides à l'exportation et les taxes de transfert n'avaient pas existé. Il semble que compte tenu de ces aides et taxes les disparités, si elles existaient, aient été faibles.

2° Quel a été le rôle de l'accroissement de la demande interne ?

Au cours du 1er semestre 1957, l'observation de la situation économique confirme un haut niveau de production industrielle: l'expansion de la production industrielle a dépassé les prévisions les plus optimistes (1). L'indice de la production industrielle sans le bâtiment s'établit à un niveau de 10 p. 100 supérieur à celui du premier semestre 1956.

Comme le montre le tableau ci-dessous, cette expansion comparable à celle de l'Allemagne contraste avec la stagnation enregistrée aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, chacun de ces deux pays ayant pris des mesures déflationnistes globales, le second en vue spécialement de remédier au déséquilibre extérieur.

Indices généraux de la production industrielle.

Base 100 = 1953.

	FRANCE	GRANDE-BRETAGNE	ALLEMAGNE	ITALIE	ETATS-UNIS
Indice ajusté par rapport aux variations saisonnières:					
1er trimestre	131	111	147	135	109
2e trimestre	»	115	148	136	107
Indice non ajusté:					
1er trimestre	144	118	140	133	110
2e trimestre	151	116	150	137	107

L'accroissement d'activité n'est pas égal dans tous les secteurs de la production française. Mais il les affecte presque tous. L'état des carnets de commande montre qu'il persiste. Une mention particulière doit être faite du textile qui, l'an passé, connaissait encore le chômage.

L'élargissement de la demande intérieure provient de la demande des ménages et de celle des administrations. Il est particulièrement accéléré par le montant croissant du déficit budgétaire. Il tend à être plus rapide que l'accroissement de la production interne. Il se traduit donc, d'une part, par une poussée à la hausse des prix, d'autre part, par la recherche accrue d'importations et par celle de produits exportables ainsi détournés des marchés extérieurs.

Aussi, cet élargissement de la demande intérieure a-t-il, certainement, pesé sur les conditions de l'équilibre extérieur aussi bien du côté des exportations que de celui des importations.

Encore faut-il distinguer, en ce qui concerne les importations, les accroissements d'importation « induits » par l'accroissement général de l'activité interne (consommation et investissement) et ceux qu'a « entraînés » plus directement l'accroissement spécifique de ville activité (matières premières liées au développement de l'industrie): les rapports de liaison sont plus forts et beaucoup plus directs dans la seconde hypothèse que dans la première;

(1) Rapport de M. Dumontier sur la conjoncture économique (1er semestre 1957).

3° Quel a été le rôle de l'insuffisance des débouchés ?

Il faut constater que nos producteurs:

Rencontrent de grandes difficultés à surmonter les *barrières protectrices* ou régiementaires établies à l'entrée de nombreux marchés étrangers;

A prendre les initiatives (création de réseaux de distribution, prospection...) qui leur permettraient de s'installer sur les marchés.

Ce facteur est-il plus « important » que ne l'est l'accroissement de la demande interne comme cause de la faiblesse de nos exportations ? On en peut débattre. Il semble qu'ils soient liés de manière inextricable.

C'est parce que la demande intérieure est forte et les prix satisfaisants que le producteur évite de regarder vers les marchés extérieurs pour l'acquisition desquels un effort de prospection et des dépenses d'implantation seraient nécessaires.

Si cet effort était fait, il ne semble pas que le marché étranger serait plus désavantageux que le marché intérieur.

S'il n'était pas fait, il ne semble pas que les exportations puissent augmenter « beaucoup » même en cas de réduction de la demande intérieure.

Par contre comme il existe certainement des capacités de productions inemployées, soit dans l'agriculture, soit dans les industries produisant en série, il semble que si cet effort était fait par exemple sur l'initiative ou avec l'encouragement des pouvoirs publics il puisse y avoir accroissement des exportations sans réduction équivalente de la demande interne.

§ 4. — *Les mesures prises avant le 18 juin. — Leur effet modéré sur le deuxième trimestre.*

Devant l'accroissement des importations au cours des premiers mois de 1957, le Gouvernement a été dans l'obligation de prendre, le 15 mars 1957, une série de mesures destinées à réduire les importations. Ces mesures s'analysent comme suit:

1° Suppression des certificats d'importation. En ce qui concerne les marchandises libérées, la procédure du certificat d'importation et l'autorisation de transfert préalables ont été suspendues. Il s'ensuit que les importations de ces marchandises doivent être effectuées sous le couvert de licences d'importation délivrées sans formalité par l'office des changes. Il s'agit en fait d'un régime de licences d'importation automatique.

2° Réduction de la durée des licences d'importation de six à trois mois.

En fait l'économie de ces mesures consistait essentiellement à donner au Gouvernement le moyen de procéder, en cas de nécessité, à une revision rapide de sa politique d'importation.

La réduction de la durée des licences d'importation ne pouvait entraîner de réduction brutale d'importation. Elle pouvait même accélérer l'importation dans la mesure où les utilisateurs craignaient de ne pouvoir utiliser leurs licences, et où ils voyaient la préfiguration d'un retrait de libération des échanges.

3° Généralisation de la taxe de compensation de 15 p. 100 à tous les produits libérés à l'importation en provenance des pays de l'O. E. C. E.

Antérieurement la taxe de compensation, fixée initialement à 15 p. 100, avait été abaissée et diversifiée suivant les produits. Le montant variait entre 11, 10, 7 et 3 p. 100; certaines marchandises en avaient été même complètement exonérées.

La taxe nouvelle s'applique en principe à tous les produits, à l'exception toutefois des matières premières et des produits énergétiques.

4° Blocage en banque du quart de la valeur des produits importés.

Les importateurs doivent désormais, lors de leur présentation des demandes à l'office des changes, être en possession d'un certificat indiquant qu'ils ont déposé dans une banque domiciliatrice un dépôt de fonds dont le montant est égal à 25 p. 100 de la valeur de la marchandise à importer.

La restitution de ce dépôt ne peut être opérée que lorsque la demande a été rejetée, autorisée partiellement (dans ce cas, la restitution ne s'effectue que sur un pourcentage équivalent à la partie de l'opération non autorisée), lorsque le titre d'importation n'a pas fait l'objet d'utilisation, ou qu'il a pas été utilisé.

Certaines importations étaient dispensées de la constitution de ce dépôt, notamment dans le cas d':

Importations financées par utilisation de monnaies en comptes E. F. A. C.;

Importations réalisées dans le cadre de la procédure équipement et matières premières;

Importations réalisées dans le cadre de la procédure Imex-Exim;

Importations réalisées grâce à un système de compensation (compensations privées ou échanges compensées);

Importations effectuées dans le cadre de la C. E. C. A.

5° Par arrêté du 2 juin 1957, pris dans le cadre du décret du 15 mars, le Gouvernement prenait une nouvelle mesure:

Le versement à la Banque de France d'une partie du cautionnement déposé par les importateurs.

Ce texte avait pour but de provoquer une légère réduction des importations en soustrayant aux banques une partie des fonds qui leur auraient permis de consentir des crédits aux importateurs.

Cet arrêté s'analyse essentiellement en une obligation faite aux intermédiaires agréés de déposer le 22 de chaque mois, en compte spécial à la Banque de France, une somme équivalente à 20 p. 100 des dépôts de fonds effectués chez eux par les importateurs en vertu du décret précité.

Il prévoit des dispositions transitoires pour les mois d'avril et juin et la possibilité de certaines dérogations.

6° Décret du 4 juin 1957:

Ce décret stipule que le montant du dépôt de fonds à constituer par les importateurs, en exécution du décret du 15 mars 1957, est porté à la moitié de la valeur de la marchandise à importer (cautionnement de 50 p. 100).

⁂

Malheureusement tous ces palliatifs s'avéreront insuffisants devant les menaces graves et urgentes qu'entraîne pour le change la méfiance et la spéculation constatées en juin: la longueur de la crise politique les expliquent au moins en partie.

Section II

Les opérations commerciales du troisième trimestre 1957.

§ 1. — *Mesures de suspension de la libération des échanges.*

L'état de nos réserves en devises à la fin de juin contraint à appliquer d'urgence des restrictions quantitatives aux importations.

Sous la forme d'un avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des pays membres de l'O. E. C. E., des Etats-Unis et du Canada, le *Journal officiel* du 18 juin publia la décision française de suspendre provisoirement la libération des échanges. C'était faire jouer l'article 3, paragraphe C du code de la libération des échanges qui prévoit que: « lorsque le déficit d'un pays membre envers l'Union s'accroît à une cadence et dans des circonstances qui lui paraissent dangereuses compte tenu de l'état de ses réserves, ce pays membre peut suspendre, à titre conservatoire, l'application des mesures de libération des échanges ».

Ces dispositions n'allaient pas contre les dispositions de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qui prévoit dans son article 12 des restrictions destinées à protéger la balance des payements. Le paragraphe 2 A de cet article stipule en effet « *qu'aucune partie contractante n'instituera, ne maintiendra ni ne renforcera de restrictions à l'importation sauf dans la mesure nécessaire pour s'opposer à la menace imminente d'une baisse importante de ses réserves monétaires ou pour mettre fin à cette baisse* ».

Sans doute, la mise en œuvre de la suspension de la libération des échanges devait-elle s'accompagner de justifications, soit auprès de nos partenaires de l'O. E. C. E., soit de ceux du G. A. T. T. A l'appui de sa décision, la France communiquait deux documents: l'un justifiant sa position et les mesures prises pour redresser la situation française, l'autre indiquant les lignes générales du programme d'importations qu'elle se

proposait de mettre en œuvre pour le deuxième semestre 1957. Les membres de l'O. E. C. E. acceptèrent sans protestation ni, surtout, sans rétorsion, les mesures présentées par le Gouvernement français.

Il convient de rappeler que les mesures de retrait portent aussi bien sur les provenances O. E. C. E., où nous avions atteint le taux officiel de libération de 83 p. 100, qu'en provenance des Etats-Unis et du Canada, où ce taux était de 11 p. 100. Cette suspension de la libération des échanges est essentiellement provisoire (1). Combien de temps devra-t-elle être maintenue ? Si l'on se réfère à l'expérience précédente, intervenue en février 1952, où le Gouvernement avait annulé les mesures de libération des échanges de 75 p. 100, la période de suspension avait duré jusqu'en avril 1955. Mais il ne faut pas oublier que la France est tenue à des obligations précises résultant des traités instituant la Communauté économique européenne. Sans doute des mesures sont prévues pour ne pas accabler les pays dont la balance des payements présente un déficit insupportable, néanmoins, on peut supposer que le Gouvernement français s'efforcera dans toute la mesure du possible d'entrer dans le marché commun dans des conditions normales, c'est-à-dire qu'il devra libérer à nouveau ses importations à la date du 1er janvier 1959.

§ 2. — *L'opération 20 p. 100. — Décret du 10 août 1957.*

Le décret du 10 août 1957 relatif aux règlements entre la zone franc et l'étranger a précisé que les règlements sont soumis à un prélèvement qui donne lieu à un versement ou à un prélèvement, dont le taux est fixé à 20 p. 100 du montant des règlements.

Le prélèvement ou le versement s'effectue pour le compte du fonds de stabilisation des changes, par un intermédiaire agréé.

En même temps, les mesures d'aide à l'exportation en faveur des importateurs et des exportateurs, ainsi que la taxe spéciale de compensation de 15 p. 100 instituée sur les importations de produits ayant été libérés, sont abrogées.

Cependant, certains produits étaient exonérés du prélèvement sur les importations. Un arrêté d'application donnait la liste de ces produits, qui comprenait, d'une façon générale, l'ensemble des minerais métalliques et des produits énergétiques. Par ailleurs, certaines matières premières étaient également exonérées du prélèvement de 20 p. 100: il s'agissait essentiellement de divers corps gras et également de matières textiles et pâtes à papier. Ces derniers produits bénéficiaient donc toujours de l'aide à l'exportation.

Les pays extramétropolitains de la zone franc, notamment le Maroc et la Tunisie, ainsi que le Cameroun, prirent des mesures analogues tout en modifiant, parfois de façon assez sensible, la liste comportant des dérogations au prélèvement de 20 p. 100.

En ce qui concerne la France métropolitaine, cette mesure s'analysait:

En un accroissement de l'aide à l'exportation pour la majorité des produits;

En une simplification et une rationalisation: le régime antérieur était inégal pour les divers exportateurs et l'on pouvait justement prétendre que la « sélectivité » admise alors était antiéconomique;

En un accroissement de la protection (de 15 à 20 p. 100) pour la majorité des produits importés (environ 55 p. 100 des importations en valeur).

Mais dans le maintien d'un système différentiel, puisque d'importantes matières premières et sources d'énergie étaient exclues du prélèvement (ces exceptions représentaient environ 45 p. 100 des importations en valeur).

Cette dernière exception avait évidemment pour but de réduire et de ralentir la hausse des prix domestiques et prix de revient des produits exportables, qui aurait entraîné une généralisation de la taxe de 20 p. 100.

(1) Le caractère provisoire de cette mesure a été souligné par le sous-secrétaire d'État italien aux affaires étrangères qui a rédigé une réponse écrite à des parlementaires italiens spécifiant que « les autorités françaises doivent prouver que les mesures adoptées sont essentiellement provisoires.... En ce qui concerne la participation française au marché commun, ces autorités ont explicitement affirmé leur conviction que la France sera en mesure de remplir les obligations découlant de cette participation, selon le calendrier fixé par le traité lui-même ».

« L'opération 20 p. 100 partielle du 10 août ne manqua pas de déterminer diverses réactions:

1° Dans la zone franc.

Les pays non métropolitains de la zone franc accueillirent cette mesure avec réserve:

A. — L'opération 20 p. 100 n'était pas adaptée à la structure de l'économie et du commerce des pays de la zone franc. Elle leur était même défavorable car l'achat de matières premières par des pays sous-développés n'intervient que pour un total infiniment moindre qu'en métropole. Aussi pouvait-on craindre une tension sur les prix plus importants qu'en métropole.

Aussi, le Maroc et la Tunisie demandèrent-ils et obtinrent-ils que la liste des produits exemptés à l'importation du prélèvement de 20 p. 100 fut adaptée à leurs besoins. Elle inclut surtout certains produits alimentaires. Des dérogations analogues furent admises pour le Cameroun.

Ainsi l'unité économique de la zone se trouvait-elle en principe compromise.

B. — En outre, les territoires étaient, en fait, inégalement traités: ceux qui vendaient une partie de leur production à l'étranger (cacao de la Côte-d'Ivoire) étaient largement favorisés par rapport à ceux qui l'expédiaient sur la métropole (arachide du Sénégal).

C. — En ce qui concerne le Laos, le Cambodge et le Sud-Vietnam, des difficultés toutes particulières se présentaient; la hausse des frets français risquait de rendre nos produits non compétitifs sur ces marchés; une partie des achats faits en France y étaient réglée sur le montant de l'aide américaine aux territoires et une partie en « francs triangulaires ». Des solutions particulières furent appliquées.

2° A l'égard de l'étranger.

L'opération du 10 août suscita aussi quelques difficultés:

A. — Elle détermina quelques perturbations dans les contrats d'importation en cours et dans les taux de fret établis par accord international en raison de la comparaison difficile entre le régime ancien et le régime nouveau, tous deux régimes de change multipliés mais fondés sur des principes différents.

B. — Elle fut mal comprise des importateurs étrangers qui attendirent parfois de leurs fournisseurs une réduction de 20 p. 100 (sur le prix en devises) alors que, très souvent, l'avantage obtenu par l'exportateur était inférieur à 20 p. 100.

C. — Elle détermina des importations spéculatives. Les fournisseurs étrangers de produits non soumis au prélèvement de 20 p. 100 jouèrent — non sans fondement — sur la probabilité d'une généralisation de l'opération 20 p. 100.

Il en fut tout spécialement ainsi des sidérurgistes des autres pays de la C. E. C. A.

Des démarcheurs offrirent aux utilisateurs français d'acier des livraisons en un délai anormalement rapide. Aussi, les importations d'acier passèrent-elles de 167.230 tonnes en juillet à 155.703 en août, 195.016 en septembre et 221.134 en octobre contre 180.127 en octobre 1956.

Il est vrai qu'aucun phénomène de ce genre ne se constate en ce qui concerne le charbon.

Cependant, le traité de la C. E. C. A. ne comportait aucune clause permettant dans une situation semblable de contingenter, au moins provisoirement, les entrées. A cet égard, il se montrait moins prévoyant que ne le fut, depuis, le Traité de Rome.

Il devint donc indispensable, pour éviter une somme d'importations excessives qui aurait nui gravement tant à l'équilibre extérieur qu'à l'activité de la sidérurgie nationale, de généraliser l'opération 20 p. 100: ce que fit le décret du 23 octobre 1957.

Notons qu'un décret n° 57-911 en date du 10 août, comportait, en outre, création d'une carte d'exportateur et d'un statut de l'exportateur (voir ci-dessous: Partie 3, section 3, § 4).

§ 3. — *Généralisation de l'opération 20 p. 100.*

Pour faire face aux importations anormales, le Gouvernement généralisa l'opération 20 p. 100.

L'arrêté du 26 octobre 1957 stipule que le règlement de toutes importations et de toutes exportations en provenance et à destination de l'étranger est soumis, à compter du 28 octobre 1957, au prélèvement ou au versement de 20 p. 100 institué par le décret du 10 août 1957.

En fait, il s'agit essentiellement des matières premières, produits métalliques et minerais métalliques, textiles, qui n'avaient pas été touchés par l'opération du 10 août 1957. Le prélèvement de 20 p. 100 est étendu à toutes les importations sans exception, l'aide de 20 p. 100 porte sur toutes les exportations sans exception.

Section III

La balance des payements.

§ 1. — *Observations générales.*

La somme des postes de « financement non compensatoires » entrant dans la balance des payements à côté des postes commerciaux ne compense pas le déficit commercial. L'épuisement continu d'une réserve de devises fréquemment regarnie par une série de recours provisoires et exceptionnels en est la preuve.

Nous disposons pour une étude des finances extérieures de chiffres définitifs pour 1956 et de chiffres provisoires mais suffisamment sûrs pour le premier semestre de 1957. Une comparaison semestrielle s'impose donc.

Elle est présentée dans le tableau suivant:

Balance des payements de la zone franc. — Solde des principaux postes (en milliards de francs).

DÉSIGNATION	1er SEMESTRE 1956				2e SEMESTRE 1956				1er SEMESTRE 1957			
	Origine des ressources (recettes).		Emploi des ressources (dépenses).		Origine des ressources (recettes).		Emploi des ressources (dépenses).		Origine des ressources (recettes).		Emploi des ressources (dépenses).	
	Mét.	O.-M.	Mét.	O.-M.	Mét.	O.-M.	Mét.	O.-M.	Mét.	O.-M.	Mét.	O.-M.
I. — *Balance des payements courants.*	»	»	»	»	»	»	186,5	7,6	»	»	»	»
Marchandises (exportations, importations F. O. B.)	»	»	16,5	35,9	»	»	»	»	»	»	266,0	
Touristes et voyageurs	»	»	0,2	0,8	»	»	23	3,3	»	»	6,4	»
Transports, assurances, revenus du travail et de la propriété intellectuelle, services divers.	»	»	56,2	5,8	»	»	77,2	5,1	»	»	114,8	»
Revenus du capital	16,7	»	»	1,3	19,3	»	»	1,2	18,1	»	»	»
Autres opérations (dont recettes provenant des dépenses militaires de gouvernements étrangers dans la zone franc)	85,3	4,4	»	»	81	3,8	»	»	92,1	»	»	»
Solde des payements courants	»	»	50,9	39,4	»	»	188,6	13,6	»	»	277	»
II. — *Opérations en capital.*												
Investissements et crédits privés	3,5	7,7	»	»	25	21,3	»	»	25,0	»	»	»
Investissements et emprunts publics	»	»	33,3	»	»	»	16	»	»	»	11	»
Solde des opérations du capital	»	7,7	29,8	»	»	7,6	5	»	14	»	»	»
	Zone franc.		Zone franc.		Zone franc.		Zone franc.		Zone franc.		Zone franc.	
Solde des payements courants	»		90,3		»		202,2		»		277	
Solde des opérations en capital	»		22,1		2,6		»		14,0		»	
Solde général	»		112,4		»		199,6		»		263	
Solde opération P. O. M. (pour le 1er semestre 1957)	»		»		»		»		»		14,1	
Solde règlements zone franc (pour le 1er semestre 1957)	»		»		»		»		»		277,1	
	Zone franc.		Zone franc.		Zone franc.		Zone franc.		Zone franc.		Zone franc.	
III. — *Règlement du solde général.*												
Aide extérieure	(1) 43,2		»		38,2		»		6,3		»	
Remboursement du crédit accordé par l'Union européenne des paiements	»		4,2		»		»		»		»	
Mouvement des avoirs en or et en devises	(2) 82,0		»		162,4		»		270,8		»	
Erreurs et omissions	»		8,6		»		1		»		»	
Total	112,4		»		199,6		»		277,1		»	

(1) Dont: aide américaine, 15,3; participation américaine aux dépenses en Indochine, 3,6; aide américaine directe à l'Indochine, 24,3 (15,3 + 3,6 + 24,3 = 43,2).

(2) Diminution des avoirs.

Origine. — 1er semestre 1956: I. N. S. E. E.; 2e semestre 1956: tableau établi d'après les renseignements publiés par la direction des finances et l'office des changes; 1er semestre 1957: tableau établi d'après les renseignements fournis par le ministère des finances. La balance de ce semestre est approximative.

Ce tableau semestriel peut être comparé avec un tableau annuel. Nous fournissons les chiffres annuels depuis 1954. On remarquera que dans ce tableau les chiffres donnés par nous pour 1957 sont entièrement arbitraires et sûrement inexacts: ils sont obtenus en multipliant par deux les résultats du premier semestre. Tels quels ils permettent, du moins, certains rapprochements avec les résultats annuels antérieurs:

Balance des payements de la zone franc. — Solde des principaux postes de 1954 à 1957 (en milliards de francs).

DÉSIGNATION	ORIGINE DES RESSOURCES (RECETTES)							
	Métropole.				Outre-mer.			
	1954	1955	1956	1957	1954	1955	1956	1957
Balance des payements courants.								
Marchandises (exportations, importations F. O. B.)	»	30,2	»	»	»	»	»	»
Touristes et voyageurs	21,4	11,8	»	»	»	»	»	»
Transports, assurances, revenus du travail et de la propriété intellectuelle, services divers	»	»	»	»	»	»	»	»
Revenu du capital	18	25	36	36,2	»	»	»	»
Autres opérations (dont recettes provenant des dépenses militaires de gouvernements étrangers dans la zone franc)	183,7	212,7	165,3	184,2	11,8	10,3	8,1	»
Solde des payements courants	91,7	210,8	»	»	»	»	»	»
II. — *Opérations en capital.*								
Investissements et crédits privés	12,6	6,9	14,9	50,0	20,1	16,5	»	»
Investissements et emprunts publics	»	»	»	»	»	»	»	»
Solde des opérations du capital	»	»	»	28	20,1	16,5	15,3	»

TOTAL DE LA ZONE FRANC	1954	1955	1956	1957
Solde des payements courants	67,9	112,3	»	»
Solde des opérations en capital	»	»	»	28
Solde des opérations des P. O. M. pour 1957	»	»	»	»
Solde général	19	96	»	»
III. — *Règlement du solde général.*				
Aide extérieure	(1) 177,5	(2) 188,2	77,1	12,6
Remboursement du crédit accordé par l'Union européenne des paiements	»	»	»	»
Mouvement des avoirs en or et en devises	»	»	244,2	541,6
Erreurs et omissions	13,8	5,7	»	»
Total	»	»	311,8	554,2

DÉSIGNATION	EMPLOI DES RESSOURCES (DÉPENSES)							
	Métropole.				Outre-mer.			
	1954	1955	1956	1957	1954	1955	1956	1957
Balance des payements courants.								
Marchandises (exportations, importations F. O. B.)	62,8	»	233	532	19,9	64,3	43,5	»
Touristes et voyageurs	»	»	23,1	12,8	2,3	2,6	4,1	»
Transports, assurances, revenus du travail et de la propriété intellectuelle, services divers	68,6	68,9	133,5	229,6	9,3	9,6	11	»
Revenus du capital	»	»	2,4	»	4,1	2,3	»	»
Autres opérations (dont recettes provenant des dépenses militaires de gouvernements étrangers dans la zone franc)	»	»	»	»	»	»	»	»
Solde des payements courants	»	»	239,4	554	23,8	68,5	52,9	»
II. — *Opérations en capital.*								
Investissements et crédits privés	»	»	»	»	»	»	»	»
Investissements et emprunts publics	90,6	69,7	49,6	22	»	»	»	»
Solde des opérations du capital	78	62,8	34,7	28	»	»	»	»

TOTAL DE LA ZONE FRANC	1954	1955	1956	1957
Solde des payements courants	»	»	292,3	554
Solde des opérations en capital	57,9	46,3	19,4	»
Solde des opérations des P. O. M. pour 1957	»	»	»	28,2
Solde général	»	»	311,7	554,2
III. — *Règlement du solde général.*				
Aide extérieure	»	»	»	»
Remboursement du crédit accordé par l'Union européenne des paiements	24,1	54,2	»	»
Mouvement des avoirs en or et en devises	177,2	235,7	»	»
Erreurs et omissions	»	»	9,6	»
Total	10,0	96	»	»

(1) Aide américaine et participation aux dépenses en Indochine (65 + 112,5 = 177,5).

(2) Dont aide américaine 20,8 + participation américaine aux dépenses en Indochine 120,5 + aide américaine directe à l'Indochine 46,9 (20,8 + 120,5 + 46,9 = 188,2).

Origine. — Années 1954 et 1955: Revue d'économie politique (juillet-octobre 1957). — Année 1956: tableau établi d'après les renseignements publiés par la direction des finances extérieures et l'office des changes. — Année 1957: tableau établi d'après les renseignements fournis par le ministère des finances. Chiffres non détaillés concernant l'outre-mer.

Les chiffres de 1957 sont arbitraires et obtenus par doublement des chiffres du premier semestre.

Pour l'année 1957, le montant des mouvements des avoirs en or et en devises a été obtenu par soustraction de l'aide extérieure du solde général.

Les principales observations appelées par une première lecture de ces tableaux sont données ci-après.

§ 2. — *La balance courante.*

1° A l'intérieur de la « balance courante » métropolitaine.

A. — Seule des années observées, l'année 1955 possède un solde actif des comptes commerciaux métropole-étranger.

B. — Mais dans chacune des années (sauf 1957), les autres postes de la balance courante métropolitaine laissent au total un solde positif. Ce solde positif accentue en 1955 le caractère positif du solde de la balance courante métropolitaine. Il compense partiellement ailleurs le solde négatif de cette balance.

Pour 1956, cette compensation est effective si l'on prend l'année comme un tout. Mais on voit qu'en réalité une modification a lieu en cours d'année et qu'un second semestre les soldes courants autres que commerciaux sont, en fait, négatifs.

S'agissant des divers postes composant les règlements non commerciaux, il faut noter:

Que le poste tourisme et voyageurs enregistre un déficit très important en 1956 dû autant à une diminution de nos recettes par rapport à l'année précédente de 40 millions de dollars, qu'à une augmentation de nos dépenses (plus 63 millions de dollars);

Que l'augmentation du déficit du poste transport est principalement dû à l'augmentation des dépenses de fret maritime. La cause doit en être recherchée à la fois dans l'augmentation de nos importations en quantité et au renchérissement du fret consécutif à la crise de Suez;

Que l'augmentation du déficit du poste revenu du travail est dû à l'accroissement du nombre de travailleurs étrangers exerçant une activité en France et transférant leurs revenus dans leur pays d'origine;

Que le poste des revenus du capital est en sensible augmentation.

Pour 1957, on pourrait être tenté d'attribuer aux seules circonstances particulières au premier semestre le solde négatif des autres « soldes courants ».

Bien que nous n'ayons pas de renseignements précis sur ces points il est:

Certain que le second semestre a vu quelque amélioration dans la balance touristique et probablement aussi dans celle des transports.

Mais il est certain aussi que le déficit commercial n'a pas été compensé comme le prouve l'épuisement graduel des réserves de devises.

Il faut souligner en tous cas:

La gravité de l'absence de gain touristique même au 1er semestre 1956 et du déficit croissant enregistré depuis.

Le fait que seules les « recettes et dépenses gouvernementales » comportant des recettes de provenance américaine (dépenses des troupes américaines — achats of shore) permettaient au 1er semestre 1956 un certain excédent des « autres postes courants ». Ces recettes diminuent avec une balance « gouvernementale » égale au chiffre du 1er semestre 1957, la seule sur laquelle nous pouvons compter, les « autres postes courants », même au 1er semestre 1956, auraient été très peu excédentaires.

Nous nous trouvons, en somme, en 1956 et 1957, en dehors même des circonstances exceptionnelles créées par le gel et Suez, déficitaires sur toutes les opérations privées.

2° La balance courante entre outre-mer et étranger.

L'outre-mer, par ses relations avec l'étranger, renforce-t-il ou affaiblit-il la position « courante » de la métropole ?

Au cours des quatre années observées, la balance commerciale de l'outre-mer a toujours été passive, aussi bien à l'égard de l'étranger qu'à l'égard de la métropole.

Les postes non commerciaux des payements courants ont également été passifs à l'exception du poste « gouvernemental » grossi par les dépenses militaires américaines outre-mer. Ceci ne compensant pas cela, la balance courante de l'outre-mer-étranger a toujours été, dans ces quatre années, passive.

§ 3. — *Le « Solde général » des payements.*

Le solde général résulte de l'addition de la balance courante et de la balance des opérations en capital.

1° Les opérations en capital entre la métropole et l'étranger laissent constamment au cours des quatre années considérées un solde négatif.

Ce solde résulte de l'addition algébrique d'un solde positif dû à l'entrée de capitaux privés étrangers et d'un solde négatif supérieur dû au remboursement d'emprunts gouvernementaux plus anciens.

2° Les opérations en capital entre l'outre-mer et l'étranger laissent au contraire un solde en capital positif tenant à l'entrée outre-mer de capitaux étrangers alors que jusqu'à présent l'outre-mer n'a pas de remboursements gouvernementaux à opérer à l'égard de l'étranger.

3° Le solde positif (en capital) provenant de l'outre-mer ne compensant pas le solde négatif (en capital) d'origine métropolitaine, le compte-capital de la zone reste légèrement négatif dans la période observée.

§ 4. — *Observations sur les relations métropole-outre-mer.*

L'outre-mer ainsi envisagé comprend l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et l'ensemble des autres territoires de la zone franc étant entendu que les pays de l'ancienne Indochine se trouvent surtout formellement dans la zone.

L'impact de son déficit courant avec l'étranger sur l'ensemble des relations de la zone avec l'étranger peut être mieux situé en présentant les balances courantes totales de la métropole avec l'extérieur (outre-mer plus étranger) et de l'outre-mer avec l'extérieur (métropole plus étranger).

Si l'outre-mer avait un excédent courant sur l'étranger et un déficit courant sur la métropole — ce qui pourrait sembler normal — les devises qu'il gagnerait alimenteraient en devises la zone et serviraient à payer une partie de son déficit à l'égard de la métropole.

Dans la situation actuelle, tout se passe comme si la métropole ouvrait à l'outre-mer non seulement des crédits en francs, mais des crédits en devises.

Il faut noter qu'une part non identifiable des besoins en devises de l'outre-mer doit provenir directement ou indirectement des opérations d'Algérie.

Le tableau suivant présente l'évolution des balances des payements courants de la France métropolitaine, d'une part, et des autres pays de la zone franc, d'autre part.

Evolution des balances des payements courants.

(En millions de dollars, monnaie de compte.)

DÉSIGNATION	FRANCE MÉTROPOLITAINE			
	1953	1954	1955	1956
Exportations	2.155	2.545	3.150	3.279
Importations	2.494	2.724	3.064	4.088
Solde commercial	— 339	— 179	+ 86	— 809
Solde des éléments non commerciaux	+ 222	+ 441	+ 517	+ 125
Solde des payements courants	— 117	+ 262	+ 603	— 684

DÉSIGNATION	PAYS AUTRES DE LA ZONE FRANC			
	1953	1954	1955	1956
Exportations	364	483	472	409
Importations	460	540	655	533
Solde commercial	— 96	— 57	— 183	— 124
Solde des éléments non commerciaux	— 7	— 11	— 13	— 27
Solde des payements courants	— 103	— 68	— 196	— 151

§ 5. — *L'aide extérieure et les opérations intergouvernementales.*

Les balances des payements que nous avons rapportées mettent en évidence:

Pour 1954 et 1955 un solde général actif de la zone. Ce solde est considérablement majoré par l' « aide extérieure ».

On notera que cette aide se décompose comme il est dit au bas du tableau.

Pour 1956 et 1957 un solde général passif l'est-il pour 1956 ? Le passif du solde général passif est partiellement compensé en 1956 par l'aide américaine. Mais cette aide décroissant jusqu'à tendre vers zéro (elle est quasi nulle en 1957) elle ne peut plus compenser que très partiellement le déficit général.

Il peut être utile de situer l'aide dans l'ensemble des relations financières intergouvernementales dont elle représente une part seulement.

C'est ce qui a été fait dans le tableau suivant:

Ressources en dollars d'origine gouvernementale américaine

DÉSIGNATION	1954	1955	1956
Aide économique	50	25	32
Participation aux dépenses d'I. C.	109	110	4
Fonds de concours O. T. A. N.	29	16	17
Aide spéciale O. T. A. N.	»	9	18
Dépenses « off shore » intéressant le secteur public	95	56	38
Total des ressources de coopérative internationale	283	216	109
Dépenses « off shore » intéressant le secteur privé	28	70	27
Total	311	286	136

Origine. — Rapport sur les comptes de la nation de l'année 1956.

On a fait remarquer que l'aide américaine postérieurement au plan Marshall a atteint en moyenne, au cours des cinq dernières années, 20 p. 100 de la valeur de nos importations de l'étranger.

§ 6. — *Le mouvement de devises et d'or et l'équilibre de la balance des payements.*

Le mouvement de devises et d'or résulte de la différence entre tous les autres postes inscrits aux dépenses et aux recettes.

On doit donc s'attendre à voir:

En 1954 et 1955 sous le double effet d'un solde général (payements courants et payements en capital) favorable et d'une aide extérieure importante la réserve de devises françaises s'amplifier;

Ainsi: en 1954, les avoirs en or augmentent de 177,2 milliards et, en 1955 de 235,7 milliards.

En 1956, au contraire, et même au premier semestre de cette année sous le double effet d'une très forte réduction de l'aide extérieure et d'un solde général fortement déficitaire (moins 112,4 milliards), les réserves de devises subissant un fort prélèvement: 86 milliards pour le premier semestre, 161 pour le second semestre.

Au premier semestre 1957 il a été prélevé 270 milliards de francs.

Si l'on se place dans l'optique des gardiens de réserve, on constatera:

Qu'en décembre 1955 la France possèdait 1.950 millions de dollars de réserves, y compris l'encaisse de la Banque de France (860 millions de dollars).

Au 1er janvier 1957 ces réserves ne s'élevaient plus qu'à 663 millions de dollars, soit une perte de 1.287 millions de dollars par rapport au début de l'année 1956.

Ces réserves se décomposaient comme suit:

285 millions de dollars au fonds de stabilisation des changes;

262 millions de dollars de possibilités de tirages au fonds monétaire. Cette possibilité de tirage avait été négociée au mois d'octobre 1956 en prévision des besoins de l'année à venir;

116 millions de dollars de possibilités de crédit à l'U. E. P.

Or, ce total de 663 millions de dollars a été pratiquement épuisé dès la fin du premier semestre 1957.

Il restait à ce moment-là environ 20 millions de dollars.

Divers recours que nous mentionnons plus loin ont permis à ce moment de parer aux besoins de l'été. Mais nous nous retrouvons après le 15 novembre avec environ 25 millions de dollars.

§ 7. — *Le déficit par zone.*

Le déficit par zone (payements courants et opérations en capital) s'analyse de la façon suivante en 1956 pour l'ensemble des pays de la zone franc (en millions de dollars monnaie de compte):

Zone dollar	104,8
U. E. P. sterling	687,8
U. E. P. non sterling	426,6
Autres pays	92,2

Pour le premier semestre 1957 ce déficit serait le suivant (chiffres provisoires):

Zone dollar	245,3
Ensemble U. E. P.	520,7
Autres pays	25,7

Conclusions de la première partie.

Faut-il s'inquiéter d'une balance commerciale passive ?

S'il nous avait été possible de remonter assez loin dans le passé, nous aurions lu sur les statistiques françaises que le caractère passif de notre solde commercial remonte aux dernières décades du XIXe siècle.

Il n'est donc pas, dira-t-on, anormal.

Effectivement, il n'est pas anormal par rapport à notre structure ancienne.

Mais ce qui rend notre situation actuelle si grave c'est que précisément la structure ancienne de notre commerce extérieur et de notre économie ne peut être retrouvée.

Nous avons vécu dans un édifice d'abord appuyé sur des arc-boutants solides. Ceux-ci ont été détruits, mais remplacés par des étais de plus en plus fragiles. En 1956, nous avons connu notre dernier sursis.

Comme il arrive, il est possible que les sursis nous aient servi d'une part mais aient permis de l'autre des solutions de facilité. Il est bon de pouvoir attendre. Il n'est pas bon d'attendre.

Jusqu'à 1914 le déficit commercial a pu être supporté grâce à des rentrées provenant d'autres postes courants notamment grâce au revenu des capitaux placés au dehors.

Une situation moins confortable mais non point foncièrement différente s'est retrouvée entre les deux guerres.

Mais après 1945 nous n'aurions jamais pu libérer les échanges, connaître le développement de production que nous avons connu, supprimer aussi vite que nous l'avons fait tout système de rationnement sans déterminer un déficit commercial que seule l'aide américaine nous a permis de supporter.

Non seulement, comme on l'a vu pour 1954 et 1955, cette aide sous ses diverses formes nous a autorisés à maintenir une déficit commercial, mais elle nous a permis encore, d'une part, grâce à ce déficit, de réduire, à l'intérieur, la pression inflationniste, d'autre part, d'accumuler un montant important de réserves en devises.

En 1956 et 1957, nous avons encore vécu sur les legs de l'aide américaine et pu maintenir le déficit extérieur avec son effet déflationniste interne grâce à la liquidation progressive des devises accumulées.

Maintenant nos ressources de devises sont épuisées: il faut faire face aux données réelles.

Un prêt extérieur même, c'est-à-dire un nouveau sursis, serait sans doute plus dangereux qu'utile si nous pensions nous dispenser grâce à lui de cette confrontation.

La lourdeur de la structure française qui tendrait à nous spécialiser dans des productions peu avantageuses doit être allégée. La composition de nos exportations, celle de nos importations ne peuvent rester si proches de ce qu'elles étaient au temps de la France « banquier du monde ».

La revision retardée d'année en année s'impose d'urgence.

Il s'agit d'opter et de savoir si l'on va revenir à un système d'aides conservatrices, au commerce reproduisant le système antérieur au 10 août ou si l'on va, liant, comme il se doit, les vues à court et à long terme, orienter non les échanges mais la production en vue des échanges vers ce qui peut être notre avenir.

Qu'on considère la composition du commerce extérieur britannique, néerlandais, allemand et que l'on compare les transformations radicales qu'elle a subi depuis la guerre à notre conservatisme.

La crise des échanges extérieurs français est beaucoup plus que conjoncturelle. C'est une crise structurelle retardée et peut-être ainsi aggravée. C'est pour cela que même une récession supposée acceptable et acceptée ne résoudrait rien parce qu'elle ne changerait rien de fondamental.

Nous devons prendre nos moyens et les besoins du monde comme ils sont et comme ils deviennent.

DEUXIEME PARTIE

LES PREVISIONS

OBSERVATIONS

Nos prévisions porteront:

Sur le mois de décembre prochain, échéance proche qui peut être appréciée avec de faibles marges d'erreurs par simple constatation de résultats actuellement acquis: il s'agit à peine de prévisions;

Sur l'année 1958 pour laquelle de beaucoup plus grandes marges d'erreurs doivent être prises en compte. L'analyse prospective repose ici sur diverses « constructions ».

Nous appellerons conventionnellement « à court terme » l'anticipation à terme d'un mois et « à moyen terme » l'anticipation à terme d'un an. Ces mots peuvent étonner. Ils n'ont pas en fait de signification uniformément admise. Ils restent disponibles à condition d'être définis. Le « long terme » sera réservé à « l'au-delà d'un an » et principalement à l'objectif 1961.

Bien que l'objectif 1961 ne corresponde pas rigoureusement à l'échéance démographique en fonction de laquelle seront prises certaines conclusions, nous l'envisagerons souvent; elle présente l'avantage de fournir des anticipations chiffrées après des études soigneuses du plan, de l'I. N. S. E. E. et de la Comptabilité nationale.

On rappellera que les prévisions sont faites en vue de déterminer une politique à suivre.

Des anticipations abstraites en l'absence de toute politique sont donc indispensables pour déterminer les mesures à prendre. Le degré d'abstraction sera poussé loin. Nous aurons, par exemple, à nous demander: qu'arrivera-t-il à la balance commerciale si l'on attend tout de l'opération 20 p. 100 et de cette opération seule?

Il est bien certain qu'aucun responsable songe à ne rien faire, qu'ainsi de telles anticipations ne seront certainement pas réalisées. Elles étaient cependant nécessaires.

Mais il serait regrettable que nous soyons mal compris.

Notre étude comporte de très nombreux éléments d'incertitude pour ce qui est du moyen et du long terme. Nous devons les mettre en évidence.

Nous examinerons en quatre sections:

1° Les prévisions à court terme, c'est-à-dire celles qui peuvent être réputées valables pour le mois de décembre prochain. Nous aurons à évoquer à ce sujet une certaine difficulté statistique dont la portée peut dépasser le domaine du « court terme »;

2° Les principes et les méthodes de la prévision à moyen terme c'est-à-dire de celle qui peut être réputée valable pour l'année 1958;

3° Les prévisions « à moyen terme » (année 1958) sur les prix;

4° Les prévisions « à moyen terme » (année 1958) sur les balances des payements.

SECTION I

Les prévisions à court terme.

Il suffit, pour établir des prévisions valables le mois prochain, de tenir compte des données déjà enregistrées. Cependant, l'appréciation de ces données appelle quelques observations statistiques.

§ 1er. — *Prévisions fondées sur les données antérieures à octobre.*

Les exportations sur l'étranger, qui s'élevaient en juillet à 103,1 milliards, sont passées en août à 81,7, en septembre à 92,1 et en octobre à 113.

Les importations sont passées de 147,8 milliards de francs en juillet à 125,8 en août, 122,8 en septembre et 123 en octobre.

La couverture des importations par les exportations, qui était à 93 p. 100 en 1955 et 72 p. 100 en 1956, se retrouvait en juillet 1957 à 70 p. 100, en août à 65 p. 100, en septembre à 75 p. 100. Le résultat très favorable d'octobre (91 p. 100) exigera d'être commenté.

Au moment le plus critique du mois de juin, nous ne disposions plus que de 10 millions de dollars.

A la fin de ce mois, 100 milliards de francs qui avaient été joints en 1955 à l'encaisse de la Banque de France en furent retirés par convention passée avec cet établissement. La contrevaleur en dollars de cette somme nous a été indiquée comme étant de 280 millions de dollars.

En outre, un crédit fut obtenu à l'U. E. P. de 50 millions de dollars.

L'apport de ces deux ressources, joint au reste constaté au mois de juin, nous mettait au début de juillet en possession d'une réserve de devises de 340 millions de dollars.

Au cours des quatre mois de juillet à octobre, un déficit à l'U. E. P. réglable comme on le sait intégralement en or et en devises le 15 du mois suivant, fut enregistré soit 132,6 millions de dollars en juillet, 47,6 en août, 29,6 en septembre et 38 en octobre, au total: 347,8 millions de dollars.

D'autres sources de déficit, sur lesquelles nous n'avons pas actuellement de précisions, se sont certainement manifestées. Il faut noter l'opinion généralement répandue selon laquelle des dépenses en dollars auraient pu être faites pour soutenir le cours du franc sur certains marchés étrangers.

En fait, le 17 octobre dernier, restaient seulement disponibles 55 millions de dollars. Le 15 novembre, le déficit d'octobre a dû être réglé de telle sorte que nous disposerions à l'heure actuelle d'environ 23 millions, soit 8,5 milliards de francs, au taux de change de 350.

Si notre déficit commercial de novembre est le même que celui d'octobre, soit environ 10 milliards, s'il est compensé pour 7 p. 100 comme cela arrive généralement par les excédents d'autres postes de la balance des payements, il restera encore supérieur à notre reliquat de devises.

Or toutes ces hypothèses (non aggravation du déficit d'octobre, absence de facteurs notamment spéculatifs jouant contre le franc) sont certainement trop optimistes.

Il est donc assuré qu'au 15 décembre prochain, nous ne serons pas en état de régler notre déficit à l'U. E. P. si quelque solution n'est pas trouvée d'urgence.

Notons que, parmi les solutions à écarter figure sans aucun doute une nouvelle ponction sur les 200 milliards d'encaisse restant à la Banque de France. Cette réserve considérée comme minima ne pourrait être mobilisée sans déterminer de redoutables positions spéculatives.

Nous serions donc contraints à envisager:

Soit un palliatif négocié auprès de l'étranger: emprunt, contrats d'achats, modifications du régime de l'U. E. P. ou du F. M. I.;

Soit mobilisation des réserves de devises et d'or pouvant exister en France en même temps que mise en route des stocks de matières premières;

Soit réduction massive et immédiate des importations avec tous les inconvénients qu'elle présente, un rationnement improvisé et toutes les conséquences qu'impliquerait sur l'activité interne une compression qui devrait porter sur les matières premières.

Nous n'avons pas à nous prononcer en ce point sur la solution à adopter. Mais la gravité de la situation doit être clairement perçue.

Il est naturellement établi qu'un emprunt ne sera jamais envisagé par un gouvernement français dans des conditions incompatibles avec les intérêts de la nation. On devrait donc, dans certaines hypothèses, tenir tout emprunt extérieur pour impossible.

Il faudrait alors utiliser les autres palliatifs ci-dessus mentionnés et, singulièrement, recourir à des mesures très rigoureuses de restriction quantitative portant sur l'importation, la consommation et l'investissement.

Fort heureusement, ces éventualités ne sont pas probables. Mais il est évident que le pays les accepterait.

§ 2. — *Observations statistiques sur les valeurs douanières exprimées en francs et les rectifications nécessaires.*

Pour parvenir à déterminer le solde de la balance des comptes (financement compensatoire) réglable sur la réserve de devises, il conviendrait d'exprimer en une devise étrangère et, de préférence, en une devise demeurée stable par rapport aux autres, le dollar, tant les exportations que les importations.

Jusqu'au 10 août dernier, la traduction des francs en dollars n'offrait pas de difficulté particulière.

Il semble qu'elle n'en offre pas non plus depuis le 23 octobre et que l'on doive passer de l'expression franc à l'expression dollar par application d'un taux uniforme de 1/420.

Notons que la comparaison des valeurs en francs menée de juillet à novembre donnera ainsi forcément un pourcentage de couverture non affectée par la mutation des taux appliqués, mais une évaluation en francs affectée de cette variation. La comparaison en francs à un même taux exigera une réduction de 20 p. 100 sur les valeurs de novembre. En conséquence, si l'expression en francs des importations ou des exportations devait, par exemple, être supérieure en novembre à ce qu'elle

était en juillet, et si l'augmentation était inférieure à 20 p. 100, il y aurait en réalité baisse dans l'expression en dollars, la seule significative.

Pour la période intermédiaire (10 août-23 octobre), la solution est beaucoup plus complexe.

1° Comparons d'abord septembre à juillet.

a) Pour les importations, les valeurs C. A. F. enregistrées sont les valeurs déclarées en francs. Celles-ci sont établies par les importateurs en fonction des prix payés généralement calculés en devises étrangères.

Le prix payé par un importateur achetant une marchandise valant 1 dollar est 420 francs, si cette marchandise supporte la taxe de 20 p. 100. En effet, l'importateur est tenu de payer 350 francs de « principal », plus 70 francs (20 p. 100) de taxe.

Si, par contre, la marchandise ne supporte pas la taxe de 20 p. 100 le prix payé est seulement, pour une marchandise valant 1 dollar, 350 francs.

Il est donc normal que la douane ait appliqué ce principe: les importations soumises aux 20 p. 100 ont vu la relation entre leur expression franc et leur expression dollar augmenter de 20 p. 100 en principe, mais les importations non soumises aux 20 p. 100 (matières premières et produits C. E. C. A.) ont conservé, entre leur expression franc et leur expression dollar, leur ancienne relation.

Le dernier groupe représentait en septembre environ 45 p. 100 du total.

La valeur en dollars des importations qui est passée de juillet à août de 147,8 milliards à 125,8, a donc, en réalité, subi une plus forte diminution.

Si, pour obtenir des chiffres comparables, nous la traduisons en valeur à taux de change constant (350/1) pour toutes les importations, elle est ramenée à 109,3 milliards.

Mais il faudrait tenir compte des charges de fret incluses dans les prix C. A. F. et payés en francs. En en tenant compte, on est arrivé à une évaluation de 111,6 milliards.

b) Du côté des exportations la solution est plus malaisée et arbitraire.

Aux temps où notre monnaie passait pour forte nos exportateurs libellaient habituellement leurs factures en francs.

Il en est ainsi encore pour une partie d'entre eux.

Mais les incertitudes cambiaires amenèrent de nombreux clients étrangers à exiger une facturation en monnaie du débiteur (dollars monnaie de compte).

La valeur fob déclarée par l'exportateur qui a libellé en francs ne tiendra pas compte du remboursement de 20 p. 100 assimilé aux aides antérieures. Elle doit donc être convertie en dollars au taux de 350/1.

Par contre, si l'exportateur a libellé en devises étrangères (dollars monnaie de compte) ces dollars sont appréciés au taux de 420/1.

On estime qu'en septembre 38,5 p. 100 de la valeur exportée (calculée en dollars: 234 millions de dollars) a été libellée en francs et donc appréciée à 350/1, alors que 61,5 p. 100 était libellée en devises étrangères et appréciée à 420/1.

La rectification faite en appliquant uniformément le taux de 350/1 se traduirait par une valeur en franc des exportations ramenées de 92 à 82 milliards.

Ainsi le retranchement rectificatif est plus fort pour les importations (moins 14,2) que pour les exportations (moins 10) bien que le pourcentage des exportations évalué à change élevé (420/1) soit sensiblement plus faible pour les importations (55 p. 100) que pour les exportations (61,5 p. 100).

En ces conditions le pourcentage de couverture exprimé par rapport aux chiffres rectifiés en francs uniformes à 350/1 ou en dollars est un peu inférieur, mais pas beaucoup inférieur à ce qu'il était avant rectification.

Le pourcentage passe de 75 p. 100 avant rectification à 73 p. 100 après.

2° Examinons maintenant les chiffres d'octobre.

Nous n'avons malheureusement pas pour ce mois de données précises sur le mode de calcul des valeurs en francs. Nous sommes réduits à faire des hypothèses.

A.— En ce qui concerne les importations.

Malgré des importations anormales d'acier mais qui ont pu commencer à se produire en septembre, ni la valeur totale enregistrée aux importations n'a beaucoup varié de septembre à octobre (septembre: 122.779 millions; octobre: 122.752 millions), ni la part représentée par la somme « énergie-lubrifiant plus produits bruts » dans l'ensemble (septembre: 51 p. 100; octobre: 52 p. 100).

On peut admettre, sur cette base, une très légère augmentation du pourcentage des importations évaluées à 350/1. Admettons que ce pourcentage passe de 45 p. 100 à 46 p. 100. Ainsi le pourcentage apprécié au taux 420/1 passe à 54 p. 100.

Les 122,8 milliards enregistrés en octobre aux importations seront ramenés, si celles-ci sont exprimées uniformément en francs à 350/1, à 111,8 milliards (au lieu de 111,6 en septembre). Donc: différence minime.

B. — En ce qui concerne les exportations.

Ici la rectification est sûrement plus forte et, dans l'état actuel de nos renseignements, plus douteuse.

Les incertitudes monétaires ayant augmenté au moment où furent passés les contrats qui ont déterminé les exportations d'octobre, il paraîtrait normal que la part des exportations libellées en devises étrangères ait augmenté.

Ne disposant pas des éléments d'appréciation nécessaires, nous devons cependant supposer la constance des pourcentages. Mais en raison de l'augmentation en valeur-franc des importations, la réduction nécessaire en valeur absolue pour obtenir l'expression en dollars ou en francs à taux de change constant, est forte.

Ainsi pour un pourcentage de 61,5 p. 100 d'exportations estimées à 420/1, la traduction en dollars donnerait 279 millions de dollars (contre 235 millions en septembre) ou, en francs à 350/1, 97,7 milliards de francs.

En conséquence, la balance d'octobre réappréciée en francs à 350/1, opposerait 111,8 milliards d'importations à 97,7 milliards d'exportation. La couverture serait ainsi de 87,2 p. 100. Elle serait supérieure à la couverture de septembre (75 p. 100) mais sensiblement moins optimiste que la couverture apparente (91 p. 100) telle que celle-ci résulte des statistiques douanières.

Si après le 23 octobre les appréciations sont toutes fournies en francs à 420 francs/1 dollar, les valeurs des exportations et des importations pour un volume donné, tendront à croître en francs. Mais la comparaison ne pourra utilement être faite qu'avec une expression homogène en dollars ou en francs à taux de change constant.

§ 3. — *Résultats d'octobre et anticipations.*

Les résultats d'octobre sont un peu moins favorables qu'il ne semble. Ils sont néanmoins très favorables. Le progrès du taux de couverture même réévalué à 87,2 p. 100 est net par rapport au taux de septembre (75 p. 100). Il se rapproche du taux de 93 p. 100 jugé généralement suffisant à l'équilibre et qui s'est manifesté tel en 1955.

Les résultats de novembre ne paraissent pas devoir être inférieurs aux résultats d'octobre. Peut-être même seront-ils supérieurs.

On est malheureusement obligé de ne pas céder à un dangereux optimisme devant ces « dernières nouvelles » et principalement pour deux raisons:

1° Il est exclu qu'à court terme, c'est-à-dire avant le 15 décembre, un retournement suffisant de la balance puisse être obtenu qui permette de faire face aux échéances déjà ouvertes;

2° La progression d'octobre (et celle de novembre) est partiellement due à divers retards:

Retards saisonniers suivant la période « creuse » de l'été;

Et surtout retards spéculatifs de passation des commandes.

La perspective très répandue d'une « opération » à intervenir en août a retardé, en l'attente d'un change plus favorable, un certain nombre de commandes étrangères.

Un nouveau retard a été causé par les incertitudes qui ont accompagné l'opération du 10 août, souvent très mal comprise à l'étranger.

Dans les exportations d'octobre et sans doute aussi de novembre rentrent des livraisons qui normalement eussent dû intervenir plus tôt.

Les exportations d'août et septembre sont anormalement déprimées comme celles d'octobre sont anormalement gonflées: le « vrai » taux de couverture devrait être cherché entre les chiffres de septembre et d'octobre à environ 80 p. 100;

3° Surtout: il est évident qu'une opération de change quelconque — et il s'agit bien de cela — détermine toujours un effet immédiat correspondant sensiblement à son importance.

Mais, par la suite, plus ou moins rapidement et plus ou moins complètement, les prix tendent à s'ajuster et à absorber tout ou partie de la marge obtenue.

Nous montrerons plus loin qu'il faut compter sur ce phénomène et qu'il faut s'attendre à le voir absorber rapidement la marge moyenne gagnée par l'opération.

Son apparition a été retardée par le caractère fragmentaire de l'opération du 10 août. Après l'opération du 26 octobre, il s'affirme comme on le verra.

Une certaine compensation dans l'immédiat pourrait être trouvée dans le rapatriement de capitaux demeurés au dehors pour des raisons spéculatives.

Mais le mouvement ne prendra une véritable ampleur que si la confiance est entièrement rétablie.

SECTION II

Les prévisions à moyen terme.

§ 1. — *Réserves à faire sur la valeur des prévisions à moyen terme.*

Pour plusieurs raisons, les prévisions à moyen terme sont affectées d'incertitude :

1° En raison du choix à faire entre périodes de base dont aucune n'est bonne :

L'année 1955 est lointaine et exceptionnellement favorable. L'année 1956 est troublée par une mauvaise récolte et les événements de Suez. Le premier semestre de 1957 présente en partie les mêmes inconvénients. De plus, c'est une période relativement courte.

La brièveté de la période compromet toute observation de fait à partir d'un mois comme le mois de mai 1957 ou comme les mois d'été (août ou septembre) affectés par ailleurs de troubles saisonniers.

Par nécessité, nous choisirons surtout comme période de référence l'année 1955, l'année 1956, le premier semestre 1957, les mois de septembre, octobre 1957, ainsi que le mois de mai 1957 ;

2° Certaines données manquent ou sont très tardives. La dernière balance des payements dont nous disposons porte les chiffres (provisoires) du premier semestre 1957. Sur les relations commerciales des P. O. M. avec l'étranger, nous n'avons rien de plus récent que 1956. Au reste, on sait à quel point manque une balance des payements propre aux P. O. M. Nous n'avons pas le détail de la balance commerciale du mois d'octobre dont les chiffres globaux eux-mêmes sont provisoires.

Il est, à première vue, plus étonnant et plus regrettable aussi que nous ne puissions vraiment bien connaître le régime d'aide et de taxes antérieur à l'opération 20 p. 100 ; cela s'explique surtout par le fait que le régime en vigueur a comporté des aides différenciées non seulement selon les branches mais selon les firmes. Il n'en reste pas moins que le manque de renseignements sur l'importance des aides accordées par branche est extrêmement gênant pour apprécier les perspectives résultant du changement de régime.

3° Les relations qu'il faudrait pouvoir établir entre revenu national ou activité industrielle d'une part, importations de l'autre, n'ont pas fait l'objet d'études récentes et systématiques.

Les calculs de Chang, de Neisser et de Modigliani sur les « propensions à importer » sont peu utilisables parce que fondés sur des estimations trop anciennes.

Il faudrait en réalité rechercher pour chaque catégorie d'importations quelle est sa liaison marginale au revenu national ou à une activité spécifique. Ce qui semble certain, c'est que cette liaison tend à croître au delà d'un certain seuil d'activité : ainsi la sidérurgie qui utilise principalement du coke national si son activité ne dépasse pas un certain niveau, est obligée de recourir à des importations croissantes de cokes étrangers si ce niveau est dépassé.

Nous vous rappelons donc que le Conseil économique, dans son avis du 12 mars 1957, sur amendement présenté par Alfred Sauvy, a marqué le désir que de telles études soient entreprises.

4° Enfin, notre analyse sera toujours affectée par la présence d'inconnues non maîtrisables dont les principales sont l'importance des récoltes et la conjoncture américaine.

Dans quelles mesures en particulier, faut-il attendre d'une stagnation ou d'une récession américaine un effet surtout défavorable sur nos débouchés extérieurs ou encore un effet plutôt favorable en raison de la baisse du prix des matières premières quelle pourrait déterminer ? Dans quelles mesures la baisse du prix des matières premières importées qui s'est récemment amorcée tendra-t-elle à s'accentuer ? Dans quelles mesures l'Europe peut-elle trouver son équilibre extérieur dans une atmosphère de crise ?

Autant d'inconnues qui ne pourraient être réduites que moyennant de longues recherches et qui pour autant ne sauraient disparaître totalement.

§ 2. — *Les hypothèses de travail.*

Les principales hypothèses de travail admises par l'analyse prospective à moyen terme seront les suivantes :

1° Maintien de la « suspension de la libération des échanges ».

2° Absence de mesures de représailles de la part de l'étranger.

3° Maintien du niveau actuel de la production française sans progression ni regression.

4° Maintien des conditions actuelles de la conjoncture à l'étranger. Cette conjoncture est sensiblement stagnante.

5° Maintien de ce que nous appellerons le niveau actuel des prix en francs. Par cette expression nous entendons que les prix nationaux se maintiennent au niveau déterminé par les conséquences des mesures d'ores et déjà prises. Le niveau actuel des prix tiendra par exemple compte des effets probables de la hausse des taux du charbon bien qu'elle ne soit pas encore intégralement répercutée.

6° Le maintien des relations internationales de prix déterminées par l'opération 20 p. 100 généralisée en admettant qu'aucune autre mesure n'intervient.

Il est évident que la tâche à entreprendre par la suite consistera à abandonner plusieurs de ces hypothèses.

En particulier il conviendra de dire, si les prévisions faites mettent en évidence la probabilité d'un déficit, par quel moyen ce déficit pourra être comblé, c'est-à-dire, quelles mesures autres que celles inscrites dans l'opération 20 p. 100 pourraient s'imposer.

§ 3. — *Schéma d'une solution théorique.*

Posons la question générale suivante :

Dans quelle mesure, dans quelles proportions et dans quels délais une dévaluation de type classique devrait-elle se traduire par un alignement restaurant la situation antérieure et dans quelle mesure une dévaluation de type classique tend-elle à modifier cette situation ?

Une dévaluation de type classique affecte également tous les types d'importation et d'exportation.

Elle peut se traduire, comme on l'a vu dans plusieurs expériences passées, par une baisse durable des prix nationaux exprimés en monnaies étrangères si l'une ou l'autre des deux conditions suivantes étaient remplies ou si elles le sont simultanément :

1° Si les revenus de certaines catégories sociales et notamment ceux des salariés, tels qu'ils s'expriment en monnaie nationale, sont maintenus relativement constants, malgré la dévaluation, ils se trouvent diminués en valeur réelle.

Dès lors, une partie de la production nationale se trouve libérée par la réduction du pouvoir d'achat des salariés. Elle devient disponible pour l'exportation. L'équilibre peut être en cette hypothèse restauré avec des prix nationaux exprimés en monnaies étrangères inférieurs à ce qu'ils étaient avant la dévaluation.

2° Si l'outillage ou la main-d'œuvre sont employés au-dessous de leur capacité et surtout si l'un et l'autre sont ainsi sous-employé, il est possible que la dévaluation se traduise par un accroissement de production sans augmentation correspondante de la demande intérieure. La production marginale peut dès lors être orientée vers l'exportation.

On doit constater que ni l'une ni l'autre de ces deux solutions ne peut être automatiquement remplie dans la situation actuelle.

S'il est vrai que certaines capacités de production sont sous-employées, il n'est pas certain que les branches où se situe ce sous-emploi seront automatiquement stimulées par une dévaluation. Quant à la main-d'œuvre, elle est largement employée ; on la dirait volontiers plein-employée si ce mot avait un sens précis.

En outre, toute une série de liaisons institutionnelle et notamment les nombreuses clauses d'échelle mobile, assurent une transmission rapide des hausses de prix.

On devrait donc attendre normalement de la situation actuelle un alignement rapide des prix intérieurs à toute dévaluation de type classique. Cette dévaluation s'en trouverait donc neutralisée. On pourrait même craindre certains effets « pervers ».

L'opération 20 p. 100 n'est pas à vrai dire une dévaluation de type classique. Cette particularité entraîne deux conséquences :

1° Elle va exercer une influence très inégale sur les prix des divers produits.

En effet, le régime antérieur comportait tant du côté des importations que du côté des exportations, des charges et des aides très différenciées. Il suit que l'application d'un taux uniforme de 20 p. 100 apportera par exemple un avantage inégal aux divers exportateurs. Il pourra même apporter à certains un désavantage ;

2° L'opération 20 p. 100 comparée à la situation antérieure ne s'efforçait pas uniquement, comme l'aurait fait une dévaluation de type classique, de dégager une marge moyenne entre niveaux anciens et niveau actuel des prix nationaux exprimés en devises étrangères.

Elle tendait surtout à « normaliser » les relations entre les divers prix et les diverses activités.

Si l'on admet que le système antérieur tendait à favoriser, dans des conditions anti-économiques, non les activités les plus désirables mais celles opérant dans les conditions les plus fragiles, l'opération 20 p. 100 en tant qu'initiative de mise en ordre pouvait se justifier indépendamment de tout autre résultat.

Il n'en reste pas moins que la conclusion établie dans l'hypothèse de la dévaluation de type classique à l'égard du réajustement des prix vaudrait aussi dans l'hypothèse de l'opération 20 p. 100.

Cette opération ayant été effectuée dans des conditions de production à capacité généralement pleine et dans des conditions institutionnelles favorables à la répercussion des prix, on doit normalement en attendre un réalignement des prix à assez brève échéance. Il ne faut pas raisonner sur une « prime de change » moyenne.

Certaines activités devraient enregistrer une telle prime ; mais ce serait en compensation d'autres activités qui subiraient un « handicap de change ».

Il est d'ailleurs, peut-être, encore une fois, souhaitable que les unes soient primées et les autres handicapées. Mais il n'est pas probable que toutes puissent s'attendre à se trouver stimulées.

Une analyse plus détaillée nous semble devoir confirmer ces conclusions théoriques.

Section III

Les prévisions sur les prix.

Nous distinguerons :

Les effets primaires de l'opération 20 p. 100 généralisée ;

Ses effets secondaires ;

L'ensemble de l'évolution des prix telle qu'elle est constatée et prévisible, soit que cette évolution soit la conséquence de l'opération 20 p. 100 généralisée, soit d'autres phénomènes.

Nous envisagerons seulement l'opération 20 p. 100 au stade de sa généralisation telle qu'elle se présente depuis le mois d'octobre.

Nous la comparerons au régime antérieur tel qu'il a été finalement réajusté par le décret du 15 mars 1957. Toutefois certains renseignements ne nous sont fournis que pour l'année 1956 et nous serons contraints, faisant toute réserve, de nous y référer.

Par effets primaires, nous entendrons ceux qui peuvent être attendus de l'opération 20 p. 100 considérés comme agissant isolément sur chaque opération d'importation ou d'exportation. Par effets secondaires, nous entendrons les résultats qui peuvent être attendus, moyennant des délais plus ou moins longs, de l'interaction des divers effets primaires : ainsi l'industrie textile qui retire un certain avantage initial de l'opération 20 p. 100 en tant qu'elle s'applique à ses exportations (effets primaires) voit cet avantage compensé et peut-être surcompensé (effets secondaires) par la hausse des cours des matières premières qu'elle importe et la hausse des salaires elle-même déterminée par la hausse des prix internes, conséquence seconde de l'opération 20 p. 100.

On distinguera les effets primaires sur les importations en général, sur les exportations agricoles et sur les exportations industrielles.

§ 1. — *Effets primaires sur les importations.*

On divisera celles-ci en trois groupes en recourant aux tableaux par groupements d'utilisation :

1° Les produits alimentaires. Ils représentent, au premier semestre 1957, 11,9 p. 100 de nos importations en valeur. Ces importations n'étaient pas antérieurement soumises à la taxe de transfert telle notamment qu'elle a été fixée par le décret du 15 mars à 15 p. 100. L'opération 20 p. 100 généralisée se traduit donc par une charge entièrement nouvelle. Cette charge ne pourrait se trouver réduite que si elle était rejetée sur le producteur étranger. Mais il s'agit de produits de première nécessité importés dans la mesure où l'agriculture nationale ne peut les fournir. Ils sont donc très peu élastiques aux prix et il n'est pas probable qu'ils puissent être rejetés d'une manière notable sur le fournisseur.

On doit donc attendre pour ces produits importés une hausse de l'ordre de 20 p. 100.

On peut observer dès maintenant que les variations de prix ne permettent que dans une faible mesure de modifier dans ce domaine les quantités demandées. L'importance des récoltes est beaucoup plus déterminante.

2° Les importations d'énergie, de lubrifiants, de produits brut et de demi-produits.

Au total cela représenterait 68,9 p. 100 de l'ensemble.

Mais tous les produits ainsi additionnés n'étaient pas soumis à un régime homogène avant l'opération 20 p. 100.

Un certain nombre parmi lesquels les produits de la C. E. C. A., le charbon de toutes provenances, les minerais, les matières premières textiles, étaient exempts de la taxe de transfert de 15 p. 100. Ils sont demeurés exemptés du prélèvement de 20 p. 100.

Ils n'ont donc été frappés que le 28 octobre. Leurs prix sont donc en voie d'adaptation.

Si nous nous rapportons à ce qui a été dit plus haut, sur la répartition des évaluations de la douane pour septembre (2e partie, section 1, § 2), on estimera à 45 p. 100 du total des importations en valeur les importations exemptes du prélèvement de 20 p. 100 entre le 10 août et le 28 octobre. Ce sont les mêmes produits qui se trouvaient auparavant exempts de la taxe de 15 p. 100. Si nous déduisons de ce pourcentage total les produits alimentaires, il restera que les « matières premières et produits C. E. C. A. » formant un groupe soustrait jusqu'au 28 octobre à toute charge particulière sur les importations, représenteraient 33 p. 100 environ du total des importations en valeur.

Pour ces produits, dont la position « stratégique » dans le processus de production est malheureusement décisive ou doit compter sur une hausse du prix en francs approchant 20 p. 100 au stade de l'importation.

Comme pour le groupe précédent une hausse légèrement inférieure ne pourrait être attendue que si la répercussion pouvait être supportée par l'étranger. Malheureusement la France ne représente pas sur la plupart des marchés de matières premières un client suffisamment important pour déterminer une telle répercussion.

Notons que nous n'envisageons pas ici les effets compensateurs que l'on pourrait attendre d'une baisse mondiale des cours des matières premières. Il y aura lieu de l'inscrire plus tard comme un éventuel facteur favorable.

Notons aussi que les importations de matières premières étant vitales ne subiront vraisemblablement pas de compression importante en volume en raison de l'effet seul de la hausse de leurs prix.

3° Les importations de produits finis (18,1 p. 100 du total) au premier semestre 1957 seraient en principe plus élastiques aux variations de prix. Encore faudrait-il distinguer entre les importations de produits de consommation d'origine industrielle, très élastiques et les importations de biens d'équipement, moins élastiques.

Mais ces importations supportaient intégralement la taxe de transfert, notamment à son dernier taux de 15 p. 100. La charge de 20 p. 100 ne représente pour elle qu'une aggravation relativement faible. Cette aggravation sera vraisemblablement compensée et même surcompensée comme on l'indiquera plus loin par une augmentation des prix internes.

Il n'y a donc pas lieu à première vue, d'attendre du seul effet de l'opération 20 p. 100 une compression de cette catégorie d'importations.

En conséquence, et si l'on considère l'ensemble des importations, on doit attendre comme effet primaire isolé de l'opération 20 p. 100, une hausse des prix approchant 20 p. 100 pour

les produits alimentaires et les matières premières importées, une hausse beaucoup plus faible de l'ordre de 5 p. 100 pour les autres produits.

Aucune de ces hausses ne paraît en elle-même de nature à modifier sensiblement le volume des importations.

On observera que les hausses de prix dont nous parlons concernent la valeur C. A. F. telle qu'elle se présente à la frontière. Il n'est naturellement pas exclu que la répercussion de la hausse soit atténuée à un stade quelconque de l'utilisation, soit par des modifications de taxes, soit par des modifications de marges.

§ 2. — *Effets primaires sur les exportations agricoles.*

Le régime des exportations agricoles antérieurement à l'opération 20 p. 100 différait de celui des exportations industrielles. Il en diffère encore.

Les indications que nous donnons tant pour les exportations agricoles que pour les exportations industrielles et qui concernent la charge financière de ces opérations sont fournies par la réponse du ministre des finances à une question écrite (réponse à la question écrite de M. Monnier, annexe Assemblée nationale du 14 mai 1957) (1). Elles concernent l'année 1956. On doit noter qu'en 1957, la plupart des aides ont été majorées; mais nous n'avons pas les moyens de déterminer l'incidence de ces majorations.

En 1956, les exportations agricoles ont bénéficié de détaxations se montant à 18 milliards et d'aides évaluées à 46 milliards pour une valeur totale d'exportations agricoles de 133,2 milliards. Sur ces 46 milliards, le fonds de garantie mutuelle agricole a fourni 8 milliards, dont un seulement provient des contributions de la profession. La majeure partie de l'aide est donc d'origine budgétaire.

Le reste de l'aide correspond en partie à des remboursements de charges sociales et fiscales, mais il correspond surtout à des appuis divers donnés à certaines productions spécifiques.

Si l'on compare l'aide à l'exportation agricole (non comprises les détaxations) à la valeur de l'ensemble des exportations agricoles en 1956, on voit que cette aide a représenté environ 35 p. 100 de cette valeur.

Le montant de l'aide accordée à l'exportation agricole est, en principe, déterminé en fonction de la différence entre le prix de revient marginal, en France, du produit considéré et le prix de vente établi sur tel ou tel marché extérieur. Il est clair, dans ces conditions, que l'opération 20 p. 100 généralisée ne modifie en rien la situation de nos exportations agricoles. L'aide générale de 20 p. 100 se substituera en partie à l'aide antérieure d'une importance moyenne ou grande. La situation se trouvera « normalisée » si l'on assimile l'opération 20 p. 100 à une dévaluation. Mais cette normalisation même ne suffira pas à assurer les exportations agricoles à défaut de toute aide du type ancien si du moins la nature de ces exportations reste la même.

Il faut en effet considérer que les diverses productions agricoles ont été très inégalement favorisées par les aides antérieures. Si la production de blé a obtenu un soutien important à l'exportation, il n'en a pas été de même d'autres productions fort importantes comme celles des fruits et légumes. L'opération 20 p. 100 est donc susceptible de bénéficier intégralement à ces produits, tandis que la situation des autres, sans être aggravée, ne se trouvera pas améliorée.

Une certaine distorsion va ainsi intervenir dans les exportations agricoles au bénéfice des plus viables qui étaient capables auparavant de se défendre sans soutien sur les marchés étrangers.

En ces conditions, les conséquences de l'opération paraissent être:

1° D'alléger la charge budgétaire par la substitution du versement à une aide pré-existante sur quelques produits;

2° De favoriser l'expansion des exportations par l'avantage important qu'obtiennent certaines des exportations les plus viables, sans pour autant que les autres se trouvent mises en situation inférieure;

3° De favoriser à long terme une modification de la structure de la production et de l'exportation agricole dans un sens économiquement sain.

Il faut remarquer d'ailleurs que la valeur des exportations agricoles ne dépend qu'assez peu du facteur prix et bien davantage de l'importance des récoltes. L'une des raisons d'un optimisme relatif que l'on peut avoir est la récolte satisfaisante que l'on peut attendre pour l'année en cours.

(1) Voir annexe, page 883, le texte *in extenso* de cette réponse écrite.

§ 3. — *Effets primaires sur les exportations industrielles.*

La comparaison entre la situation antérieure et la situation actuelle se présente ici de façon particulièrement confuse: nous n'avons pas en effet d'informations récentes sur la répartition des aides à l'exportation. Nous ne disposons à ce sujet que d'une étude publiée par l'I. N. S. E. E. (bulletin hebdomadaire de statistiques, 5 novembre 1955) et se rapportant aux années 1953 et 1954. Nous disposons aussi de la réponse écrite ci-dessus mentionnée qui relève le montant total des aides distribuées dans l'agriculture et dans l'industrie pour les exportations, mais ne peut fournir que des moyennes.

En utilisant ce dernier document on constate, en ce qui concerne les exportations industrielles, que:

1° Les détaxations sont évaluées à 120 milliards, le poste principal étant la détaxation à la T. V. A. pour les produits exportés;

2° Les contributions positives s'élèvent à 98,6 milliards, qui se décomposent en remboursement de charges fiscales et sociales (57 milliards), garanties de prix (29 milliards), autres (12,6 milliards).

Laissons de côté les détaxations sur lesquelles il n'y aura normalement pas lieu à revenir. Nous constatons sur le montant total des exportations réalisées en 1956 sur l'étranger, à l'exclusion des produits d'origine agricole, soit 864,8 milliards, que le montant total de l'aide (98,6) représente 11,5 p. 100.

Si l'on tient compte du seul remboursement de charges sociales et fiscales, le pourcentage tombe à 6,5 p. 100.

Comment sont réparties ces diverses aides par branches? Deux difficultés s'opposent à une réponse nette à cette question:

D'une part, il existe de grandes différences entre les entreprises: on nous a signalé dans une industrie qu'une entreprise bénéficiait de remboursement à 7 p. 100 tandis qu'une autre obtenait 19 p. 100.

D'autre part, une recherche extrêmement minutieuse et que nous n'avons pu faire pourrait à la rigueur indiquer une répartition du remboursement des charges sociales et fiscales; mais les garanties de prix et les autres aides ne sont pas spécifiques à une catégorie prédéterminée de produits.

Nous savons que pour l'année 1954, 31,9 p. 100 de l'ensemble des produits exportés ne bénéficiaient pas de l'aide à l'exportation et que parmi les bénéficiaires, 22 p. 100 obtenaient le taux privilégié de 8,72 p. 100, 43,1 p. 100 le taux de droit commun de 5,45 p. 100, tandis que 3,3 p. 100 n'obtenaient pas de remboursement fiscal.

Le *Journal officiel* du 1er avril 1956 publie deux arrêtés des 30 et 31 mars relatifs à l'exportation. Ces textes confirment l'existence de quatre groupes qui se répartissent approximativement de la manière suivante avant le mois de juillet dernier:

1° Non bénéficiaires, les exportations faites sous le régime de la C. E. C. A., les produits pétroliers, les pneumatiques;

2° Remboursement des charges sociales et fiscales sur les salaires sans remboursement des charges fiscales sur le chiffre d'affaires: un nombre négligeable de produits, principalement des demi-produits de cuivre;

3° Remboursement, comprenant le remboursement des charges fiscales sur le chiffre d'affaires au taux de droit commun de 2,5 p. 100, les principaux produits de l'industrie chimique, les métaux ferreux et non ferreux et les ouvrages en ces métaux dans leur ensemble;

4° Remboursement des charges sociales et fiscales assises sur les salaires et remboursement des charges fiscales sur le chiffre d'affaires au taux privilégié de 5 p. 100: un certain nombre de produits chimiques, la plupart des produits textiles, la plupart des machines et des produits de la construction électrique.

Ainsi, à l'égard de l'aide moyenne de 11,5 p. 100, le régime des 20 p. 100 apporte un avantage moyen (comme effet primaire) de 8,5 p. 100. Cet avantage est maximum pour les productions qui autrefois n'obtenaient rien comme les produits de la C. E. C. A. ou obtenaient peu comme les produits de l'industrie chimique.

Il est par contre faible pour l'industrie textile et la construction électrique par exemple.

Il semble que pour certains produits dont la confection utilise beaucoup de main-d'œuvre comme la bonneterie ainsi que pour certains produits qui obtenaient en vertu d'un régime spécial une aide importante (automobile), l'avantage soit nul à titre d'effet primaire. Ceci impliquera quand nous passerons aux effets secondaires qu'un résultat négatif puisse être obtenu.

§ 4. — *Les effets « mécaniques » secondaires de l'opération 20 p. 100.*

Nous entendons par effets secondaires les répercussions qui dépassent l'impact initial de l'opération considérée isolément pour chaque importateur ou exportateur.

En parlant d'effets mécaniques nous entendons exclure toute considération spéculative.

Les principaux effets secondaires résultent:

1° Du renchérissement du coût exprimé en francs pour le producteur des matières premières importées. Ainsi l'industrie textile qui tendrait à subir une hausse de ses matières premières sensiblement égale à 20 p. 100 et qui bénéficierait d'un avantage pour ses exportations, à titre primaire, sensiblement égal à 8,5 p. 100 n'aurait sans doute en définitive aucun avantage.

2° De la hausse transmise aux produits domestiques. Cette hausse provient surtout de celle des produits importés, mais aussi de celle des produits exportables. Les effets secondaires de l'opération ne sauraient être appréciés directement car ils ne peuvent être isolés des autres causes de hausse ou de baisse et simultanement enregistrées. Nous aurons donc à observer les données effectives sur les prix. Mais auparavant, nous devons mentionner les principales causes étrangères à l'opération 20 p. 100 tendant soit à la hausse soit à la baisse.

§ 5. — *Les causes « extérieures » de variation des prix.*

Parmi les causes de variation de prix extérieures à l'opération 20 p. 100, il faut en mentionner principalement trois:

1° Une tendance à la hausse générale des prix résultant d'une pression inflationniste dont les besoins du commerce extérieur ne sont que l'aspect relativement secondaire;

Une tendance à la hausse des prix des produits agricoles tenant soit à l'insuffisance des récoltes, soit aux exigences d'une politique agricole déterminée par certaines considérations de justice, de cohérence et d'efficacité.

3° Une baisse du prix mondial de certaines matières premières déterminée soit par certains signes de stagnation aux Etats-Unis, soit par la surproduction de certains produits, soit par l'apparition de menaces aux positions monopolistiques prises par un petit nombre de grands producteurs sur certains marchés. C'est ainsi que le régime des produits pétroliers commence à ressentir les effets de productions indépendantes étatiques ou particulières.

Ce facteur peut naturellement être très important et exigerait une analyse détaillée.

Prenons pour septembre l'indice des matières premières calculé par l'I. N. S. E. E. sur la moyenne 1957: les pâtes à papier et le charbon se trouvent à 99, le coton à 98, la laine et le caoutchouc à 97, le cuivre à 95 et enfin le pétrole brut à 85.

Toutes ces baisses résultent d'une combinaison de baisses aux lieux de production et de baisses de fret.

Mentionnons encore que le prix du cuivre électrolytique à New-York est passé, à la livre, de 42 cents de moyenne mensuelle en 1956 à 36 en janvier 1957 et à 27 en septembre, la baisse étant ininterrompue. L'étain est passé, au Royaume-Uni de 798 £ la tonne en janvier (contre 780 pour la moyenne 1956) à 739 en septembre.

L'indice Moody's des prix de gros à New-York est passé de 418,5 pour la moyenne 1956 et de 427,7 pour le mois de juillet dernier à 391,6 pour les premiers jours d'octobre soit une baisse de juillet à octobre de 8,3 p. 100. L'indice Reuter des prix à l'importation en Grande-Bretagne est passé de 485 en 1956 (moyenne) à 459,6 en juillet et 432 en octobre, soit 6,2 p. 100.

De telles baisses si elles se maintenaient et, plus encore, si elles s'accentuaient seraient de nature à alléger le poids de nos importations.

Il serait cependant périlleux de fonder sur elles des espoirs excessifs:

1° En effet: il peut s'agir de *phénomènes provisoires*. Un retournement de la tendance américaine susceptible d'être déterminé par divers facteurs intérieurs et extérieurs peut renverser l'allure des prix mondiaux.

2° Même en l'absence d'une telle éventualité, l'hypothèse d'une *crise importante aux Etats-Unis* exerçant un effet massif sur les prix des matières premières et rappelant la « grande dépression » paraît exclue. Si la baisse se maintient, elle a grande chance de rester limitée à quelques secteurs et surtout de trouver promptement son plancher.

3° Il ne faut pas oublier enfin que même modérée la chute des *prix mondiaux des matières premières* exercera un effet indirect sur nos exportations:

D'abord parce que la métropole et l'outre-mer exportent certaines matières premières;

Puis parce qu'une moindre baisse des produits finis suit toujours celle des matières premières;

Encore parce que notre balance commerciale est moins celle d'un grand pays développé que d'une économie quelque peu attardée, de sorte que les « termes d'échange » français ne seraient pas améliorés autant que, par exemple, ceux des britanniques par un événement de cet ordre;

Enfin et surtout que ni une stagnation américaine, ni une récession induite chez les « insuffisamment développés » qui sont nos clients ne saurait nous profiter beaucoup.

Nous achèterons moins cher, mais nous vendrons moins. Il est très peu probable donc que le résultat global soit positif. S'il l'était, l'équilibre de la balance serait atteint dans la réduction des échanges et de l'activité interne.

§ 6. — *L'évolution effective des prix.*

Quelle a été, compte tenu de tous ces éléments, l'évolution effective des prix ?

Considérons deux périodes, celle antérieure au mois d'octobre pour laquelle les répercussions se sont inscrites dans les indices généraux et la période actuelle pour laquelle nous ne disposons encore que d'indications.

1° L'indice général des prix de gros (base 100 en 1949) était comme moyenne 1956 à 141,6. Il atteignait 147,5 au mois de juillet dernier, ayant monté de façon continue pendant le premier semestre. En octobre, il est passé à 155,0, soit une hausse sur juillet de 5 p. 100.

Cette hausse ne répond pas à une cause saisonnière; les périodes correspondantes de 1955 et 1956 sont au contraire marquées par une légère baisse. Elle ne paraît pas correspondre non plus à un mouvement international et semble donc devoir être attribuée à la combinaison des facteurs déjà indiqués et aux effets de l'opération 20 p. 100.

2° Au cours de la période actuelle nous enregistrons diverses hausses portant soit sur les produits agricoles, soit sur des produits importés ou concurrents de produits importés.

Ainsi le charbon étranger importé augmenterait de 20 p. 100 chez l'importateur. Le charbon national enregistre une hausse de 6 1/2 p. 100 ainsi que l'acier. Le fuel monte de 12,5 p. 100, le ciment augmente de 4 p. 100.

Chez l'utilisateur, ces hausses tendront nécessairement à se répercuter. On envisage pour les industries mécaniques et métallurgiques des hausses possibles dans une proportion de 1 à 5 p. 100; pour le textile cotonnier de 6,5 p. 100; pour le textile lainier de 4 p. 100. Des hausses de 3 et de 3,5 p. 100 peuvent être attendues à Electricité et Gaz de France.

Sans doute la hausse des prix de détail peut-elle être relativement atténuée par rapport à celle des prix de gros et peut-elle être reportée sur une période plus ou moins longue. Il paraît cependant raisonnable de considérer que l'indice des 250 articles qui sur la base 100 en juillet dernier a atteint 103 en octobre pourrait dépasser 105 en décembre puis atténuer sa cadence progressivement mais sans éviter des progressions jusque vers avril.

En conséquence, le S. M. I. G. doit certainement connaître une hausse en décembre et de nouvelles hausses au cours du premier semestre 1958.

Sans doute est-il fort malaisé de faire une prédiction quelconque.

Nous devons supposer (car cela est fondamental) que la politique suivie à l'égard de la menace inflationniste sera efficace et que toute nouvelle cause de hausse sera évitée.

Nous ne devons malheureusement pas trop compter sur une accentuation de la baisse des cours mondiaux des matières premières. Au reste une telle baisse ne pourrait se produire qu'en conséquence d'une récession américaine qui déterminerait à notre égard, d'autres effets défavorables.

En admettant ces deux hypothèses (non intervention de nouveaux éléments de hausse internes, arrêt de la baisse des cours des matières premières) il paraîtrait raisonnable d'attendre un alignement étalé et progressif des prix sur le pourcentage de hausses des charbons et des aciers nationaux soit 6,5 p. 100.

L'opération 20 p. 100 a tendu à corriger la situation telle qu'elle était à la fin du premier semestre.

Or, depuis lors, les prix, soit en conséquence, soit en anticipation des mesures prises, ont augmenté de 5 p. 100.

Si on peut attendre une nouvelle hausse de 6,5 p. 100, la hausse totale liée à l'opération 20 p. 100 aura été de 11,5 p. 100.

Cette hausse serait ainsi légèrement supérieure à l'avantage moyen calculé pour les produits industriels et devant résulter du passage du régime ancien d'aides et de taxes au régime nouveau de l'opération 20 p. 100, soit 8,5 p. 100.

Disons, en tenant compte de toutes les incertitudes, que l'avantage moyen sous forme de marge de prix susceptible de résulter de l'opération 20 p. 100 serait d'ores et déjà entièrement absorbé. Ceci correspond aux conclusions théoriques que nous avons cru pouvoir poser en débutant: une opération cambiaire, si elle intervient dans une période de plein emploi et dans un régime déterminant des adaptations rapides n'est pas susceptible de produire la « prime » ou le « handicap » de change que décrivrait les techniciens de la dévaluation Poincaré.

Est-ce dire que l'opération 20 p. 100 n'exercerait aucun effet ?

Assurément pas. L'opération s'est traduite par un effet discriminé sur diverses productions inégalement avantagées par le régime antérieur. Elle va donc entraîner une certaine distorsion dans la composition des exportations. Comme dans son ensemble, le régime antérieur ne semble pas avoir réparti ses avantages de la façon la plus économique, la distorsion ainsi suscitée sera favorable.

SECTION IV

Les prévisions à moyen terme sur la balance des payements.

§ 1. — *Observations.*

Quelles conséquences l'opération 20 p. 100 vue en elle-même et isolée de toute autre mesure, peut-elle entraîner sur la balance des payements en l'année 1958 ?

Nous tâcherons de répondre à cette question en nous tenant rigoureusement à un certain parti-pris théorique.

Nous n'ignorons pas que des mesures nouvelles seront prises. Nous n'ignorons pas non plus que tous les efforts financiers directs et indirects faits actuellement en faveur des exportateurs ne seront pas abandonnés.

Disons tout de suite que nous estimerions désastreux qu'il en fut ainsi.

Mais la raison d'être de notre recherche est la détermination de ce qui adviendrait si des mesures nouvelles n'étaient pas prises ou si tous les appuis financiers venaient à être supprimés.

Comme nous n'estimons pas souhaitable que le nouveau régime soit la reconduction de l'ancien, il faut le repenser et le reconstruire en toute logique pour pouvoir avancer quelles mesures devraient être prises, quels appuis devraient être maintenus.

En conséquence, on peut établir « un modèle théorique » construit sur l'hypothèse d'une « table rase »: l'opération 20 p. 100 se substituant entièrement au régime antérieur, qu'adviendrait-il ?

Nous nous acheminerons ainsi vers les conclusions pratiques en vue de déterminer une politique économique que prendra notre troisième partie.

Notre étude prévisionnelle sera menée en deux étapes:

1° Au cours d'une première étape nous examinerons certains objectifs définis pour nos exportations d'après des calculs faits en juillet dernier par le service des études économiques du ministère des finances.

Ces objectifs sont détaillés pour les exportations. Nous n'avons pas eu connaissance de documents aussi précis pour les importations.

Des estimations approchées d'une balance des payements dans la même optique et dans les mêmes conditions peuvent être tentées.

Pour apprécier le sens de ces chiffres il convient de noter:

Qu'il s'agit d'objectifs à atteindre;

Que ces objectifs sont compris comme une étape de réalisation du plan, qu'ils sont conformes à ses tendances et à ses orientations;

Que l'on estime au moment où on les établit qu'ils peuvent être atteints.

Les hypothèses de travail faites alors étaient:

Une généralisation de l'aide à l'exportation au taux de 15 p. 100;

La généralisation de taxes de transfert frappant les importations à 15 p. 100, mais le maintien des exemptions existantes (45 p. 100 des importations nationales), donc l'absence de surcharge sur les matières premières;

Le maintien du niveau des prix;

2° Au cours d'une deuxième étape nous examinerons en quoi l'opération 20 p. 100 a modifié les possibilités envisagées dans ces conditions et en quoi les données nouvelles intervenues depuis juillet peuvent affecter les conclusions.

§ 2. — *Les objectifs d'exportation 1958 revisés en juillet.*

Considérons les objectifs 1958.

Le tableau ci-joint provenant du S. E. E. F. doit être compris sous le bénéfice de trois remarques:

1° Il est établi sur les données de juillet et dans les conditions susindiquées;

2° Il est établi en francs 1954. La comparaison avec les résultats déjà mentionnés et formulés en francs courants exige des calculs complémentaires. C'est ainsi que les exportations sur l'étranger portées à un montant de 1.068,3 en francs 1956 ont été en francs courants de 1.100,9. Une rectification plus forte devrait être apportée aux chiffres de 1957.

Pour la comparaison des anticipations avec les données en francs courants nous retiendrons donc seulement les pourcentages de croissance constatés ou anticipés. Nous retiendrons aussi que toute anticipation en ce domaine doit supposer une constance des prix;

3° Enfin, le tableau a été établi, Sarre comprise. Cette hypothèse ne nous gêne pas pour ce que nous avons appelé « moyen terme » (1958). Pour au delà de 1959, elle impliquerait des rectifications dont nous n'avons pas ici à tenir compte.

Exportations effectives et prévisions 1955-1958 (en francs 1954), *Sarre exclue.*

GROUPES	1955	1956	1957	1958	1957/1956	1958/1957	1958/1955
Groupe 0. — Produits agricoles	84,2	54,6	86	105	158	120	125
Groupe 1. — Produits alimentaires	100,4	95,5	91	90	94	100	90
Groupe 2. — Energie	100,6	76,5	70	77	91,5	110	77
Groupe 3. — Métaux (total)	445,8	464,4	551	633	118	115	142
Dont:							
Métaux	269,1	276,2	314	338	114	107	126
Mécanique	176,7	187,2	237	293	126	124	166
Groupe 4. — Chimie	101	101,5	116	130	114	112	129
Groupe 5. — Textile	188,8	188,2	201	210	106	104	111
Groupe 6. — Divers	94,7	88	89	105	101	118	111
Total	1.115,5	1.068,3	1.204	1.350	112	112	121

Source: Service des études économiques et financières du ministère des finances en date du 2 octobre 1957.

Passons en revue les principaux groupes:

1° Produits agricoles et alimentaires (groupes 0 et 1):

On a estimé que l'amélioration des récoltes de 1956 sera suivie d'une amélioration des récoltes de 1957, principalement pour les céréales. On pourrait dès lors, compte tenu du fait que les récoltes d'une année sont exportées au début de l'année suivante, attendre dans le courant de 1958 une exportation de blé de l'ordre de 57 milliards et le maintien des exportations d'orge. Cela permettrait une exportation de céréales de 67 milliards.

Certaines dépositions faites devant votre commission sont moins optimistes et apprécient ces exportations possibles à 55 milliards.

De telles exportations se font au cours du premier semestre.

Si donc nous rapportons le premier semestre 1958 au premier semestre 1957, qui a connu seulement une exportation de céréales de 30,5 milliards, nous trouvons une différence en plus comprise entre 36,5 et 25 milliards.

Une réduction de 6 milliards sur les exportations de boissons paraît devoir être attendue.

On admettrait donc en prenant les calculs les plus optimistes que les exportations agricoles nous donneront un supplément au premier semestre 1957 de 30 milliards.

Ces prévisions ne sont pas entièrement retenues par le S. E. E. F. D'autre part la traduction en francs 1954 détermine une déflation des chiffres absolus. L'anticipation est d'une augmentation de 19 milliards en francs 1954. Il reste qu'il s'agit d'une hausse attendue de 20 p. 100 de 1958/1957 suivant une hausse effective de 58 p. 100 de 1957/1956 soit au total d'une hausse de 25 p. 100 de 1958/1955, ce qui est fort honorable et désirable.

Le groupe des produits alimentaires par contre serait attendu comme devant rester stable, ce qui est pessimiste dans le contexte actuel.

2° Energie (groupe 2):

Les exportations de produits pétroliers raffinés ayant été réduites en conséquence de la crise de Suez, on peut espérer une augmentation chiffrée par certains à environ 10 p. 100.

3° Les métaux et l'industrie mécanique (groupe 3):

La principale différence entre une estimation fondée sur les capacités de production et une estimation fondée sur les effets de prix tient à l'importance que la première aboutit au développement de l'industrie mécanique. Il s'agit en effet de l'industrie dont la capacité de production peut être accrue avec une relative facilité. De 1956 à 1957, l'ensemble des industries des métaux avait augmenté ses exportations de 18 p. 100 et la seule industrie mécanique de 26 p. 100. En considération de capacités d'exportation, certains observateurs ont estimé que l'industrie des métaux pouvait augmenter de 1957 à 1958 ses exportations de 14,5 p. 100 et la seule industrie mécanique de 24 p. 100.

Ces prévisions seraient dans la ligne du troisième plan de modernisation. Celui-ci prévoit que les exportations d'équipement industriel passeraient de 54 milliards en 1956 à 107 en 1961 et ceux des véhicules routiers de 46,5 milliards en 1956 à 135 en 1961 (il s'agit toujours de francs 1954).

4° La chimie (groupe 4):

Il s'agit ici du secteur dont l'exportation doit le plus se développer à la fois si l'on considère la capacité et les prix. En effet, l'industrie chimique met en place de nouvelles unités techniques qui devraient permettre de maintenir en 1958 un taux de croissance presque équivalent à celui prévu pour l'année 1957, soit 12 p. 100 au lieu de 14. Un excellent exemple du rythme rapide de l'expansion des ventes extérieures de ce secteur est fourni par le développement des exportations de la chimie organique entre 1954 et 1957. En 1954, la chimie organique exportait pour 25,6 milliards et en 1957 pour 32,5 milliards de francs 1954.

5° Textiles:

On compte ici sur une très légère augmentation des exportations 4 p. 100.

6° Divers:

On admet un accroissement de 18 p. 100 dans les exportations industrielles diverses.

Au total, une prévision fondée sur l'utilisation des capacités amènerait à prévoir une exportation de 1.350 milliards en 1958 contre une exportation réalisée de 1.068,3 en 1956 et une exportation attendue de 1.202,2 en 1957 (il s'agit de francs 1954), soit une augmentation de 12 p. 100 de 1957 à 1958 suivant une augmentation de 12 p. 100 de 1956 à 1957.

§ 3. — *Effet, sur les exportations, de l'opération 20 p. 100 généralisée.*

Les prévisions établies dans l'hypothèse d'une aide uniforme de 15 p. 100, d'une taxe de transfert de 15 p. 100 sur l'ensemble des importations et d'une exception à cette règle portant sur les importations de matières premières et de produits alimentaires peuvent-elles être maintenues dans le régime de l'opération 20 p. 100 ?

On rappellera que, selon les conclusions prises à la section précédente, ce régime devrait se traduire, en l'absence du maintien d'un appui quelconque à n'importe quelle exportation, par:

1° Une hausse de prix compensant sensiblement (et même surcompensant) l'avantage moyen de 8,5 p. 100 résultant de la différence entre l'aide moyenne de 11,5 p. 100 et le remboursements de 20 p. 100 déterminé par les dernières mesures;

2° En conséquence, par la création, au terme de l'adaptation des prix, simultanément d'un avantage pour les produits anciennement non favorisés ou peu favorisés et d'un désavantage pour les produits favorisés;

3° Parmi les branches ainsi avantagées figurent certaines susceptibles d'accroître beaucoup leurs exportations comme l'industrie chimique et les productions C. E. C. A.

Malheureusement, il ne pourra être fait usage, aussi vite qu'on le souhaiterait, des possibilités ainsi ouvertes. Les capacités de production étant employées presque au maximum, l'accroissement de la production dépend de nouveaux investissements qui ne s'opèrent et n'entrent en production que lentement.

Il s'agirait alors de savoir si les avantages ainsi assurés à certaines branches seraient supérieurs aux conditions qui avaient été anticipées par les auteurs du tableau.

Il ne semble pas puisque la hausse des prix internes résultant de l'opération 20 p. 100 généralisée et de diverses causes absorbe, et largement, la marge d'avantage qui aurait pu résulter de la substitution d'un aide de 20 p. 100 à l'aide uniforme de 15 p. 100 qui avait été anticipée.

Il sera donc prudent pour les groupes 0, 1, 2, 3 *a* (métaux) et 4 de s'en tenir aux prévisions inscrites dans le tableau. Encore sont-elles, sans doute, trop optimistes;

4° Par contre, si tout appui existant devait être supprimé, l'opération 20 p. 100 généralisée aurait défavorisé certaines branches par rapport à leur situation antérieure.

Parmi ces branches figureraient certaines industries « leaders » de nos exportations comme l'automobile.

Rentreraient dans les catégories envisagées l'industrie mécanique (groupe 3 *b*) et le textile (groupe 5).

Ces groupes — dans les conditions hypothétiques admises — ne devraient pas voir leurs exportations progresser mais régresser.

Si l'on devait supposer une régression assez modérée de ces deux groupes, régression qui les ramènerait au chiffre de 1956, et si l'on combinait cette régression avec le maintien des prévisions concernant les autres groupes (hypothèse optimiste) les exportations (en francs 1954) seraient ramenées pour 1958 à 1.222,4 milliards. Elles seraient donc à peine supérieures (+ 1,6 p. 100 et non plus + 12 p. 100) au chiffre de 1957.

§ 4. — *Les importations et la balance.*

1° Les importations au premier semestre de 1957 (donc avant suspension de la libération des échanges) ont atteint 928.5 milliards en francs courants. Cela aurait donné pour l'ensemble de l'année 1.857 milliards de francs du premier semestre 1957.

Les exportations, selon l'hypothèse forte, pourraient atteindre 1958, 1.350 milliards de francs 1954 et selon l'hypothèse faible 1.222 milliards. Ces chiffres traduits en francs premier semestre 1957 devraient être majorés de 4 p. 100 (hausse des prix de gros moyenne) ce qui donnerait 1.404 comme hypothèse forte et 1.271 milliards comme hypothèse faible.

Nous serons donc loin du pourcentage de couverture optimum de 93 p. 100. Les importations ainsi évaluées ne pourraient être supportées.

2° La suspension de la libération des échanges a réduit les importations.

Aussi longtemps que subsistera cette mesure, le dépassement du niveau déterminé en octobre sera évité, si aucun autre facteur d'accroissement des importations n'intervient.

Les importations de l'étranger ont atteint 122,7 en octobre, soit pour un semestre 736,2 milliards et 1.472,4 milliards pour un an.

Il subsisterait ainsi un déficit commercial de 68,4 milliards dans l'hypothèse forte et de 201,4 milliards dans l'hypothèse faible.

Le premier pourrait être supportable. Le second ne le serait pas.

Or :

1° L'hypothèse forte ne peut être réalisée que si les causes qui ont déterminé la hausse des prix de juillet à novembre sont maîtrisées.

2° Si les effets déjà acquis de cette hausse sont compensés par des effets contraires, c'est-à-dire par une politique systématique.

3° On ne peut attendre de soulagement notable du côté des importations. En effet les importations de produits finis destinés à la consommation sont réduites au minimum, celles de produits alimentaires ne peuvent augmenter beaucoup. Il faut, par ailleurs, tenir compte que de très forts retranchements sur les produits non essentiels sont exclus en raison du risque de représailles.

De nouvelles réductions sur les importations de matières premières et de produits bruts conduiraient fatalement à la récession et au chômage.

Une politique doit donc être suivie qui permette le développement des exportations et assure que l'objectif fort 1958 puisse être atteint (croissance de 12 p. 100 des exportations).

Conclusions de la deuxième partie.

Les prévisions qui ont été esquissées semblent l'avoir été en supposant réalisées les conditions optima. Les objectifs qu'elles permettent de tenir pour réalisables sont modestes.

Certaines situations, dont l'éventualité ne saurait être exclue (récession sérieuse et prolongée aux Etats-Unis, hausse des prix supérieure à celle que nous avons prévue en France), obligeraient même à exclure la réalisation « spontanée » de l'hypothèse « faible » (couverture de 87 p. 100).

De plus, celle-ci suppose l'absence totale d'accroissement du produit national en 1958. Or, le maintien d'un taux d'accroissement, vraisemblablement inférieur ou même très inférieur à ceux réalisés au cours des dernières années semble indispensable si l'objectif démographique 1961 doit être atteint.

L'hypothèse forte elle-même (couverture à 96 p. 100) ne serait relativement satisfaisante que si les mêmes conditions étaient réunies. De plus, pour qu'elle assure l'équilibre, il faudrait supposer que les autres éléments de la balance générale des payements (services et capitaux) laissent un solde positif : c'est ce qui arrivait dans les meilleures années alors qu'on estimait une couverture commerciale de 93 p. 100 suffisante pour assurer l'équilibre d'ensemble. Or, il n'en a pas été ainsi ces dernières années. On peut notamment redouter, en raison de la baisse des cours des matières premières, une situation plus difficile dans l'outre-mer.

Même si l'hypothèse forte se réalisait, elle n'apporterait pas l'espoir de voir se reformer une réserve de devises. Elle nous laisserait donc sans aucune garantie contre un risque toujours menaçant.

Une politique saine, tenant compte de ces diverses considérations, devrait tendre à dépasser largement l'hypothèse forte et s'efforcer d'obtenir non un déficit juste tolérable dans des conditions optima et en l'absence de croissance, mais un certain excédent défini d'après les conditions actuelles (excédent qui, en conséquence, serait probablement absorbé pour une grande part).

Ainsi la différence entre ce que donnerait probablement une évolution spontanée (déficit de 201 milliards annuellement) et ce qu'il faudrait s'efforcer d'obtenir (excédent de 100 à 200 milliards) représente l'effort supplémentaire à réaliser, une fois admis que l'on a obtenu la stabilisation des prix et l'équilibre général que l'hypothèse faible elle-même suppose atteint.

L'étude des moyens par lesquels peuvent être obtenus et la stabilisation fondamentale et le développement nécessaire, occupera notre troisième partie.

TROISIEME PARTIE

LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR EN LIAISON AVEC LA POLITIQUE ECONOMIQUE

Nous examinerons d'abord les objectifs et les options, puis les conditions rigoureusement liées de la politique sélective externe et de la politique sélective interne telles que les préconise le Conseil économique, enfin les divers moyens d'attente qui peuvent être employés pour passer de la période d'extrême danger, ouverte le mois prochain, à une période de croissance équilibrée au dedans et au dehors.

SECTION I

Les objectifs et les options.

Le rééquilibre des comptes extérieurs peut être obtenu par différents moyens entre lesquels il faut choisir. Nous repousserons :

1° Rééquilibre par dévaluation et changes flottants;
2° Rééquilibre par retour aux « changes multiples »;
3° Rééquilibre par récession;
4° Rééquilibre par stagnation.

§ 1er. — *Rééquilibre par dévaluation et changes flottants.*

Certains soutiennent que l'opération 20 p. 100 n'a pas été suffisante. Or, la dévaluation étant le remède « classique » à un déséquilibre extérieur devrait pouvoir trouver un niveau tel que l'équilibre soit rétabli.

S'il ne l'est pas, il faut dévaluer de nouveau. Ce raisonnement suppose que, d'une part, le franc est actuellement surévalué et que, d'autre part, une dévaluation serait capable de restaurer l'équilibre.

Pour démontrer la surévaluation actuelle du franc on met en avant plusieurs constatations :

Les *cours* enregistrés sur certains marchés de devises, les cours noirs, le cours de l'or. Mais en n'importe quelle période d'instabilité cambiaire, de telles divergences ont été enregistrées. Elles signifient une spéculation contre le franc. Il n'est nullement certain qu'elles cesseraient moyennant une dévaluation : bien au contraire, sans doute. Elles ne deviendront graves que si elles se maintiennent et trouvent dans la persistance d'un déficit de la balance commerciale une justification.

Les *difficultés* rencontrées par divers exportateurs. Mais ces difficultés sont inévitables : elles sont nécessairement impliquées dans le fait d'une opération uniforme se substituant à une condition discriminée. L'existence de « perdants » est aussi logique que celle de gagnants.

La *hausse des prix intérieurs* consécutive à l'opération 20 p. 100 et qui aurait absorbé une part de l'avantage obtenu.

Mais une hausse semblable doit être, *a fortiori*, attendue de toute opération nouvelle.

Les raisons que nous avons données de l'échec d'une dévaluation intervenant comme moyen unique de rééquilibre en une conjoncture de plein emploi valent à l'encontre de toute dévaluation nouvelle.

En outre, toute nouvelle dévaluation ne manquerait pas d'encourager une attitude spéculative défavorable au maintien de l'équilibre extérieur.

Déjà, les doutes émis par certains sur la possibilité de maintenir le franc à son niveau actuel se sont traduits par diverses attitudes : retard des commandes passées par nos clients éventuels, retards des rapatriements de fonds par nos exportateurs, sorties clandestines de capitaux...

L'intervention d'une nouvelle dépréciation monétaire venant à bref délai après la première opération briserait définitivement la confiance.

C'est pour cela que la solution préconisée par d'éminents économistes étrangers d'un système de changes flottants nous paraît dangereuse et mauvaise. Les porteurs de francs, leurs clients et leurs créanciers, ont, avant tout, besoin de stabilité.

Créer les conditions de cette stabilité, rétablir ainsi une confiance justifiée c'est, aujourd'hui comme hier, la première tâche d'un gouvernement qui entend restaurer l'ordre dans l'économie et les finances.

§ 2. — *Rééquilibre par retour aux « changes multiples ».*

Une menace plus subtile contre la stabilité monétaire résulte des désirs exprimés aujourd'hui par divers producteurs. Certes, l'expression de ces désirs n'est pas systématique. On peut cependant tenter d'imaginer ce qui adviendrait s'ils étaient satisfaits.

Nous avons montré que l'avantage procuré par l'opération 20 p. 100 sur la situation antérieure était:

Dès l'origine, très inégal, selon les branches exportatrices et même selon les firmes exportatrices;

Par la suite, avec la répercussion des diverses causes de hausse de prix, les productions les moins avantagées sont devenues désavantagées à l'exportation.

Telle était la conséquence inévitable de l'opération.

On comprend aujourd'hui que les représentants des professions les plus désavantagées à l'exportation demandent le rétablissement des « aides » supprimées.

A défaut, elles verront se réduire leurs exportations. N'étant pas assurées de trouver sur le marché intérieur un débouché équivalent, elles peuvent être amenées à se reconvertir.

Un tel résultat devait forcément être attendu de l'abandon d'une politique discriminée. Il ne peut passer pour anormal.

Le retour à la discrimination — telle qu'elle était — serait injustifiable. Il tendrait à maintenir et à accentuer un type de spécialisation condamné par l'économie. Plus encore, dans chaque branche, il tendrait à sauver les entreprises les moins efficaces en les alignant, grâce aux plus grands avantages distribués, sur les plus efficaces.

Il est donc impossible de justifier par la seule constatation d'une réduction dans la position compétitive ou même par celle d'une perte, le recours à une nouvelle aide.

Le rétablissement progressif de la situation antérieure au 10 août ne manquerait pas de paraître critiquable et l'on serait conduit à une nouvelle dévaluation avec les inconvénients ci-dessus mentionnés.

Il faut observer cependant que condamner le retour à la formule de discrimination antérieure au 10 août ne signifie pas nécessairement condamner toute politique sélective.

Certaines productions exportées, comme l'automobile, étaient, au 10 août, parmi les bénéficiaires de l'aide à l'exportation. Elles figurent cependant parmi les plus viables dans l'avenir et celles sur lesquelles peut être le plus justement fondée la « vocation exportatrice » de notre pays.

Un « encouragement éducateur » s'adressant à la production et non à l'opération commerciale d'exportation semble justifié.

Dès lors, le problème du choix se pose entre les soutiens à bannir et les soutiens à maintenir. C'est là assurément la difficulté majeure de toute politique sélective.

§ 3. — *Le rééquilibre par la recession.*

Lorsqu'un déséquilibre extérieur intervient en situation de plein emploi, le sacrifice du plein emploi est la solution orthodoxe.

Elle est, en effet, la seule dont on puisse attendre une action automatique sur la balance extérieure. Elle est aussi la seule qui s'impose automatiquement à défaut de toute initiative publique.

Elle est donc préconisée ou acceptée comme regrettable, mais normale par les observateurs, les autorités, les partis et les intérêts qui maintiennent la tradition classique. Elle représente la doctrine dominante dans la plupart des pays du monde occidental.

C'est ainsi que le ministre britannique, M. Peter Thorneycroft, a déclaré: « Il ne s'agit pas de faire un choix entre la valeur de la livre sterling et le plein emploi, car, à longue échéance, le premier terme est vraiment préférable au second ».

La solution, ajoute-t-on, n'est nullement scandaleuse car, ainsi que l'a ajouté le ministre: « une monnaie stable est un élément d'intérêt social autant qu'économique ».

Une réduction de l'activité économique génératrice d'un chômage que l'on espère léger tendrait en effet à remédier au déséquilibre extérieur pour deux séries de raisons:

1° Directement, parce que réduisant la demande interne, soit qu'il s'agisse de la demande de consommation (des particuliers ou des administrations), soit qu'il s'agisse de la demande d'investissement des entreprises, elle tendrait à réduire le déséquilibre externe.

Une réduction des consommations se traduit par une certaine réduction de la demande de biens importés dans la mesure où les biens importés rentrent dans la consommation. Elle « libère » d'autre part des biens exportables.

La réduction de l'activité des entreprises résultant directement de la réduction de leurs investissements ou indirectement de la réduction de la consommation se traduit par une réduction des importations de matières premières ou d'énergie;

2° Indirectement, l'établissement d'un « chômage fractionnel » réduit la « capacité contractuelle » des syndicats, évite les hausses de salaires. Dans la mesure où ces salaires entrent dans les prix de revient, il améliore la position compétitive des entreprises nationales.

Les relations entre valeur du produit national brut ou variations de valeur de ce produit et valeur des importations ou variations de ces importations sont appelées propensions (moyennes ou marginales) à importer. Elles sont habituellement, pour les calculs, réputées constantes. Des calculs soigneux étudient les variations de ces coefficients et les lient aux diverses catégories d'importations.

Quel que puisse être le bien-fondé de la thèse, il faut souligner que son application se présente dans des conditions très disparates selon les pays.

En Angleterre, les conditions sont optimales.

L'exportation ayant vu sa structure fortement modifiée depuis 1939 donne la prééminence à des produits (biens d'équipement notamment) fortement demandés à la fois sur le marché intérieur et extérieur. Aussi une faible réduction d'activité peut-elle se traduire par un supplément d'exportations notable: c'est, avant tout, ce résultat qui est recherché.

L'importation représente une part importante du produit national brut (environ 20 p. 100) de sorte qu'une réduction du produit national tendra à déterminer une réduction relativement forte des importations.

Or, malgré ces conditions optimales, rien n'est moins assuré que le succès de la politique anglaise d' « équilibre par la récession ».

La situation est différente en France pour trois raisons:

1° La *composition de notre commerce extérieur* ne libère pas aisément des produits capables de trouver leur voie sur les marchés d'exportations. Notre commerce extérieur a la structure de celui d'un pays sous-développé comme l'a démontré l'O. E. C. E.;

2° La *part de nos importations* dans notre produit national est relativement faible, de sorte qu'il faudrait une réduction du produit beaucoup plus forte en France qu'en Angleterre pour obtenir le même effet sur l'équilibre extérieur;

3° Depuis juin dernier nos importations étant soumises au régime du contingentement qui a comprimé au maximum celles qui n'intéressaient pas l'approvisionnement industriel, on ne peut guère attendre de rééquilibre que par la *réduction des importations de matières premières* ou l'accroissement de catégories limitées d'exportation.

Notre collègue M. Malterre, dans son rapport de conjoncture présenté au Conseil économique pour le premier semestre de 1957, a montré (p. 40, 41 et 43);

Que le gain total de devises étrangères que permet d'obtenir une réduction de 1.000 milliards des revenus disponibles des ménages consistant à ramener la consommation à sa structure de 1956 est de 110 milliards, soit approximativement 10 p. 100;

Qu'une action plus spécifique portant sur la réduction des seuls investissements effectués par les entreprises et les ménages procurerait pour 234 milliards d'investissements une « amélioration » de la balance de 72 milliards, soit un rendement de 30 p. 100;

Que le même rendement serait obtenu par la réduction de la consommation et de l'investissement public.

Si l'on opère une réduction portant moitié sur la dépense publique, moitié sur la dépense privée, on pourrait en attendre un effet de 20 p. 100.

Comme tous les calculs de ce type, celui-ci appelle naturellement les réserves d'usage. Les coefficients dégagés sont beaucoup plus forts que ceux qui avaient été mis en évidence dans le passé. De plus, ils reposent sur des observations non d'accroissements mais de moyennes.

Il reste que, pour obtenir une amélioration annuelle de l'ordre de 200 milliards (amélioration mensuelle de 16 et semestrielle de 100 milliards), suffisante d'après les calculs intérieurs à la réalisation de l'équilibre, il faudrait une réduction de 1.000 milliards dans le produit national si cette réduction devait porter par moitié sur la dépense privée, par moitié sur la dépense publique.

Ainsi le produit national brut (18.200 milliards en 1956) devrait être réduit du dix-huitième, soit de 5,5 p. 100. Le chômage ainsi déterminé serait assurément important.

A cette raison de ne pas juger désirable la correction du déséquilibre par un « petit chômage fractionnel » s'en ajoute assurément d'autres, notamment:

Les injustices sociales impliquées;

L'instabilité sociale et politique vraisemblablement déterminée par le mécontentement des salariés;

Les effets cumulatifs d'une récession dont on limite mal la progression: la récession se traduira par la réduction des investissements privés, elle-même génératrice de nouvelles compressions;

Les effets de la récession sur la prospérité économique et l'équipement de l'outre-mer;

Ses effets sur la réalisation des objectifs du plan. Il conviendra d'insister sur ce point;

Enfin ses propres effets de « retour » sur la balance commerciale.

Nous savons que, contrairement à l'économie anglaise, notre économie est en « retard d'adaptation » aux besoins de notre commerce extérieur.

Toutes nos conditions de productions, suffisantes pour maintenir une balance commerciale passive, doivent être profondément remaniées du jour où, tous nos sursis ayant pris fin, l'obtention d'une balance active devient une nécessité si nous voulons poursuivre notre croissance.

C'est pour cela que le S. E. E. F. du ministère des finances et le plan ont pu inscrire dans leurs anticipations certaines prévisions d'exportation, notamment les prévisions ambitieuses concernant l'industrie chimique, qu'en supposant la poursuite d'investissements considérables dans ces branches.

Certaines productions, en effet, n'exporteront pas seulement parce qu'elles retireront leurs produits du marché interne, mais parce qu'elles innoveront et produiront autre chose.

C'est en vue de ces productions nouvelles qu'elles envisageront d'investir. Elles n'investiront pas dans des spécialités dont le monde est sans doute aussi saturé que le marché intérieur.

Or, les investissements neufs, surtout dans les branches neuves, ne se feront pas en dépression.

§ 4. — *Le rééquilibre par stagnation: l'objectif 1961 et le plan.*

Les études du commissariat général au plan n'étant pas achevées, les indications que l'on peut avoir sont sujettes à réserve.

Celles que nous donnons sont empruntées au rapport du groupe de l'équilibre distribué le 19 juillet 1957 et accessoirement pour les derniers aux calculs du service d'études économiques et financières du ministère des finances. Elles sont exprimées en francs 1954.

Le produit national brut — au sens de la comptabilité nationale — devrait atteindre, en 1961, 22 milliards de francs 1954, soit un accroissement de 49 p. 100 sur 1954. Par rapport au produit national brut de 1956, exprimé en francs 1954, soit 17.180 milliards, l'augmentation serait de 28 p. 100. Si la progression enregistrée de 1955 à 1956 s'est sensiblement poursuivie comme cela semble probable (augmentation de 4,1 p. 100), l'indice 1961-1957 devrait être de l'ordre de 124.

Ce résultat peut assurément être atteint en quatre ans. Mais il paraît peu probable qu'il puisse l'être si, sur les quatre ans, devaient s'inscrire un ou deux ans de stagnation ou de récession.

Le résultat ainsi décrit implique la réalisation de certaines conditions en matière de commerce extérieur.

On a calculé que le développement de la production déterminait certains emplois, que ces emplois correspondaient à certaines importations, à moins que des productions de substitution nationale ne puissent être développées. Un certain montant d'exportations devrait être atteint pour rendre possibles ces importations.

On fixe, dès lors, à 1.393,7 milliards les exportations civiles à réaliser sur l'étranger (Sarre exclue) en 1961, contre 845,6 en 1954 (indice 164,8), 970,3 en 1956, 1.106,5 probables en 1957 et 1.250 à réaliser en 1958 (également Sarre exclue).

Pour les importations civiles, l'objectif 1961 en francs 1954 pour l'étranger (Sarre exclue) est de 1.414,4 milliards contre 1.037,5 en 1954 (indice 136,3). Cet objectif correspondrait à une moyenne mensuelle, en mêmes francs, de 118 milliards.

Faisant toute réserve sur la comparaison entre le chiffre d'octobre 1957, qui porte sur les importations, Sarre comprise, et ce chiffre qui exclut la Sarre, nous constatons cependant que les importations d'octobre 1957 comptées en francs courant à 123 milliards et en francs 1954 à environ 117 milliards sont assez proches de l'objectif assigné pour 1961.

Mais pour atteindre l'année 1961 qui bénéficiera de ressources de matières premières (pétrole notamment) issues de la zone franc, il faut passer par une phase culminante en 1959 au cours de laquelle les importations devraient s'accroître. Le maintien des importations au niveau atteint en octobre 1957 sous le régime du contingentement est donc une excisence strictement minima.

Ne disposant pas des appréciations nécessaires à la ventilation des chiffres sarrois, nous dirons simplement que l'objectif 1961 est sensiblement égal à l'objectif 1958.

Aussi, la réalisation à moyen terme du supplément d'exportation nécessaire au maintien des importations rapprocherait de l'objectif 1961.

§ 5. — *Principes d'une politique constructive.*

Une politique constructive doit:

1° Avoir en vue les objectifs à long terme et notamment les objectifs 1961 avec l'accroissement particulièrement important qu'ils impliquent pour certaines importations (notamment de produits de la construction mécanique et électrique).

Elle doit donc choisir dès maintenant des orientations compatibles avec ces options.

2° Constater qu'il n'y a pas en réalité une demande globale mais des sommes de demandes spécifiques.

Il est nécessaire, pour dégager un surplus exportable et contenir les importations, de comprimer l'ensemble de ces demandes spécifiques.

Mais pour obtenir au plus tôt, le plus économiquement et dans les conditions les plus acceptables, les résultats désirés, il faut moins agir par des moyens globaux que par des moyens sélectifs.

3° Reconnaître que, pour atteindre simultanément deux objectifs, l'équilibre externe et le maintien du plein-emploi, la mise en œuvre cohérente de deux séries de mesures est nécessaire.

Une action portant exclusivement sur la réduction des importations ou l'accroissement des exportations augmenterait la tension inflationniste. Une action tendant exclusivement au maintien du plein-emploi à l'intérieur risquerait d'aggraver le déséquilibre extérieur.

4° Admettre que rien d'efficace ne sera obtenu soit à long terme, soit même à moyen terme, par des moyens tendant à agir exclusivement sur les courants commerciaux.

Comme l'a plusieurs fois souligné André Philip dans ses rapports au Conseil économique, une politique du commerce extérieur doit être une politique de la production pour le commerce extérieur.

5° Considérer que tous les moyens dont disposent effectivement les pouvoirs publics doivent être employés aux mêmes fins, de façon cohérente.

Il est bon de faire le bilan des moyens dont les pouvoirs publics disposent et ne disposent pas effectivement.

Dans les conditions actuelles, il faudra surtout compter sur la fiscalité et sur le crédit comme instruments d'une politique sélective.

Les licences d'importations, aussi longtemps qu'elles subsistent, doivent être utilisées comme moyen d'orientation.

La spécificité des efforts exige que soit considérée chaque branche et même chaque firme susceptible d'être exportatrice comme objet d'une politique propre.

SECTION II

La politique de l'importation.

§ 1. — *Les limites d'une politique d'importation.*

Comme tous les autres aspects d'une politique des échanges extérieurs, une politique d'importation ne peut être à long terme qu'une politique de production.

Sans doute certains soulagements immédiats peuvent-ils en certaines conditions être apportés aux pressions qui déterminent le déséquilibre commercial.

On peut ainsi affirmer sans risque d'erreur que les importations non essentielles doivent être comprimées.

Mais cette vérité première n'est susceptible d'application immédiate que dans un régime de contingentement, dans un système protectionniste.

Le régime du contingentement est présentement le nôtre. Et l'on constate que les efforts directs de compression des importations non essentielles sont à possibilité limitée.

Nos obligations contractuelles et le risque de représailles ne permettent guère pratiquement de réduire les importations autres que de matières premières et de demi-produits bien au delà des limites atteintes.

Encore peut-on débattre de ce qui est non essentiel. De trop grandes difficultés par exemple mises à l'entrée d'outillages étrangers et même de certains biens de consommation pourraient avoir les répercussions les plus fâcheuses sur le progrès technique à l'intérieur et sur l'augmentation de la productivité.

Qu'il s'agisse de produits essentiels ou non, une politique d'importation réglée sur un objectif à long terme implique le développement de productions nationales susceptibles de se substituer aux importations.

C'est ainsi que le rapport du groupe de l'équilibre (en date du 19 juillet 1957) page 118, qui donne pour 1961 un objectif d'importations sensiblement égal à la réalisation de 1956 compte pour atteindre ce résultat sur une modification de la composition de ces importations.

Le pourcentage représenté par les produits des industries mécaniques et électriques serait porté de 14,4 à 18,1 p. 100. Par contre de fortes réductions porteraient sur les importations agricoles (de 13,4 p. 100 à 10,7 p. 100) et sur les importations d'énergie (de 25,3 à 23,2 p. 100).

Une telle évolution qui implique une régression du montant absolu de ces dernières catégories malgré le fort accroissement escompté de la production suppose d'importantes transformations de l'économie de la metropole et de la zone franc.

L'accroissement de la production agricole et surtout de certaines de ses composantes, le développement de la production de pétrole et de minerais non métalliques dans l'outre-mer, un accroissement considérable de la capacité de production dans le secteur de la chimie qui permettrait de réduire dans de très fortes proportions nos importations de caoutchouc et de produits synthétiques.

Or pour obtenir tous ces résultats il faut à la fois beaucoup d'investissements et une orientation fort judicieuse de ces investissements.

Une fort intéressante proposition de résolution présentée au Conseil de la République par M Armengaud (Conseil de la République, annexe au procès-verbal de la séance du 12 mars 1957, document n° 468) signale un grand nombre d'initiatives possibles susceptibles de réduire notre recours à l'étranger.

Selon elle: certaines techniques nouvelles de la sidérurgie permettraient de réduire de 20 à 25 p. 100 la consommation de coke par tonne d'acier produite; le développement de la pétrochimie peut réduire les importations de caoutchouc et de fibres textiles; l'industrie du papier doit être orientée vers l'utilisation des feuillus; l'industrie mécanique française est capable de fournir des modèles comparables à certains modèles importés.

Sans que l'on doive rechercher l'autarcie, il est nécessaire de mettre en œuvre tous les moyens (fiscalité, crédit, encouragement à la productivité et à la rationalisation des entreprises) dont nous disposons pour orienter les investissements vers les directions économiquement viables.

Sans doute s'agit-il d'un effort valable principalement à long terme.

Il convient de constater que les prévisions du plan fondées sur un niveau d'importations sensiblement égal en 1961 à ce qu'il est en 1956 conviennent d'une augmentation inévitable des importations suivies d'un recul dans la période intermédiaire.

Jusque vers 1959 on ne peut éviter que nos besoins d'importations augmentent, l'amélioration due à la mise en place de nouveaux moyens de production doit ensuite seulement obtenir une compression.

Il ne faut cependant pas négliger la possibilité d'obtenir, même à court terme, certaines améliorations dues à l'accroissement de la productivité. L'exemple de ce qui a été réalisé comme progrès dans l'utilisation du fuel au cours de la crise de Suez peut, à cet égard, justifier quelque optimisme dans les résultats à attendre d'un effort de productivité mené avec des moyens suffisants.

§ 2. — *Les importations d'énergie.*

Nos importations d'énergie et de lubrifiants représentaient en 1955: 290,9 milliards de francs; au 1er semestre 1956: 164,4 milliards, et en mai 1957: 41,2 milliards, soit 23,3 p. 100 de nos importations en 1955, 22,8 p. 100 pour les six premiers mois de 1956 et 26,7 p. 100 en mai 1957.

Un effort particulier doit être tenté pour les réduire comme le demandait le rapport présenté par M. Mayolle au Conseil économique le 25 juillet 1957.

Dans cet ensemble nos importations de pétrole et de produits pétroliers en provenance de l'étranger représentaient en 1955: 195,3 milliards de francs, soit une moyenne mensuelle de 16,2 milliards, au 1er septembre 1956: 105,3 milliards, soit une moyenne mensuelle de 17,5 milliards, en mai 1957: 25,8 milliards.

Si l'on en déduit les exportations de produits pétroliers, on obtient en 1955: 156,5 milliards de francs, soit une moyenne mensuelle de 13 milliards, au 1er semestre 1956: 90,4 milliards, soit une moyenne mensuelle de 15 milliards, en mai 1957: 24,1 milliards.

Bien que les sources nationales aient cessé d'être négligeables, la quasi-totalité de nos besoins est couverte par l'étranger. Or ces besoins augmentent en relation très étroite avec l'accroissement de l'activité industrielle.

Il ne nous est pas possible ici d'examiner l'ensemble d'une politique pétrolière qui doit tenir compte des données nouvelles.

Les principes en peuvent être:

1° Développement des ressources pétrolières de la zone franc, accélération de leur mise en valeur.

Encouragement apporté au développement de productions françaises indispensables, notamment en ce qui concerne le matériel de forage.

Politique de prospection et d'exploitation réduisant au minimum les charges en devises impliquées par la production et donnant à la France et à la communauté franco-africaine le contrôle le plus complet sur la politique de production, de prospection et de prix pratiquée par les exploitants.

2° Recherche des conditions les plus avantageuses d'importation pour la part qui devra encore longtemps être acquise hors de la zone franc.

On envisage pour 1961 que sur une importation de 34 millions de tonnes, 10,5 millions de tonnes seraient fournies par la zone franc. Une importation de l'étranger restera nécessaire.

Il conviendra de réexaminer la politique d'importation en fonction à la fois des prix des produits, du coût en devises de ces produits et de l'autonomie des fournitures.

Actuellement des producteurs indépendants tentent de battre en brèche les monopoles organisés. Certains Etats en Amérique latine et dans l'Europe de l'Est assurent une question directe de leurs ressources pétrolières. L'intérêt de certains Etats du Moyen-Orient peut correspondre au nôtre.

Il faut donc diversifier par des contrats d'achat ou des accords bilatéraux nos sources de fournitures pétrolières. Il convient en particulier de s'adresser à l'U. R. S. S.

Par ailleurs, il faut réexaminer la politique d'association de capitaux français à des consortiums internationaux.

Enfin, vis à vis des grands fournisseurs, il faut reconsidérer la passation de contrats en francs-pétrole.

Les quotas de raffinage ne viennent sans doute à expiration qu'en 1964. Mais les quotas de distributions doivent être renouvelés en 1958. Il importe que leur répartition soit faite de telle sorte, dans les conditions créées par l'apparition de ressources nouvelles, que nos ressources et nos moyens de raffinage propres conservent ou obtiennent, par rapport à celles et à ceux que nous ne maitrisons en aucune mesure l'autonomie la plus large et la plus effective.

3° Amélioration dans la technique pétrolière.

Il paraît souhaitable de pousser les études et recherches relatives à la liquéfaction du méthane en vue du transport maritime du gaz naturel.

Des premières études effectuées, il ressort en effet, que ces gaz naturels, actuellement brulés en torche ou inexploités faute de débouchés, pourraient atteindre les ports français à des prix compétitifs avec le fuel sur le marché intérieur.

Tel est le cas pour les gisements de gaz du Sahara, à Hassi R'Mel et Berja.

On a même tout lieu de penser que compte tenu de la valeur quasi nulle du méthane dans les pays de grosse produtions de pétrole comme le Vénézuela, le transport du méthane liquide, rendu port français, permettrait une certaine économie de devises, compte tenu de la nationalité des bateaux transporteurs.

§ 3. — *La politique des licences.*

Les périodes critiques que nous avons traversées de juin à octobre se sont, on l'a vu, à diverses reprises traduites par des importations anormales de caractère spéculatif.

Puisque nous nous trouvons en régime de contrôle de change, il convient de renoncer à tout automatisme dans l'attribution des licences d'importation.

Nous suggérerons, plus loin, qu'usage soit fait de celles-ci comme moyen d'orientation de la production et de l'exportation.

Il convient aussi qu'il soit tenu compte, lors de cet octroi, des importations passées et des stocks qu'elles ont pu permettre d'accumuler.

Des déclarations contrôlées de stocks devraient être exigées à l'appui d'une demande de licence portant sur certaines matières premières.

La rigueur du contrôle des changes doit être renforcée. Le refus de l'octroi de nouvelles licences peut sanctionner certaines infractions graves.

§ 4. — *Autres observations.*

Certains commissaires ont présenté des remarques en divers sens. Ces suggestions qui n'ont pas été retenues dans l'avis ont porté surtout:

— Sur la liberté du marché de l'or. Certains ont souligné que cette liberté a été l'occasion d'évasions de capitaux. Le fait ne semble pas contesté. Mais on a par contre contesté l'opportunité de revenir dans les conditions actuelles sur une mesure prise.

— Sur l'opportunité d'octroyer des licences d'importation ne comportant pas de règlements en devises (en dehors de l'emploi des comptes E.F.AC.). Les licences tendraient à déterminer le retour de fonds non rapatriés.

Certains ont estimé qu'une telle mesure présenterait des avantages à titre de « mesure de dépannage » si elle portait exclusivement sur l'importation de produits essentiels.

D'autres y ont vu une « prime à la fraude » et un encouragement à de nouveaux non rapatriements.

SECTION III

La politique d'exportation.

§ 1. — *Règles d'une politique sélective.*

Une politique d'exportation menée en vue d'accroître les ressources en devises doit tendre à orienter non pas principalement les exportations, mais la production en vue des exportations.

Les exportations les plus désirables ne peuvent être définies que par la combinaison de divers critères. Ce sont:

Celles qui répondent le mieux au développement de la demande probable des pays vers lesquels nous sommes susceptibles d'exporter;

Celles qui répondent le mieux aux possibilités du pays, c'est à-dire au principe de l'avantage comparatif appliqué à la structure nationale telle qu'elle se manifestera au terme d'une période à choisir;

Celles qui déterminent directement ou indirectement la dépense minima en devises.

Les anticipations établies par les commissions du plan ont généralement estimé que certaines exportations agricoles de produits de valeur (viande, fruits et légumes) répondaient simultanément à ces trois conditions ainsi que certaines exportations industrielles de biens de consommation (automobiles) ou de biens d'équipement (outillage mécanique et électrique).

Une orientation de la production dans ces directions est nécessaire.

Cette orientation n'exclut pas le maintien éventuel en chiffres absolus — d'exportations moins désirables. Elle n'exclut même pas l'augmentation de celles-ci. Elle exclut seulement le maintien des pourcentages.

Le plan qui a le souci de cette adaptation de l'exportation française à des besoins nouveaux, inscrit dans ses prévisions pour 1961 une augmentation de 6 des groupes (sur 7) entre lesquels se divisent les exportations françaises vers l'étranger. Pour un ensemble d'exportations destiné à passer de 845,6 milliards en 1954 à 1.393,7 milliards en 1961 seul le groupe « combustibles, minéraux, électricité, gaz, eau » connaîtrait une légère régression (de 58 à 41 milliards).

Mais les proportions représentées par les diverses exportations changeraient. Régresseraient en pourcentage les exportations sur l'étranger d'énergie (6,8 à 2,9 p. 100), de matières premières et demi-produits (31,6 à 29,3 p. 100), de textiles et cuirs (17,4 à 13,9 p. 100), de divers (9,2 à 8,5 p. 100).

Progresseraient en pourcentage les exportations de l'ensemble des produits agricoles (16,3 à 17,8 p. 100) et celles des produits des industries mécaniques et électriques (18,7 à 27,8 p. 100).

Ces constatations entraînent les conséquences suivantes:

1° Puisqu'à côté des « exportations-leaders » d'autres doivent se maintenir et même progresser, il ne suffit pas de déterminer la « vocation exportatrice » d'une branche. Dans toutes les branches on peut déceler des firmes ayant prouvé ou susceptibles de prouver une « vocation exportatrice ».

Certaines décisions sont par nature destinées à bénéficier à l'ensemble d'une branche: ainsi l'irrigation d'une région destinée à être reconvertie en production de fruits et légumes.

Mais il est opportun qu'il y ait d'autres « incitations à produire et à exporter plus » directement adressées à telle ou telle firme. D'où l'idée des contrats et de la carte d'exportateur.

2° Comme on l'a établi plus haut, à partir du jour où l'opération 20 p. 100 aura intégralement fait sentir ses effets sur tous les prix, les entreprises susceptibles d'exporter (dans les diverses branches) se classeront en deux catégories:

— Les entreprises auxquelles l'opération 20 p. 100 a apporté une sérieuse marge d'avantages, même si toutes les aides devaient être supprimées.

— Les entreprises auxquelles l'opération 20 p. 100 aurait apporté un désavantage relativement à la situation antérieure si toutes les aides devaient être supprimées.

Le deuxième groupe peut lui-même se diviser idéalement en deux sections:

Les entreprises qui, si elles recevaient une aide actuelle (sous quelque forme que ce soit), progresseraient et ne deviendraient pas compétitives.

S'il faut absolument obtenir le maximum actuel d'exportation, toutes les entreprises susceptibles d'exporter doivent être soutenues.

Mais cette solution présente les inconvénients les plus graves:

— Elle est d'un coût illimité pour le budget;

— Elle contrarie des reconversions et des adaptations, limite les moyens disponibles pour « les meilleurs », donc compromet l'avenir;

— Elle prépare à brève échéance, avec la restauration du régime antérieur à l'opération 20 p. 100, une nouvelle dévaluation.

Or, seule la considération du dossier de chaque entreprise ayant exporté ou voulant le faire peut permettre de savoir non seulement quelles sont celles qui peuvent exporter, mais encore celles qui peuvent le faire dans des conditions sans cesse améliorées et favorables à terme.

On conclura en disant qu'une politique « sélective » d'exportation doit être spécifique à chaque branche et, si possible, individualisée pour chaque firme; que les efforts nationaux faits en faveur de chacun doivent comporter un terme fixé et qu'ils doivent être faits en fonction des résultats à attendre à ce terme; que les obligations de celui qui aide et de celui qui est aidé sont réciproques et doivent donc comporter contrôle et sanction; que des moyens variés (fiscalité, crédit, octroi de licences d'importation et d'avantages divers) doivent être simultanément employés de façon cohérente pour atteindre le but poursuivi; que des moments variés du processus productif peuvent être atteints avec plus ou moins d'opportunité, selon les cas; enfin, qu'un avantage se mesure à une différence entre le statut de ceux qui l'obtiennent et celui de ceux qui ne l'obtiennent pas et que cette différence peut être, en théorie, également obtenue par la décharge des premiers que par la surcharge des seconds.

Nous avancerions volontiers, à condition que le terme soit pris dans le sens que nous entendons lui donner, qu'une exportation dotée de tous ces caractères devient un véritable « service public »: « service public » par la nécessité nationale qu'elle évoque, par la contribution non individualisée qu'elle demande, par la continuité de l'effort qu'elle exige, par les contrôles qu'elle postule, par les choix qu'elle impose.

§ 2. — *Le commissariat aux échanges extérieurs.*

La poursuite d'un apport cohérent et la gestion de moyens coordonnés à une fin bien déterminée ne peut être satisfaisante que s'il existe un organisme de gestion.

Le Conseil économique a souvent dénoncé l'inconvénient de la dispersion des services économiques et financiers entre un grand nombre d'administrations. L'expérience prouve que chaque administration tend vers une assez large autonomie de fait. Les décisions deviennent dès lors longues et inaccessibles, les formalités rebutantes, les initiatives contradictoires.

On a pu penser à diverses modalités de regroupement, notamment:

A un « grand ministère » des affaires économiques et financières;

A un service des échanges extérieurs regroupant tous les services intéressés aux échanges extérieurs dans tous les ministères;

A un service des échanges extérieurs laissant hors de son champ de regroupement les services spécialisés des ministères techniques (agriculture, industrie, etc.).

Le Conseil économique s'est montré favorable à un grand ministère économique.

Sur la question actuellement en débat, il a entendu limiter ses ambitions et se prononcer simplement en faveur d'un « service » du troisième type.

Ce « service » regrouperait essentiellement les directions intéressées par les relations extérieures dans les ministères des affaires étrangères, des finances et de l'économie nationale.

Il aurait pu se présenter comme un ministère autonome. Un tel ministère a parfois été esquissé.

Il serait suffisant toutefois qu'il se présentât comme un « *commissariat* ». Un tel organisme aurait l'avantage de la permanence.

Ce « commissariat » pourrait être conçu sous deux formes:

Soit comme un simple *organisme coordinateur*, les directions intéressées restant en leur lieu et place;

Soit comme un *organisme neuf intégrant les diverses directions*. Il conviendrait alors de déterminer de quel ministère il relèverait.

« Le « commissariat » aurait d'abord comme attribution celle des directions qu'il regrouperait, après élimination des doubles emplois.

Il aurait à décentraliser et à régionaliser certaines de ses fonctions.

Il aurait enfin à suivre l'application de la politique définie par le plan et par les divers textes: statut de l'exportateur, contrats d'exportation, garanties de prix en vue d'assurer les « transformations de structure de la production et de l'exportation » jugées nécessaires.

Il jouerait, à l'égard de l'accomplissement des obligations acceptées par les bénéficiaires de contrats ou les titulaires de la carte, un rôle de contrôle, établissant des rapports périodiques et, éventuellement,, proposant les sanctions ou les poursuites à exercer.

§ 3. — *Le centre national du commerce extérieur.*

On connaît le rôle utile joué par le C. N. C. E. à la fois comme organe de documentation pour les professionnels et comme organe d'animation et de coordination jouant auprès d'eux et entre eux.

Il convient de lui maintenir ce rôle pour lequel il semble mieux adapté que ne le serait un service administratif manquant d'autonomie et de contact avec les milieux professionnels.

Ses délégations régionales et ses réunions d'information ont joué un rôle utile pour susciter des « vocations exportatrices » en province. Ses efforts de prospection à l'étranger ont été heureux.

La réorganisation du C. N. C. E. est néanmoins nécessaire. Le texte de 1943 sur lequel il est fondé n'est plus en accord avec les structures administratives et économiques actuelles.

Il doit recevoir une mission d'information et de prospection très large et les moyens pour que cette mission soit efficace.

Ses relations doivent être définies à l'égard des chambres de commerce en France et à l'étranger, des services diplomatiques et consulaires, du service des relations culturelles (direction technique).

Il doit donc être assujetti au contrôle du commissariat au commerce extérieur.

Il doit poursuivre son effort d'implantation régionale.

§ 4. — *Le statut de l'exportateur.*

Une *carte de l'exportateur* a été créée par un décret n° 57-911 du 10 août 1957. Les droits et les obligations du titulaire de cette carte ne sont cependant pas encore définis.

Il convient donc d'établir un « Statut de l'exportateur ».

Une telle tentative suppose d'abord une définition de l'ayant droit.

L'arrêté du 10 août tient pour exportateur l'entrepreneur ayant fait 20 p. 100 de son chiffre d'affaires en exportations, il laisse toutefois ouverte la catégorie des exportateurs. La commission instituée par le décret devant, en effet, fixer « les conditions d'attribution de la carte aux entreprises qui ne remplissent pas » la condition susindiquée.

Il est, en effet, utile que cette clause ait été introduite: la catégorie « exportateur » ne doit pas devenir un groupe fermé.

Toutefois, si d'importants avantages doivent lui être consentis, il importe que des précautions soient prises et un contrôle établi. Soit par l'institution d'une période probatoire, soit par l'établissement de sanctions, on doit éviter qu'il soit fait abus de la qualité d'exportateur.

Le contrôle sur les réalisations obtenues par le bénéficiaire doit être efficace. Il doit porter sur le rapatriement des devises obtenues dans un délai bref et strict.

Au cas où des comptes E. F. A. C. sont ouverts à l'exportateur, leur emploi doit être contrôlé. Les comptes E. F. A. C. doivent être restitués à leurs destinations normales: prospection de marchés nouveaux, installations sur les marchés, achats de biens d'équipement indispensables.

La réunion des services relatifs aux échanges extérieurs dans un même « commissariat » facilitera la mise en œuvre de ces contrôles liés.

Quant aux avantages à inscrire dans le statut de l'exportateur, s'ils doivent être larges, ils doivent être aussi divers.

Ils doivent être définis pour chaque branche avec marques d'application possible pour chaque titulaire de la carte.

Ils ne doivent en aucun cas se définir d'après une situation antérieure et notamment d'après le montant touché dans la période 1953-1954 sous forme de remboursements de charges sociales et fiscales.

Ils doivent surtout favoriser l'investissement productif, le préfinancement et le financement des opérations d'exportation, l'investissement commercial sur les marchés étrangers.

Ils peuvent comporter, selon les cas: octroi de licences d'importation, taux de crédit préférentiel, participation aux investissements, détaxation des réserves de sociétés ou détaxation des investissements, émission d'emprunts garantis.

L'octroi de tels avantages doit être promptement supprimé, en cas de non-réalisation des obligations de l'exportateur.

§ 5. — *Garantie de prix, contrats d'exportation, groupements professionnels.*

Le système de la garantie de prix a donné dans le passé de bons résultats. Il a permis la prise d'adjudications importantes. Ces adjudications ont créé dans les pays où elles ont été obtenues des centres d'attraction pour les produits français.

Les réalisations obtenues au Pérou, par exemple, sont symptomatiques et ont été bien mises en valeur par l'exposition de Lima.

Le système de la garantie de prix doit être employé davantage pour favoriser l'association d'entreprises françaises appartenant à des branches diverses et capables de prendre en charge un ensemble d'équipements. Or la formation de tels consortiums doit être favorisée.

L'exemple d'une association plus complète de l'Etat à l'activité exportatrice d'un groupe de firmes a été donné par les contrats passés entre l'Etat et l'industrie automobile ou l'industrie lainière.

De tels contrats donnent une garantie de stabilité qui doit être mise à profit pour favoriser les progrès techniques et l'équipement de la branche intéressée.

Ils n'ont pu jusqu'à présent être passés qu'avec des branches professionnelles très fortement concentrées ou organisées.

Il serait souhaitable:

1° De favoriser, par de tels contrats, la prise de positions importantes sur les marchés extérieurs par quelques grandes firmes;

2° Dans les branches de production très dispersées, de faciliter la formation d'organisations exportatrices d'un type quelconque. Si les groupements d'exportateurs, tels qu'ils sont définis par les textes, ont leurs avantages, diverses catégories de groupements professionnels ont prouvé leur viabilité. Il en a été de même notamment dans les petites et moyennes entreprises et dans l'artisanat.

3° D'assurer d'une manière ou d'une autre l'association des professionnels d'une même branche et éventuellement de plusieurs branches pour implanter sur un marché étranger un système de représentation et des points de vente; pour fournir des pièces de rechange; pour assurer la formation de représentants et de réparateurs nationaux et étrangers.

Un effort collectif dans une même région est supérieur à la dispersion des efforts sur plusieurs régions.

L'octroi de crédits E. F. A. C. et leur emploi contrôlé doivent faciliter de telles prises de position.

Le succès d'une politique exportatrice fondée sur le contrat est lié à l'existence d'entreprises importantes et concentrées faisant une part notable des exportations.

Un dépouillement des états de liquidation d'aide à l'exportation conduit par l'I. N. S. E. E. (Bulletin hebdomadaire de statistique, 5 novembre 1955) a permis de préciser que sur 2 millions d'entreprises industrielles et commerciales existant en France, 40.000 seulement réalisent au moins une opération d'exportation par an, dont 8.000 à 9.000 seulement réalisent au moins une opération d'exportation par mois vers l'étranger.

On est ainsi fort loin d'une « poussière » d'exportateurs. Encore les branches dispersées peuvent-elles s'organiser pour prendre des positions exportatrices.

§ 6. — *Les exportations agricoles.*

Les exportations agricoles représentent, comme on l'a indiqué, l'une des ressources les plus susceptibles d'assurer le redressement de notre situation extérieure.

Les objectifs 1961, admis par le plan, retiennent que ces exportations prendront une part accrue dans la valeur totale des exportations.

Des résultats notables peuvent être atteints assez rapidement.

Les pays de l'Europe des Six, l'Allemagne notamment, sont en mesure d'accroître leurs achats de certains produits de l'agriculture et de l'élevage. Or, l'état normal de la balance des payements de l'Allemagne occidentale rend économiquement souhaitable, pour ce pays, un accroissement de ses importations.

Par ailleurs, les pays de l'Est de l'Europe sont preneurs de produits de l'agriculture et de l'élevage.

On peut espérer enfin trouver dans d'autres pays de l'Europe occidentale, et notamment en Angleterre et en Scandinavie, des débouchés élargis.

Une accélération dans la réalisation des objectifs du plan doit donc être recherchée.

Elle doit donc reposer sur les principes suivants à considérer comme un tout:

1° *Recherche de l'accroissement de certaines exportations agricoles* idéalement choisies parmi celles qui procureraient les plus fortes rentrées de devises, seraient susceptibles d'être obtenues à des prix compétitifs et orienteraient l'agriculture française vers une spécialisation viable dans l'avenir.

2° Recherche, corrélativement, d'un *accroissement de la production agricole*, afin que soient simultanément couverts les nouveaux besoins d'exportation et les besoins du marché intérieur;

3° Il importe au premier chef d'*éviter à l'intérieur, avec une hausse importante et prolongée de l'ensemble des prix* alimentaires, une relance de l'inflation. En même temps il serait très désirable de pouvoir éviter de recourir à des mesures de rationnement.

Dans la situation très grave qui est la nôtre, nous ne pouvons malheureusement pas écarter entièrement l'éventualité de telles mesures à l'égard de certaines consommations alimentaires.

D'autres pays, producteurs agricoles, comme les Pays-Bas ont su maintenir pendant de longues années, pour certaines de leurs productions exportables, un régime de rationnement strict indispensable à l'équilibre — dans le plein emploi — de leurs comptes extérieurs.

De telles mesures, si pénibles qu'elles puissent être, pourraient être jugées plus supportables que la lourde fiscalité indirecte indispensable, à certaines extrémités, à la réalisation, par la hausse des prix à la consommation, d'une réduction de la demande interne.

Toutefois, il faut s'efforcer de réduire et de restreindre le recours à de telles rigueurs.

Le procédé le plus adéquat consisterait, si une augmentation rapide de la production de tel produit spécifique demandé à la fois au dedans et au dehors (viande de bœuf par exemple) ne pouvait être obtenue, de susciter rapidement et massivement l'accroissement de la production d'un bien de substitution destiné au marché intérieur (viande de porc, par exemple).

Depuis les décrets du 30 septembre 1953 (n° 53-933) relatif au statut, à l'organisation et au fonctionnement des organismes d'intervention économique de caractère privé, du 20 mai 1955 relatif à l'institution et au fonctionnement du fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole et surtout depuis le décret du 18 septembre 1957 relatif aux conditions d'établissement des prix agricoles, l'agriculture française dispose de moyens institutionnels capables de susciter les accroissements de production et d'exportation ainsi que les orientations spécifiques nécessaires.

Le Conseil économique entendra prochainement sur ces textes et sur l'organisation des marchés agricoles un rapport actuellement discuté devant la commission de l'agriculture.

Nous suggérons donc les solutions suivantes:

1° La *passation de contrats à long terme* doit être recherchée notamment avec l'Allemagne et les pays de l'Europe de l'Est. Ces contrats devraient porter, de préférence, sur certains produits susceptibles d'être vendus dans des conditions compétitives (viande de bœuf, fruits et légumes).

Des sociétés interprofessionnelles ou professionnelles existantes ou à créer peuvent prendre en charge la passation et l'exécution de tels contrats;

2° La *réalisation de ces contrats* doit donner lieu à un contrôle strict portant notamment sur la qualité et la standardisation des produits livrés;

3° Le *système de « prix d'objectifs »* ayant été établi par le décret du 10 septembre 1957, notamment « en vue d'atteindre les objectifs du plan », et la réalisation de l'équilibre extérieur étant manifestement l'un des objectifs fondamentaux du plan, le système doit être utilisé en vue de parvenir à cet équilibre.

Il conviendrait donc de fixer, tant pour le produit exportable (viande de bœuf) que pour le produit de substitution (viande de porc) des prix d'objectif susceptibles d'assurer l'accroissement des deux productions et, notamment, de la production de substitution destinée au marché interne.

Une taxe, prélevée au bénéfice du fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole, tendrait à relever, dans des limites économiquement viables, sur le marché intérieur le prix du produit exportable et servirait à subventionner la commercialisation du produit de substitution dans des conditions contrôlées.

Un véritable contrat à long terme ayant été ainsi passé entre l'Etat et les professions agricoles, une orientation durable de la production pourrait être assurée.

§ 7. — *Les productions de l'outre-mer.*

Le retard des publications statistiques concernant les P. O. M. nous interdit un commentaire précis et d'immédiate actualité.

Par ailleurs le dernier rapport d'André Philip sur les échanges extérieurs a fortement mis l'accent sur certains caractères de la balance des payements métropole-outre-mer et outre-mer-étranger. Le rapport a particulièrement insisté sur les anomalies des relations de prix entre la France métropolitaine et les autres pays de la zone franc.

Nous nous contenterons donc ici de poser quelques principes:

1° *Le développement économique des territoires de la zone franc*, et principalement celui des territoires non métropolitains, doit être l'un des objectifs de la communauté franco-africaine.

On peut même estimer que le développement représente l'objectif le plus valable. Ce serait dès lors en fonction de cet objectif et des moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre que devrait être reconsidérée la structure économique de la zone franc.

Dès aujourd'hui, on peut affirmer que rien ne sera fait sans la coopération active des peuples d'outre-mer et de leur représentation politique.

Ce principe vaut, *a fortiori*, pour les Etats indépendants de la zone franc.

Pour ces Etats et pour l'Algérie, il est évident qu'une normalisation de la situation politique et militaire en Afrique du Nord est la condition de tout progrès économique;

2° Le *développement des productions de l'outre-mer* doit répondre d'abord aux besoins des populations de l'outre-mer. Le programme économique ne peut être pensé indépendamment du programme social.

Mais il doit aussi, en contrepartie des avantages financiers que présente l'appartenance à la zone franc et des aides qu'apporte aux pays sous-développés de la zone la France métropolitaine, participer à la réalisation de l'équilibre entre la zone franc et l'extérieur.

Les Etats et territoires hors de la France métropolitaine doivent pouvoir apporter à celle-ci un volume croissant de productions capables de se substituer aux importations étrangères.

Mais ils doivent et peuvent aussi obtenir un solde actif de devises et participer ainsi — au moins de manière modeste — à la dépense de la monnaie commune.

Il est anormal que la France métropolitaine se trouve à la fois fournir des dons à l'outre-mer et combler un déficit en devises de la balance des payements entre l'étranger et le reste de la zone franc.

Des territoires producteurs de matières premières, comme le Maroc et les pays du golfe de Guinée, devraient normalement pouvoir présenter un solde commercial passif à l'égard de la France métropolitaine (passif compensé par l'entrée des fonds d'investissements originaires de la métropole) et un solde commercial actif à l'égard de l'étranger (qui fournirait une participation à la réserve de devises de la zone).

Dans la zone sterling où le Royaume-Uni ne fait pas à l'égard du reste de la zone l'effort financier que nous supportons, les territoires tropicaux sont les fournisseurs principaux du solde des devises;

3° Cet objectif ne peut être atteint que si le *développement de la production de matières premières végétales* et minérales ainsi que de celle de produits alimentaires est fortement stimulé dans la zone franc.

4° L'une des conditions pour que cet accroissement de production devienne exportable sur l'étranger est que les prix en deviennent *compétitifs*.

Déjà l'opération 20 p. 100 semble avoir, à cet égard, apporté un avantage sérieux aux exportateurs de l'outre-mer.

Toutefois, un avantage plus considérable pourrait être obtenu *si les prix dans les régions non métropolitaines de la zone franc s'établissaient à un niveau plus normal à l'égard des prix métropolitains.*

Il semble qu'en Afrique noire en particulier les prix des produits importés de France soient anormalement élevés et que cette élévation se répercute sur l'ensemble des prix de revient.

N'ayant pas examiné cette question lors de la rédaction de ce rapport, nous ne pouvons prendre position sur les réponses à lui donner.

Mais il conviendrait de l'examiner d'urgence et de lui donner une réponse;

5° La *participation de capitaux étrangers* aux investissements dans la zone franc est assurément souhaitable. Elle fournirait dans l'immédiat quelques devises.

Il est évident, toutefois, que cette participation cesserait d'être désirable si elle mettait en danger la raison d'être économique et sociale de la zone; la réalisation des objectifs poursuivis par la France en matière d'approvisionnements en matières premières et en énergie; ou, naturellement, si elle impliquait des conséquences politiques non souhaitables.

§ 8. — *Les débouchés géographiques.*

Plusieurs types de marché doivent retenir spécialement notre attention, non seulement pour les avantages qu'ils peuvent offrir à long terme, mais parce qu'ils sont susceptibles de permettre un accroissement particulièrement rapide des exportations.

Ce sont notamment:

1° *Les marchés régis par des économies planifiées*, notamment ceux de la Chine et de l'Europe de l'Est.

La création de nouveaux courants d'échange dans ces directions est particulièrement désirable dans la situation actuelle. Certains produits indispensables (pétrole, fines à coke, bois résineux), pourraient être obtenus en échange d'exportations.

Il conviendra d'examiner dans quelle mesure les listes existantes de prohibition d'exportations (Chincom, Cocom) gênent l'établissement de courants importants d'échange et, éventuellement, de les assouplir par une définition plus stricte du matériel stratégique.

Il conviendrait d'examiner l'opportunité de la création de sociétés professionnelles soumises au contrôle d'un commissaire du Gouvernement (proposition Armengaud, p. 22) et ayant, sous le contrôle de la puissance publique négociatrice des accords commerciaux, l'exclusive responsabilité technique et financière du commerce extérieur avec les pays dont l'économie est planifiée.

Aussi, pourraient être évitées des anomalies dont la position créditrice actuelle de l'U. R. S. S. à notre égard, du fait du retard de nos livraisons, est un exemple;

2° *Certains pays à devise faible* (Espagne, Chili) et qui sont prêts à accepter nos exportations, doivent être choisis de préférence comme fournisseurs de nouvelles importations.

Tel est d'ailleurs le sens de la politique actuellement suivie en ce qui concerne les fournitures de vin.

3° *Certains pays soucieux de diversifier leurs courants d'échange* peuvent fournir des débouchés importants et régler en monnaie forte.

Il convient d'en connaître systématiquement les besoins et d'y réaliser les investissements nécessaires à notre établissement commercial. Tel est le sens des efforts faits récemment du Pérou au Venezuela et au Mexique.

4° *En Europe occidentale*, il doit être affirmé que la responsabilité des déséquilibres persistant au sein de l'U. E. P. n'incombe pas aux seuls débiteurs, mais aussi au principal créditeur, l'Allemagne occidentale.

L'existence dans ce pays d'une pression inflationniste qui pourrait être allégée par un fort accroissement des importations met en évidence cette anomalie.

Les principes qui régissent le traité de Rome, dont l'entrée en vigueur est prochaine, posent le principe du « concours mutuel » (art. 108).

Ce « concours » est susceptible d'intervenir en cas « de difficultés ou de menace grave de difficultés dans la balance des payements d'un Etat membre provenant soit d'un déséquilibre global de la balance, soit... ».

Il peut être accordé par le conseil statuant à la majorité qualifiée.

« Pendant la période de transition, le concours mutuel peut... prendre la forme d'abaissements spéciaux de droits de douane ou d'élargissement de contingents destinés à favoriser l'accroissement des importations en provenance du pays en difficulté, sous réserve de l'accord des Etats qui prendraient ces mesures. »

On peut donc estimer qu'il serait conforme aux intérêts de la Communauté économique européenne que l'intensification des courants d'échange jugée désirable et qui doit être réalisée, notamment par l'organisation des marchés agricoles européens, soit accélérée et qu'elle s'exprime par la passation de contrats agricoles à long terme.

On remarquera que la passation de tels contrats peut nous fournir au cours de l'année 1958 des avantages analogues à ceux que l'on pourrait attendre d'un prêt.

5° *L'anomalie du maintien d'une forte position créditrice permanente* en présence d'une pression inflationniste interne et du déséquilibre persistant des balances de pays étrangers, doit être constatée aussi en ce qui concerne les Etats-Unis.

Le phénomène de la « pénurie de dollars » que l'on avait pu croire oublié, est réapparu.

On peut donc, de nouveau, parler des effets regrettables qu'entraîne pour l'économie mondiale le protectionnisme tarifaire et réglementaire excessif de l'économie dominante.

Il est certain que l'économie mondiale subirait durement les effets d'une récession américaine. Et il semble aussi conforme à l'orthodoxie de l'équilibre global d'avancer qu'un allégement de la pression inflationniste constatée à l'intérieur des Etats-Unis pourrait être trouvé dans une mesure favorable à l'économie mondiale: le passage de la balance commerciale de sa position active (donc inflationniste) à une position passive (donc déflationniste).

Un tel résultat pourrait être atteint par un desserrement des restrictions tarifaires et réglementaires imposées aux échanges internationaux.

§ 9. — *Autres considérations sur la politique d'exportation.*

Il n'a pas été possible en raison des délais restreints impartis à la préparation de ce rapport d'obtenir les auditions et d'ouvrir les discussions qui eussent été nécessaires pour tracer, d'une politique d'exportation, autre chose qu'un schéma.

Or, une politique est faite de détails pratiques qui sont souvent beaucoup plus importants que les principes.

Nous renvoyons sur beaucoup de points aux précédents rapports sur le commerce extérieur. Nous souhaitons ainsi que l'étude particulière de quelques marchés d'exportation puisse servir de base à une étude plus approfondie des institutions et des mécanismes.

Cependant, certaines dépositions faites en commission, d'une part, et, d'autre part, les documents qui nous ont été transmis par le commissariat à la productivité (journées techniques de l'exportation française tenues à Grenoble et à Strasbourg le mois dernier), permettent d'énumérer quelques domaines dans lesquels des progrès importants pourraient être obtenus.

On peut noter:

La *prospection des marchés* qui exige non seulement l'établissement de représentants actifs sur place mais encore le déplacement de l'industriel vers ses éventuels clients. Des déplacements en groupe ont été organisés par le centre national du commerce extérieur. Il s'agit de les favoriser.

Les études de marché doivent être multipliées et portées à la connaissance des intéressés.

Le *rôle capital que jouent les techniciens*. L'organisation de centres d'enseignement technique par nos ingénieurs et l'accueil fait en France aux techniciens étrangers ont joué dans certains cas et pourraient jouer davantage un rôle décisif.

Nos collègues Roger Millot et Wolff ont bien montré la parenté qui peut s'établir entre relations culturelles et commerciales.

Le préfinancement et le financement des opérations d'exportation, le rôle que peut jouer l'assurance crédit, les modalités du recours à la garantie de prix doivent être mieux connues.

Le petit exportateur, dont l'artisan est le type, est satisfait de la simplification des procédures qui a été, pour lui, le résultat de la substitution de l'opération 20 p. 100 au régime antérieur.

Mais il souhaite le développement d'organismes de coordination: le centre national d'études techniques et économiques de l'artisanat (arrêté du 6 avril 1956) pourrait jouer ce rôle s'il disposait des moyens financiers nécessaires.

Une société commerciale devrait grouper les efforts d'exportation.

Il importerait surtout pour le petit exportateur que les formalités d'exportation et notamment celles exigées par la Banque nationale du commerce extérieur soient simplifiées.

L'un des membres de la commission a attiré l'attention de ses collègues sur l'avantage que présenterait, « sur le plan des exportations invisibles, le rétablissement des exonérations des taxes sur le chiffre d'affaires dont bénéficiaient les ventes faites par les commerçants aux touristes étrangers qui réglaient leurs achats en chèques de voyage libellés en valeur U. S. ou canadiens tirés sur une banque étrangère ».

Il serait souhaitable, ajoute-t-on, que ces mêmes avantages à l'exportation soient étendus aux règlements effectués en monnaies étrangères dont le cours est aligné sur le dollar.

La commission, en principe favorable, a considéré qu'il conviendrait d'examiner cette importante question.

On a fait observer d'autre part que la balance des frets maritimes nous laissait en 1956 un déficit de 150 millions de dollars. La commission des transports du plan prévoit donc à juste titre une forte augmentation du tonnage naviguant sous notre pavillon: il devrait atteindre en fin de 1961: 5.200.000 tonnes J. B. A cette fin, diverses conditions relatives à la construction et à

la navigation maritime devraient être remplies. Une production susceptible d'être aussi fortement exportatrice devrait être admise aux régimes prévus par le « statut de l'exportateur ».

Certains membres de l'assemblée ont insisté sur l'obstacle aux exportations que représentent les accords de partage de marché passés notamment par certaines firmes à capital étranger installées en France. Une politique fiscale appropriée pourrait tendre à entraîner la revision de ces accords.

C'est répéter, enfin, une formule connue, mais exacte, que d'affirmer la nécessité, dans un pays comme la France qui n'a pas traditionnellement donné au commerce extérieur l'importance que lui attribueraient d'autres nations, de créer un « esprit exportateur ».

SECTION II

La politique interne.

§ 1. — *Principe.*

L'équilibre extérieur ne peut être rétabli si la demande intérieure n'est pas restreinte.

Dans la mesure où, sous restriction de cette demande, on parviendrait à déterminer momentanément une réduction du déficit, la pression inflationniste s'en trouverait accrue: l'amélioration ne pourrait donc être que provisoire.

Il ne s'agit pas là de vues théoriques mais de réalités pressantes: le pays doit avoir pleinement conscience que *toute dépense privée ou publique se paye non avec des « signes », mais avec des « choses »*. Justifiée ou non, productive ou non, elle se traduit forcément, soit par un ensemble de sacrifices et de retranchements, soit par un ensemble d'efforts et de travaux.

La France a supporté et supporte des charges simultanées. Nous ne sommes pas qualifiés ici pour en apprécier et en comparer l'urgence. Mais une demande intérieure déterminée par un développement économique poursuivi les dernières années à un rythme rapide, des investissements outre-mer dont beaucoup ne seront productifs qu'à long terme, le maintien de lourdes charges militaires, la sauvegarde d'une structure très lourde et onéreuse de production et de distribution, un système administratif pesant et, enfin, le coût des opérations en Algérie n'a pu, comme le montraient dans leurs rapports nos collègues André Philip, Dumontier et Malterre, être momentanément compensée que par des recours de caractère provisoire, aide extérieure, d'abord, usage de nos réserves de devises permettant de maintenir quelque temps un excédent d'importation, ensuite.

La nécessité pressante devant laquelle nous sommes placés de rétablir l'équilibre extérieur en raison de l'épuisement de nos réserves en devises aggrave singulièrement la situation.

Le retour à l'équilibre externe exige un super équilibre des offres et demandes internes.

Qu'adviendrait-il si l'effort extérieur était poursuivi isolément et si l'on supposait son succès dans une première phase ?

Le marché intérieur privé d'un supplément de produits désormais exportés aurait plus de difficulté à satisfaire la demande. Les prix monteraient.

La hausse des prix rendraient les exportations plus difficiles Elles ne pourraient être maintenues qu'au prix de subventions croissantes qui déséquilibreraient de plus en plus le budget et aggraveraient la tension interne.

Un phénomène cumulatif se déclencherait donc qui agraverait de plus en plus la situation extérieure.

Il faudrait subir une nouvelle dévaluation qu'une spéculation parfaitement normale sur la chûte du change et la hausse des prix ne manquerait pas d'accentuer.

Finalement et rapidement les sacrifices ou les effets refusés seraient imposés par une catastrophe économique et financière. Dans ce contexte, ils seraient loin d'être « bien » répartis: l'inflation et la dépréciation monétaires figurent parmi les phénomènes économiques les plus injustes et les plus antisociaux.

Les rigueurs et les difficultés qu'exigerait et que rencontrerait, en toutes hypothèses, la politique économique interne sont considérablement agravées si l'on refuse la solution « mécanique » et « globale » que proposent les « orthodoxes » et si l'on entend éviter que la réduction de la demande interne soit obtenue par la récession et le chômage.

Une politique « sélective » tendant à répartir les sacrifices et les efforts en tout cas nécessaires, à les aménager de façon aussi juste et efficace qu'il se peut, à orienter la consommation l'investissement et la production vers l'obtention de certaines ressources et l'affectation à certains emplois est beaucoup plus malaisée à mener qu'une « politique globale ».

Deux données en augmentent la difficulté:

La lourdeur des charges publiques;

L'absence d'un appareil strictement dirigiste correspondant à l'économie de guerre ou à la planification imposée.

Le recours à des méthodes d'orientation indirecte par voie d'incitation et par l'usage de la fiscalité, du crédit, est assurement imparfaite et aléatoire.

On ne saurait donc éliminer *a priori* le recours à des contraintes réglementaires et quantitatives.

Il conviendrait du moins dans les conditions de la France contemporaine d'en limiter au minimum l'ampleur.

§ 2. — *Observation de méthode.*

On pourrait s'étonner dans ces conditions qu'un rapport et un avis aussi résolus à souligner le rôle capital de la politique économique interne leur accordent une place « physiquement » assez réduite et s'abstiennent systématiquement d'en examiner le détail.

Cela tient essentiellement à la nécessité d'une répartition des tâches.

Il est vrai, effectivement, que la correction des déséquilibres extérieurs sera un élément de la pression inflationniste; cependant, un supplément d'exportation ou un retranchement d'importation de l'ordre de 100 à 200 milliards seraient suffisants à calmer nos inquiétudes extérieures. Cela représente assez peu de chose en face des causes internes de pression et notamment de l'impasse budgétaire.

Il est vrai aussi que rien ne parviendra à corriger le déséquilibre extérieur si la pression inflationniste n'est pas résorbée et l'équilibre général rétabli. Mais cette condition nécessaire dépasse en portée et en conséquence la correction du déséquilibre externe.

Nos collègues MM. Dumontier et Malterre font annuellement un rapport fort important sur la conjoncture.

La rédaction du rapport sur le second semestre 1957 est en cours. Disposant de délais moins étroits, ce rapport que le Conseil aura prochainement à discuter pourra établir ses conclusions sur une documentation plus large.

Il serait de mauvaise méthode d'anticiper sur le débat capital qui en résultera.

Nous nous contenterons donc ici de définir quelques exigences dans l'optique des besoins de l'équilibre extérieur.

§ 3. — *Confiance et spéculation.*

Les expériences passées et présentes d'inflation et de crise cambiaire ont fort justement mis en lumière l'importance des réactions spéculatives.

La comparaison des divers cours officiels et occultes du franc, l'observation du marché de l'or ne peuvent aujourd'hui que nous persuader de cette importance.

Il est certain que, en ce moment encore, certaines commandes de clients étrangers sont retardées par l'attente d'une dévaluation nouvelle, que le rapatriement des devises des vendeurs nationaux l'est aussi.

Notre dernière stabilisation « réussie » celle de 1926-28 a tiré une part de son efficacité du « climat de confiance » dans lequel elle s'est faite.

Mais la confiance ne se rétablit pas que par la propagande. Elle suppose des faits qui la justifient. Les faits ne sont pas seulement de nature économique, mais ils sont partiellement de nature économique.

Cette considération amène pratiquement à dire qu'une somme de mesures dispersées et successives sera toujours moins efficace que ne le serait l'annonce d'un plan de redressement cohérent et un commencement de réalisation.

Des résultats particulièrement rapides pourraient sans doute ainsi être obtenus. L'accélération des courants d'exportation, le dégel des stocks et des réserves privées d'or monétaire, le rapatriement des devises et peut-être une entrée de capitaux nationaux et étrangers pourraient apporter à notre situation extérieure un soulagement à court terme.

Ainsi pourrait être, au moins, limitée la nécessité du recours à l'emprunt extérieur. Dans la mesure où cet emprunt resterait inévitable il serait, du moins, certain qu'il pourrait être obtenu sinon auprès des gouvernements, du moins auprès d'institutions bancaires ou par recours aux marchés financiers.

§ 4. — *Les fins et les moyens d'une politique sélective.*

Si l'on refuse la solution globale de la récession et du chômage, si l'on tient pour catastrophique et inefficace la dépréciation illimitée de la monnaie, une politique économique relative sur le marché intérieur doit se donner pour règles:

D'être efficace, de répartir équitablement les charges indispensables, d'éviter toute solution génératrice, de récession et de chômage, de préférer l'effort productif au sacrifice improductif et, en conséquence, d'orienter à la fois la demande et la production.

En toutes hypothèses, la réduction de certaines dépenses publiques semble possible.

Il est certain que la réduction des dépenses militaires et celle des charges (financières et réelles) liées à la situation en Algérie apporterait un allégement important des pressions tant internes qu'externes. Mais il ne nous appartient pas de dire si une telle option est susceptible d'être prise.

Si elle l'était au reste il conviendrait de considérer que de nouveaux investissements civils devraient être faits pour le développement des P. O. M. Un tel emploi serait certes plus productif et moins lourd mais il devrait en être tenu compte.

Un effort devrait être poursuivi avec obstination en vue de l'allégement des structures françaises, en organisant les reconversions, en abandonnant les subventions, en réduisant le coût de l'appareil de distribution.

Mais un tel effort indispensable n'obtiendra de résultats qu'à terme.

Dans l'immédiat:

1° Il conviendra *de limiter au maximum les répercussions des hausses de prix actuellement enregistrées* pour parvenir au plus tôt à un palier susceptible d'être défendu.

La hausse des prix en cours peut tendre en effet à résorber une partie de la pression inflationniste si une « relance » ne s'en effectue pas par la majoration du montant monétaire des dépenses.

Il est donc à la fois nécessaire de réduire la dépense et d'en contenir l'accroissement.

2° Il conviendra *de réduire par priorité les demandes susceptibles de porter sur les produits exportables* ou sur les produits importés.

De tels produits ne sont pas toujours identifiables au stade de la consommation (matières premières).

Quand ils le sont, leur demande sur le marché interne doit être systématiquement découragée soit par la politique de prix qui leur est appliquée (voir ci-dessus ce qui est dit de la politique agricole) soit par la différenciation des taxes fiscales.

Beaucoup de produits exportables sont des produits autres que de première nécessité sur lesquels l'impact fiscal est sans inconvénient trop grave.

Eventuellement et dans certains cas, le recours au rationnement paraît nécessaire.

3° Enfin *le principe général doit être posé d'une orientation systématique de la demande* vers les productions à capacités inemployées ou susceptibles d'être accrues par des investissements à rendement rapide.

Les « contrats » professionnels ou d'entreprise, les garanties d'une part, le maniement du crédit, de la fiscalité et des licences d'importation de l'autre doivent favoriser cet acheminement.

4° *Si notre système fiscal était équitable et efficace*, on pourrait compter pour atteindre les fins précitées sur un maniement des taux des impôts sur le revenu.

Dans l'état actuel des choses la valeur d'un tel recours serait douteuse.

On doit donc recommander comme moyens sélectifs:

D'abord *la fiscalité des sociétés* et notamment celle qui se rapporte aux réserves de sociétés et aux investissements.

Le contrôle des auto-financements peut être nécessaire.

Ensuite la *T. V. A.*

Enfin une *fiscalité portant sur la dépense* et taxant inégalement les produits et les services, non seulement selon leur nature, mais selon l'aisance de leur reproduction et leurs possibilités d'exportation.

Section III

La politique à court terme.

La réalisation des objectifs à terme, même dans l'hypothèse la plus favorable, ne peut être attendue que si quelque délai peut être obtenu.

La réalisation d'un emprunt extérieur doit donc être recherchée.

Des conditions acceptables peuvent être obtenues pour cet emprunt si un plan de redressement de l'équilibre extérieur forcément lié à un plan de redressement de l'équilibre intérieur est préparé et mis en œuvre.

D'autres possibilités sont-elles ouvertes ?

1° On a vu que *des stocks importants* de diverses matières premières ont été sûrement accumulés dans l'intervalle entre l'opération du 10 août et celle du 23 octobre. Il s'agit surtout de stocks d'aciers.

Nous ne connaissons pas le montant exact de ces stocks, mais il semble pouvoir permettre le maintien d'une activité normale des industries bénéficiaires pendant quelques semaines.

Malheureusement ils sont très inégalement répartis, de sorte qu'une mesure globale serait injuste et partiellement inefficace.

Une discrimination du crédit pourrait théoriquement être employée à l'encontre des stockeurs.

En cas de nécessité, cependant, il faudrait recourir à d'autres moyens.

Déclaration des stocks mise comme condition à l'octroi de toute nouvelle licence. Il conviendrait d'examiner l'opportunité de cette mesure en fonction du statut de la C. E. C. A.

Eventuellement, taxation des stocks.

2° Certains membres de la commission ont suggéré que les *réserves d'or, assurément importantes, détenues par les particuliers* pourraient être incitées à s'employer dans l'économie nationale.

On pourrait admettre le même emploi des réserves privées de devises détenues au-dedans ou au-dehors.

La « mobilisation de réserves » pourrait être obtenue par exemple si le porteur d'or ou de devises était admis à participer en conditions privilégiées au financement de la recherche pétrolière.

Votre commission n'a pas retenu cette suggestion.

Mais elle a tenu à souligner en terminant que:

Si un emprunt extérieur, par exemple, venait fournir un palliatif à la situation actuelle et si, aussi longtemps que resterait disponible la réserve de devises procurée par cet emprunt, aucune mesure importante de redressement n'était prise, l'emprunt n'aurait pas porté remède aux difficultés actuelles: il les aurait aggravées.

D'abord par la politique de facilité qu'il aurait permise.

Ensuite parce qu'il aurait autorisé l'accentuation d'un développement désordonné et auto-économique générateur d'importations abusives et excessives.

La crise en perspective au jour de l'épuisement des ressources de change — épuisement que la spéculation accélérerait — serait encore plus grave que celle que nous avons actuellement en vue.

Nous ne pourrions dès lors éviter ni un chômage massif, ni une cascade de dévaluations. Nous devrions renoncer à assurer, pour les échéances démographiques prochaines, l'équipement des générations jeunes. Nous serions poussés vers un isolement économique sans ressources ni espoirs.

Conclusions de la troisième partie.

Nous nous sommes efforcés, au cours de cette troisième partie, de tracer les grandes lignes d'une politique qui tendrait à la fois de rétablir l'équilibre externe et à éviter la récession et le chômage, résultats inévitables de la recherche de l'équilibre externe par la mise en œuvre de moyens globaux.

Nous avons dit pourquoi l'usage de tels moyens à une telle fin ne nous paraît pas souhaitable, compte tenu spécialement des conditions actuelles de l'économie française.

Nous avons dit aussi que renoncer à ces moyens globaux, c'est choisir la voie difficile, mais qu'il importe cependant de choisir.

En optant en faveur d'une politique sélective, on ne saurait distinguer objectif lointain et objectif proche. Il est urgent de penser aux lendemains.

Notre retard d'adaptation, oublié grâce à divers palliatifs, se présente à l'évidence devant nous. Ce ne sont pas de nouveaux expédients, qu'ils s'appellent dévaluations ouvertes, dévaluations suggérées ou récessions qui nous le feront rattraper.

La pratique d'une politique sélective suppose des orientations claires. Mais, dans notre contexte français contemporain, elle suppose une collaboration active du responsable privé en charge de la majorité des productions.

Il faut donc mettre en œuvre une application de type contractuel de la politique sélective, ne pas éliminer *a priori* un effort susceptible d'être fructueux, mais lier strictement, moyennant contrôles et sanctions, l'octroi d'un régime différencié favorable à certaines initiatives à la réalisation d'engagements.

Ceci suppose, dans le domaine du commerce extérieur, la prise en compte des possibilités de chaque entreprise quand cela est possible, le groupement des producteurs en d'autres cas, un statut durable et ouvert offert à ceux qui sont et à ceux qui veulent être exportateurs.

Contenir la demande interne, qu'elle soit publique ou privée, est aussi nécessaire. Et si l'action sur la dépense publique ne suffit pas, il convient que les moyens mis en œuvre pour agir sur les demandes privées soient aussi sélectifs.

Car rien n'agit de même sur l'équilibre, rien n'agit de même sur l'importation, rien n'obtient de même les transformations de structure nécessaires.

Toutes les productions ne sont pas également inélastiques. Toutes les non-consommations ne sont pas également désirables. Tous les moyens non plus ne sont pas également praticables.

TABLEAUX ANNEXES

Indices du volume du commerce extérieur (or exclu).

Indices: base 100 en 1956.

EXPORTATIONS	1957		
	Premier trimestre	Deuxième trimestre.	Troisième trimestre
Alimentation, boissons, tabacs:			
Etranger	111	116	118
Zone franc	125	103	101
Ensemble	117	111	111
Produits bruts:			
Etranger	108	96	84
Zone franc	105	118	103
Ensemble	108	97	86
Energie, lubrifiants:			
Etranger	85	77	79
Zone franc	80	83	92
Ensemble	83	79	83
Produits manufacturés:			
Etranger	111	113	94
Zone franc	130	121	108
Ensemble	118	116	99
Comprenant:			
Demi-produits:			
Etranger	105	99	92
Zone franc	134	127	112
Ensemble	110	105	96
Produits finis:			
Equipement:			
Etranger	126	135	92
Zone franc	128	127	111
Ensemble	126	132	99
Consommation:			
Etranger	112	123	102
Zone franc	129	115	103
Ensemble	121	119	103
Total des exportations:			
Etranger	109	109	95
Zone franc	125	115	105
Ensemble	114	111	98

IMPORTATIONS	1957		
	Premier trimestre.	Deuxième trimestre.	Troisième trimestre
Alimentation, boissons, tabacs:			
Etranger	100	87	54
Zone franc	112	119	94
Ensemble	107	106	78
Produits bruts:			
Etranger	126	116	95
Zone franc	100	128	104
Ensemble	119	119	97
Energie, lubrifiants:			
Etranger	107	108	107
Zone franc	65	139	197
Ensemble	107	108	108
Produits manufacturés:			
Etranger	120	125	107
Zone franc	95	97	95
Ensemble	119	124	107
Comprenant:			
Demi-produits:			
Etranger	122	130	107
Zone franc	93	98	96
Ensemble	119	127	106
Produits finis:			
Equipement:			
Etranger	127	127	127
Consommation:			
Etranger	107	118	82
Total des importations:			
Etranger	116	114	97
Zone franc	107	120	97
Ensemble	114	115	97

Origine. — I. N. S. E. E. (Bulletin mensuel, novembre 1957.)

Balance commerciale avec l'étranger.

MOIS	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS		RAPPORTS exportations-importations.	
	1956	1957	1956	1957	1956	1957
	(Milliards de francs.)		(Milliards de francs.)		Pourcentage.	Pourcentage.
Janvier	82,8	101,2	94,5	162,4	87	62
Février	81,7	93	112,4	147,5	73	63
Mars	98,2	110	129,8	161,4	76	68
Avril	96,5	101,1	124,9	154,8	77	65
Mai	91,2	103	128,6	154,3	71	67
Juin	96,7	98	133,3	147,9	73	67
Juillet	96,1	154,7	134,7	189,2	73	82
Août	82,7	132,2	120,5	168	69	79
Septembre	83,9	135,6	123,8	160,1	68	85

Origine. — Statistiques des douanes.

Importations.

Six premiers mois des années 1956 et 1957.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS (en milliers de tonnes métriques).		VALEURS (en millions de francs).	
	1956 Etranger.	1957 Etranger.	1956 Etranger.	1957 Etranger.
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	1.174	1.272	83.495	90.638
Energie, lubrifiants	21.920	24.339	165.060	235.785
Produits bruts	3.643	4.150	205.171	264.817
Produits manufacturés	1.587	2.054	255.021	326.118
Dont:				
Demi-produits (or exclu)	1.369	1.756	125.617	151.967
Produits finis destinés principalement:				
A l'équipement de l'agriculture	26	42	9.100	14.717
A l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives	127	173	84.467	111.569
A la consommation	65	83	38.837	48.165
Or industriel	»	»	13.728	11.450
Total	28.324	32.115	722.475	928.518

Origine. — Statistique des douanes.

Exportations.

Six premiers mois des années 1956 et 1957.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS (en milliers de tonnes métriques).		VALEURS (en millions de francs).	
	1956 Etranger.	1957 Etranger.	1956 Etranger.	1957 Etranger.
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	1.837	2.002	72.374	76.389
Energie, lubrifiants	4.955	4.221	37.348	33.993
Produits bruts	9.911	10.326	69.933	79.078
Produits manufacturés	4.052	4.113	353.366	406.320
Dont:				
Demi-produits (or exclu)	3.565	3.492	196.409	209.056
Produits finis destinés principalement:				
A l'équipement de l'agriculture	9	7	3.234	2.458
A l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives	358	509	67.630	93.543
A la consommation	120	135	86.093	101.263
Or industriel	»	»	13.950	10.856
Total	20.755	20.602	546.971	606.636

Classification des importations et des exportations selon leur valeur.

IMPORTATIONS

PRODUITS	1954	1955	1956	TENDANCE	1956 (6 mois)	1957 (6 mois)	TENDANCE
1° *Produits importés pour un montant annuel moyen supérieur à 20 milliards de francs.*							
Produits de l'agriculture.							
Fruits et légumes	28,9	29,7	38,7	+	23,1	17,9	—
Café, cacao, thé, épices	36,9	29,9	23,5	—	11,7	11,7	»
Graines et fruits oléagineux	14,5	24,6	15,5	—	8,5	13,3	+
Produits de l'industrie.							
Combustibles minéraux solides et produits de leur distillation.	87,3	96,2	131,9	+	59,1	86,5	+
Produits pétroliers	185,5	196,3	214,3	+	105,1	149,5	+
Industries chimiques et parachimiques	53,9	64,7	76,3	+	37,2	46,5	+
Caoutchouc et ouvrages	23,8	40,3	36,7	—	19,8	23	+
Cuirs et peaux	26	29,9	33,6	+	16,8	22	+
Bois et ouvrages	14,2	22,4	28,5	+	9,5	11,3	+
Pâtes à papier	40,9	53,1	62,5	+	27,4	35,3	+
Coton M. P.	86,8	72,6	69,2	—	39,8	52,1	+
Laine M. P.	95,4	90,3	99,1	+	52,6	70,6	+
Fer et aciers minerai, produits bruts et demi-finis	23,5	45,2	64,3	+	29,7	40,8	+
Métaux non ferreux	53,6	83,6	94,3	+	48,7	51,5	+
Machines et appareils	91,5	110	136,5	+	63,2	85,1	+
Industries électriques	19,1	22,4	25,7	+	11,5	15,2	+
2° *Produits importés pour un montant annuel moyen compris 20 milliards et 10 milliards.*							
Produits de l'agriculture.							
Viandes	8,2	11,6	11,4	—	4,8	10,9	+
Produits laitiers	7,5	12	19,7	+	9,2	4,8	—
Tabac	10,6	10,5	10	—	4,8	6,6	+
Divers	12,6	17,5	25,4	+	9,8	15,5	+
Produits industriels.							
Autres textiles	13,8	15,4	15,3	—	8,3	9,5	+
Automobiles, tracteurs, cycles	14,7	19,9	28,6	+	14,1	16,5	+
Navigation maritime et fluviale	7	11,4	2,8	—	2,1	3	+
Navigation aérienne	7	10,8	7,1	—	4	7,5	+

Source. — Tableau établi d'après les statistiques des douanes.

EXPORTATIONS

PRODUITS	1954	1955	1956	TENDANCE	1956 (6 mois).	1957 (6 mois).	TENDANCE
1° *Produits exportés pour un montant annuel moyen supérieur à 20 milliards.*							
Produits de l'agriculture.							
Céréales, produits de minoterie	35,3	63,9	36,1	—	24,3	30,5	+
Boissons	38,5	43,4	50,6	+	22,4	25	+
Produits de l'industrie.							
Combustibles minéraux solides	38,6	61,5	40,6	—	20,2	19,9	—
Produits pétroliers	45,3	39	33	—	14,9	11,7	—
Industries chimiques	83	91,6	91,2	—	44,9	50,3	+
Cuirs et peaux	20,2	24,4	23,3	—	11,7	12,4	+
Bois et ouvrages	24,6	36,9	27,3	—	14,6	12,6	—
Pâtes à papier	17,3	22	21,1	—	10,7	10,3	—
Laine M. P.	40,1	41,3	46,2	+	22,7	30,9	+
Laines, filés et tissus	35,5	39,3	39	—	17,8	19,8	+
Textiles artificiels	21,4	26,2	22,2	—	11,4	10,4	—
Autres textiles	19,3	21,6	21,7	+	11,1	11,1	»
Métallurgie: produits bruts et demi-finis	146,5	217,9	217,9	»	110,1	113,8	+
Ouvrages en métaux	16,6	22,4	21,1	—	10,8	12,1	+
Machines et appareils	53,5	66	62,7	—	33,1	37	+
Industrie électrique	21,1	27,3	24,2	—	12,3	14,5	+
Automobiles	39,7	48,7	51	+	26	35,5	+
2° *Produits exportés pour un montant annuel moyen compris entre 10 et 20 milliards.*							
Produits de l'agriculture.							
Viande	10,4	13	6,6	—	4	2,1	—
Fruits, légumes	16,1	20,3	17,1	—	5,8	6,8	+
Sucres	7,4	14,9	12,6	—	8,7	3,5	—
Autres	10,4	13	8,9	—	4,6	5,8	+
Produits industriels.							
Textiles (autres que laine et coton)	11,3	12,5	7,4	—	3,9	3	—
Fer (minerai)	14,9	18,1	18,5	+	9	10,3	+
Métaux non ferreux	15,3	17,9	13,8	—	7,6	6	—
Matériel de chemin de fer	10	13	8,5	—	4,4	4,9	+
Navigation maritime	13,5	14,3	26,2	+	5,5	16,7	+
3° *Produits exportés pour un montant annuel moyen compris entre 10 et 5 milliards.*							
Produits de l'agriculture.							
Animaux vivants	3,6	8	2,1	—	1,2	0,7	—
Produits laitiers	2,7	5,1	3,3	—	1,5	2,4	+
Produits industriels.							
Caoutchouc	8,3	99,3	9,7	+	5,2	5,2	»
Cotons filés et tissus	9,3	8,5	8,7	+	4,8	4,9	+
Vêtements	6,3	8,7	10,5	+	4,5	5,2	+
Céramique	4	5,2	4,9	—	2,4	2,4	»
Verre	6,5	8,7	9,2	+	4,4	4,9	+

Classement par ordre d'importance et par zone des pays clients de la France.
(1er semestre 1956 et 1957.)

PAYS	1956	POUR-CENTAGE	1957	POUR-CENTAGE
1° *Montant des exportations supérieur à 20 milliards,*				
Zone dollar.				
Etats-Unis	37.975	6,94	44.321	7,30
U. E. P. sterling.				
Grande-Bretagne	53.354	9,75	49.848	8,21
U. E. P. non sterling.				
Allemagne	84.008	15,35	89.597	14,76
Italie	29.116	5,32	37.397	6,16
Pays-Bas	22.547	4,12	25.584	4,21
Suisse	51.764	9,46	51.657	8,51
U. E. B .L.	57.815	10,57	71.670	11,81
2° *Montant compris entre 10 et 20 milliards.*				
U. E. P. sterling.				
Union indienne	8.750	1,56	12.027	1,98
U. E. P. non sterling.				
Suède	13.115	2,39	12.885	2,12
Autres que l'U. E. P.				
Espagne	12.816	2,34	12.948	2,13

	1956	1957
3° *Montant compris entre 5 et 10 milliards.*		
Argentine	5.652	5.905
Autriche	6.858	7.315
Brésil	4.365	8.923
Canada	4.990	5.801
Danemark	7.227	9.164
Egypte	6.755	103
Finlande	7.645	7.805
Grèce	3.845	5.643
Hongrie	4.561	5.054
Liban	5.201	6.513
Libéria	2.323	5.549
Norvège	6.312	8.616
Pologne	7.398	4.430
Portugal	6.151	8.201
Turquie	6.119	4.683
Union sud-africaine	4.510	5.236
Vénézuela	5.486	6.240

Source. — Tableau établi d'après les statistiques des douanes.

Classement par ordre d'importance et par zone des pays fournisseurs de la France.
(1er semestre 1956 et 1957.)

PAYS	1956	POUR-CENTAGE	1957	POUR-CENTAGE
1° *Montant des importations supérieur à 20 milliards.*				
Zone dollar.				
Etats-Unis	104.880	14,50	176.337	19
U. E. P. non sterling.				
Allemagne de l'Ouest	88.980	12,3	128.067	13,8
Italie	24.047	3,32	33.096	3,56
Pays-Bas	24.964	3,45	30.380	3,27
Suède	19.330	2,67	23.923	2,57
Suisse	22.672	3,14	24.970	2,69
U. E. B. L.	53.245	7,37	60.047	6,46
U. E. P. sterling.				
Arabie	48.427	6,7	65.578	7,06
Australie	29.879	4,1	41.581	4,48
Grande-Bretagne	46.514	6,4	52.270	5,63
Irak	40.151	5,55	16.952	1,82
2° *Montant des importations entre 10 et 20 milliards.*				
Zone dollar.				
Canada	10.733	1,48	13.008	1,4
Vénézuela	3.130	0,43	13.535	1,45
U. E. P. sterling.				
Nouvelle-Zélande	12.220	1,69	18.464	1,98
Union sud-africaine	10.040	1,38	11.368	1,22
Malaisie	12.874	1,78	12.676	1,36
Autres que l'U. E. P.				
Brésil	9.066	1,25	10.103	1,08
Argentine	11.701	1,61	11.485	1,2
Iran	10.413	1,44	12.219	1,3

	1956	1957
3° *Entre 5 et 10 milliards.*		
Autriche	5.388	6.526
Danemark	6.775	5.984
Egypte	8.862	4.162
Espagne	7.932	8.293
Finlande	5.677	6.372
Mexique	3.352	5.173
Norvège	6.234	7.770
Pakistan	8.073	9.228
Pologne	2.758	5.319
Syrie	5.850	3.837
Territoires belges d'Afrique	9.061	9.128
Turquie	2.951	7.688
Union indienne	4.892	7.870
U. R. S. S.	9.799	9.635

Décomposition de nos échanges par zones monétaires.

(Pourcentage de la valeur des importations et des exportations de chaque zone par rapport au montant total du commerce avec l'étranger).

DÉSIGNATION	1956	1957 Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.
Zone dollar.							
Importations	18	23	24	23	24	23	20
Exportations	11	12	13	13	13	11	13
Zone sterling.							
Pays participant à l'O. E. C. E.							
Importations	14,4	14,6	14,8	17	14,7	13,4	15,3
Exportations	10,8	10,6	10,7	10	9,9	10,8	10
Pays non participant à l'O. E. C. E.							
Importations	15,2	11,6	10,8	10,1	15	15,6	14,1
Exportations	5,3	5,6	4,6	6	8	5	6
Pays de l'O. E. C. E. autres que ceux appartenant à la zone sterling.							
Importations	39	38	37	38	35	37	39
Exportations	56	57	57	54	53	56	55
Autres pays.							
Importations	13	13	13	12	11	11	11
Exportations	17	15	15	17	16	17	16

Tableau établi d'après les statistiques des douanes.

Commerce extérieur des pays de la zone franc.

Chiffres provisoires. — 6 mois 1957 (en milliards de francs métropolitains).

PAYS	IMPORTATIONS (PAYS DE PROVENANCE)							EXPORTATIONS (PAYS DE DESTINATION)						
	France.	P. O. M. U. F.	Zone sterling.	Zone dollar.	Autres.	Total.	Dont U. E. P. (étranger).	France.	P. O. M. U. F.	Zone sterling.	Zone dollar.	Autres.	Total.	Dont U. E. P (étranger).
France	»	264,9	259	211,9	457,6	1.193,4	610,1	»	323,4	98,7	75,4	432,5	930	438,2
Algérie	145,3	10,9	2,8	12,9	14,8	186,8	15,3	64,2	4,9	4,3	0,5	7,4	81,3	7,6
Tunisie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maroc	33,2	4,8	3,5	11,4	23,2	76,1	18,6	33,5	6,1	5,3	1,7	16,4	63	18,4
Réunion	5,7	1,8	0,4	0,1	0,6	8,6	0,9	4,5	0,4	0,1	0,2	»	5,2	0,2
Martinique	4,5	0,3	0,5	0,1	0,6	6	1	7,5	0,2	»	»	»	7,7	0,1
Guadeloupe	6,8	0,5	0,5	0,2	0,8	8,8	1,3	4,8	0,5	»	0,1	»	5,4	»
Guyane	1,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,5	0,2	0,1	»	»	»	»	0,1	»
A. O. F.	47,2	7,4	4,5	4,9	11,9	75,9	14,7	45,6	5,8	3	6,2	5,7	66,3	6,9
Togo	1,5	0,3	0,6	0,1	0,5	3	1,1	2,4	0,1	0,1	0,1	»	2,7	0,1
Cameroun	11,8	1	1	0,9	3,9	18,6	4,2	9,4	1,3	0,3	1,3	4	16,3	3,8
A. E. F.	14,7	1,2	1,1	2,3	5,2	24,5	5,8	9,8	0,8	1,2	0,7	2,8	15,3	3,7
Madagascar	18	1,4	1,4	0,9	3,4	25,1	3,6	6,1	1,1	0,7	3	1	11,9	1,4
Saint-Pierre et Miquelon.	0,1	»	0,1	0,4	»	0,6	0,1	0,1	»	»	0,1	0,2	0,4	»
Nouvelle-Calédonie	3,7	0,1	2	1,2	0,9	7,9	2,1	5,3	»	0,1	0,1	2,2	7,7	0,1
Océanie	0,8	0,1	0,5	0,6	0,1	2,1	0,6	1	»	0,2	0,1	0,7	2	0,4
Vietnam	12,4	»	»	»	»	46,9	»	5,6	»	»	»	»	12,5	»

Source. — Bulletin mensuel de statistiques d'outre-mer.

Commerce extérieur des pays de la zone franc.

Chiffres provisoires. — 6 mois 1956 (en milliards de francs métropolitains).

PAYS	IMPORTATIONS (PAYS DE PROVENANCE).					EXPORTATIONS (PAYS DE DESTINATION)				
	France.	P. O. M. U. F.	Zone sterling.	Zone dollar.	Autres.	France.	P. O. M. U. F.	Zone sterling.	Zone dollar.	Autres.
France	»	246,7	223,8	122,8	376,8	»	252,2	95,1	58,5	393,4
Algérie	97,1	8,4	1,7	5,5	10,4	59,7	5,4	5,2	0,3	7,8
Tunisie	25	2,5	1,3	1,3	5,6	12,1	1,3	2,9	0,06	5,2
Maroc	38,8	4,2	4,2	10,8	22,5	34,4	5,9	5,1	1,3	12,4
Réunion	5,5	1,9	0,1	0,06	0,4	2,6	1,2	0,1	0,1	1,1
Martinique	4,3	0,1	0,5	0,1	0,5	4,9	0,3	»	0,01	»
Guadeloupe	4,5	0,3	0,3	0,1	0,6	4,3	0,7	»	0,04	»
Guyane	0,9	0,05	0,1	0,08	0,1	0,09	0,01	»	»	0,04
A. O. F.	44,4	6	3,8	4,1	9,4	41,9	6,9	1,8	5,7	7,3
Togo	1,1	0,2	0,9	0,1	0,5	2,2	0,1	0,1	0,07	0,3
Cameroun	10,7	1	0,6	1,4	3,1	8,9	1,2	0,3	2,1	4,2
A. E. F.	12	0,8	1	1,8	4,9	8,1	0,9	0,9	0,3	2,7
Madagascar	15,8	1,2	1,2	1	2,9	8,1	1,9	0,6	1,5	1,2
Saint-Pierre et Miquelon.	0,1	»	0,04	0,3	0,03	0,02	0,01	»	0,1	0,03
Nouvelle-Calédonie	2,7	0,1	1,3	0,5	0,6	3,4	0,03	0,05	0,08	1
Océanie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Viet-Nam	9,6	0,4	»	»	»	4,5	0,03	»	»	»

Source. — Bulletin mensuel de statistiques d'outre-mer.

Indice des matières premières.

Indice « Moody's » des prix de gros à New-York.

	ANNÉE	I	II	III	IV
1955	405	407,1	404,3	404,1	402,8
1956	418,5	400,5	418,4	421,1	428,5

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.
1957	435,2	417,5	411,4	407,4	410,5	424,7	427,7	424,5

Comparaisons entre les importations du troisième trimestre 1956 et 1957.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS (En milliers de tonnes métriques). Juillet 1956. Etranger.	QUANTITÉS Juillet 1957. Etranger.	VALEURS (En millions de francs.) Juillet 1956. Etranger.	VALEURS Juillet 1957 Etranger.
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	387	98	18.389	9.604
Energie, lubrifiants	3.789	4.228	28.929	35.672
Produits bruts	731	813	33.489	41.512
Produits manufacturés	306	330	47.368	57.669
Dont:				
Demi-produits (or exclu)	263	279	21.787	24.332
Produits finis destinés principalement:				
A l'équipement de l'agriculture	6	8	2.468	3.086
A l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives	23	30	15.267	21.991
A la consommation	14	13	7.846	8.260
Or industriel	»	»	3.508	3.386
Total	5.303	5.469	131.683	147.843

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITES (En milliers de tonnes métriques.) Août 1956. Étranger.	QUANTITES Août 1957. Étranger.	VALEURS (En millions de francs.) Août 1956. Étranger.	VALEURS Août 1957. Étranger.
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	292	124	14.924	10.064
Energie, lubrifiants	4.147	4.132	31.578	35.135
Produits bruts	754	724	27.282	32.688
Produits manufacturés	281	297	41.574	46.712
Dont:				
Demi-produits (or exclu)	214	256	19.004	19.915
Produits finis destinés principalement:				
A l'équipement de l'agriculture	6	5	2.298	1.904
A l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives	20	27	14.223	19.565
A la consommation	11	9	6.049	5.328
Or industriel	»	»	5.291	1.254
Total	5.474	5.277	120.649	125.853

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITES (En milliers de tonnes métriques.) Septembre 1956. Étranger.	QUANTITES Septembre 1957. Étranger.	VALEURS (En millions de francs.) Septembre 1956. Étranger.	VALEURS Septembre 1957. Étranger.
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	342	69	16.629	9.135
Energie, lubrifiants	4.099	3.927	30.688	32.535
Produits bruts	750	670	29.242	30.679
Produits manufacturés	322	331	44.174	49.417
Dont:				
Demi-produits (or exclu)	285	276	23.018	20.916
Produits finis destinés principalement:				
A l'équipement de l'agriculture	4	3	1.533	980
A l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives	21	44	13.031	21.781
A la consommation	12	8	6.592	5.770
Or industriel	»	»	3.472	983
Total	5.513	4.997	124.205	122.779

Origine. — Statistique des douanes.

Comparaisons entre les exportations du troisième trimestre 1956 et 1957.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS (En milliers de tonnes métriques.) Juillet 1956 Etranger.	QUANTITÉS Juillet 1957. Etranger.	VALEURS (En millions de francs.) Juillet 1956 Etranger.	VALEURS Juillet 1957. Etranger.
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	104	370	7.412	13.854
Energie, lubrifiants	953	758	7.159	6.379
Produits bruts	1.805	1.545	11.201	10.799
Produits manufacturés	715	602	65.820	68.781
Dont:				
Demi-produits (or exclu)	608	534	33.552	31.844
Produits finis destinés principalement:				
A l'équipement de l'agriculture	2	1	385	384
A l'équipement de l'industrie et des autres activités coopératives	83	41	15.062	14.090
A la consommation	22	26	16.821	19.463
Or industriel	»	»	4.454	3.320
Total	3.577	3.275	96.046	103.133

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS (En milliers de tonnes métriques.) Août 1956. Étranger.	QUANTITÉS Août 1957. Étranger.	VALEURS (En millions de francs.) Août 1956. Étranger.	VALEURS Août 1957. Étranger.
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	94	197	6.394	8.922
Energie, lubrifiants	932	706	7.427	6.079
Produits bruts	1.703	1.758	9.784	10.512
Produits manufacturés	631	568	54.924	55.067
Dont:				
Demi-produits (or exclu)	536	513	27.570	28.699
Produits finis destinés principalement:				
A l'équipement de l'agriculture	»	1	459	470
A l'équipement de l'industrie et des autres activités coopératives	78	37	12.395	11.351
A la consommation	17	17	14.550	14.547
Or industriel	»	»	4.220	1.130
Total	3.360	3.229	82.749	81.710

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS (En milliers de tonnes métriques.) Septembre 1956. Étranger.	QUANTITÉS Septembre 1957. Étranger.	VALEURS (En millions de francs.) Septembre 1956. Étranger.	VALEURS Septembre 1957. Étranger.
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	151	281	9.537	13.290
Energie, lubrifiants	769	676	5.485	5.911
Produits bruts	1.818	1.729	10.618	10.586
Produits manufacturés	618	617	55.177	61.487
Dont:				
Demi-produits (or exclu)	535	524	29.574	32.094
Produits finis destinés principalement:				
A l'équipement de l'agriculture	1	»	388	157
A l'équipement de l'industrie et des autres activités coopératives	67	72	12.602	12.435
A la consommation	15	21	12.613	16.801
Or industriel	»	»	3.189	812
Total	3.356	3.303	84.006	92.156

Importations.

Commerce spécial (3e trimestre 1957).

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES et numéros des groupements suivant la nomenclature générale des produits.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)							
	Juillet 1957.		Août 1957.		Septembre 1957.		Octobre 1957.	
	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc
1. Animaux vivants et produits du règne animal	15.617	3.745	12.185	4.187	11.886	4.475	13.770	4.132
2. Produits du règne végétal:								
Céréales	33.181	20.547	44.179	6.835	1.768	7.243	11.141	27.974
Autres produits du règne végétal	45.420	113.821	45.255	101.474	37.806	89.550	51.212	126.030
3. Graisses et huiles (animales et végétales); produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale et végétale.	5.031	15.537	3.999	13.662	4.131	7.069	6.901	12.328
4. Produits des industries alimentaires; boissons; liquides alcooliques et vinaigres; tabacs	32.258	229.695	52.467	223.589	42.676	178.819	27.537	210.107
5. Produits minéraux:								
Houilles crues agglomérées, lignites, etc.	1.983.628	12.744	1.772.950	8.861	1.748.354	9.830	1.727.346	7.324
Produits pétroliers	2.236.068	19.109	2.352.847	15.675	2.170.600	31.283	2.312.622	28
Autres produits minéraux, minerais, matériaux, etc.	452.780	170.242	395.999	282.927	367.993	221.503	409.237	233.513
6. Produits des industries chimiques et des industries connexes:								
Produits chimiques	18.759	100	11.571	117	13.087	11	11.963	158
Produits des industries parachimiques	46.022	15.506	64.710	16.925	65.199	6.076	39.243	8.219
7. Matières plastiques artificielles, éthers et esters de la cellulose, résines artificielles et ouvrages en ces matières, caoutchouc naturel ou synthétique, factice pour caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	18.446	4.888	15.922	2.698	15.847	5.427	12.968	5.040
8. Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières, articles de bourrellerie, de sellerie et de voyage; maroquinerie et gainerie; ouvrages en boyaux	9.934	1.263	6.326	1.214	6.956	975	6.342	1.162
9 et ex 20. Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; ameublement; liège; ouvrages de sparterie et de vannerie	129.417	64.473	146.835	55.434	114.209	40.103	113.627	58.088
10. Matières servant à la fabrication du papier; papier et ses applications	102.623	2.769	74.138	2.264	82.828	2.325	97.546	2.499
11. Matières textiles et ouvrages en ces matières:								
Matières premières textiles	62.532	5.640	43.049	6.383	31.590	4.787	30.088	6.719
Filés, fils et ficelles	1.046	58	718	46	446	38	649	106
Tissus et autres articles textiles	1.072	24	951	21	624	19	460	18
Articles confectionnés en tissu; bonneterie	4.210	681	2.191	650	1.771	691	1.598	968
12. Chaussures, coiffures, parapluies et parasols; fleurs artificielles et ouvrages en cheveux, éventails	183	11	89	16	153	23	177	19
13. Ouvrages en pierre, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues; produits céramiques; verre et ouvrages en verre	33.904	32	19.088	24	19.499	254	15.912	23
14. Perles fines, pierres gemmes et similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies	67	4	68	3	50	4	43	»
15 et ex 20. Métaux communs et ouvrages en ces métaux:								
Fontes, fers et aciers (ex-chap. 73)	167.230	6.678	155.703	9.789	195.016	8.050	221.134	3.007
Métaux communs non ferreux	25.834	3.117	20.471	4.742	15.059	4.557	16.394	6.522
Ouvrages en métaux	4.537	411	2.877	436	2.511	315	2.809	478
16. Machines et appareils; matériel électrique:								
Machines et appareils	23.352	165	20.777	45	15.681	22	16.003	47
Construction électrique	2.238	35	1.889	33	2.684	9	2.045	54
17. Matériel de transport	13.376	100	8.723	18	27.436	119	7.035	78
18. Instruments et appareils d'optique, de photographie et de cinématographie, de mesure, de vérification, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie, instruments de musique; appareils d'enregistrement et de reproduction du son:								
Instruments de mesure et scientifiques; horlogerie	290	»	239	»	267	»	217	»
Instruments de musique	100	2	52	»	47	1	50	»
19. Armes et munitions	14	»	8	»	5	»	2	»
Ex 20. Marchandises et produits divers, non dénommés ni compris ailleurs	251	39	182	46	147	14	129	51
21. Objets d'art, de collection et d'antiquité	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	5.469.440	691.466	5.276.483	760.111	4.997.326	623.592	5.159.120	744.624

Origine. — Statistiques douanières.

Importations (*suite*).

Commerce spécial (*3e trimestre* 1957) (suite).

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES et numéros des groupements suivant la nomenclature générale des produits.	VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)							
	Juillet 1957.		Août 1957.		Septembre 1957.		Octobre 1957.	
	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.
1. Animaux vivants et produits du règne animal....	2.788	711	2.094	717	2.289	738	3.108	769
2. Produits du règne végétal:								
Céréales	1.007	826	1.213	377	55	331	431	1.330
Autres produits du règne végétal	4.577	11.904	4.703	10.832	5.125	11.237	6.492	14.709
3. Graisses et huiles (animales et végétales); produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale et végétale.	607	2.800	500	2.526	560	1.340	859	2.353
4. Produits des industries alimentaires; boissons; liquides alcooliques et vinaigres; tabacs	3.140	15.546	3.945	17.143	3.740	13.932	3.271	15.562
5. Produits minéraux:								
Houilles crues agglomérées, lignites, etc.	14.181	101	13.860	70	13.725	82	13.721	65
Produits pétroliers	21.141	176	20.952	135	18.358	280	19.771	1
Autres produits minéraux, minerais, matériaux, etc.	4.636	2.129	3.446	3.215	4.579	2.815	4.603	2.614
6. Produits des industries chimiques et des industries connexes:								
Produits chimiques	2.833	46	1.720	34	2.083	18	2.218	59
Produits des industries parachimiques	3.188	521	2.835	590	2.594	422	2.377	373
7. Matières plastiques artificielles, éthers et esters de la cellulose, résines artificielles et ouvrages en ces matières, caoutchouc naturel ou synthétique factice pour caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	4.575	1.114	4.134	588	4.764	1.297	3.723	1.307
8. Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières, articles de bourrellerie, de sellerie et de voyage; maroquinerie et gainerie; ouvrages en boyaux	4.064	536	2.518	420	3.339	397	2.812	480
9 et ex 20. Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; ameublement; liège; ouvrages de sparterie et de vannerie	3.200	1.788	3.336	1.360	3.240	1.151	3.273	1.066
10. Matières servant à la fabrication du papier; papier et ses applications	5.978	260	4.254	215	5.276	235	6.441	247
11. Matières textiles et ouvrages en ces matières:								
Matières premières textiles	20.137	1.394	15.699	1.638	10.087	1.204	8.833	1.595
Filés, fils et ficelles	368	5	228	4	196	6	290	9
Tissus et autres articles textiles	1.154	38	987	30	816	27	634	28
Articles confectionnés en tissu; bonneterie..	772	73	449	65	433	65	377	88
12. Chaussures, coiffures, parapluies et parasols; fleurs artificielles et ouvrages en cheveux, éventails	199	13	145	20	188	23	213	20
13. Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues; produits céramiques; verre et ouvrages en verre	1.158	3	713	»	898	14	757	3
14. Perles fines, pierres gemmes et similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés, de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies	4.939	95	2.355	55	2.529	75	1.924	28
15 et ex 20. Métaux communs et ouvrages en ces métaux:								
Fontes, fers et aciers (ex-chap. 73)	6.885	360	6.394	547	7.800	467	9.461	120
Métaux communs non ferreux	6.732	778	5.234	1.521	4.398	1.061	4.497	802
Ouvrages en métaux	1.807	24	1.418	24	1.557	13	1.321	41
16. Machines et appareils; matériel électrique:								
Machines et appareils	16.427	29	14.066	18	13.316	16	14.107	39
Construction électrique	2.650	26	2.152	18	2.911	15	2.758	34
17. Matériel de transport	6.525	7	4.914	1	6.146	10	3.083	5
18. Instruments et appareils d'optique, de photographie et de cinématographie, de mesure, de vérification, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie, instruments de musique; appareils d'enregistrement et de reproduction du son:								
Instruments de mesure et scientifique; horlogerie	1.613	3	1.328	»	1.422	»	1.452	»
Instruments de musique	195	6	101	»	101	»	130	»
19. Armes et munitions	40	»	32	»	16	»	11	»
Ex 20. Marchandises et produits divers, non dénommés ni compris ailleurs	205	11	143	11	168	5	165	15
21. Objets d'art, de collection et d'antiquité	122	2	35	1	40	»	29	1
Total	147.843	41.355	125.853	42.185	122.779	37.279	122.752	44.354

Origine. — Statistiques douanières.

Exportations.

Commerce spécial (3e *trimestre* 1957).

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES et numéros des groupements suivant la nomenclature générale des produits.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)							
	Juillet 1957.		Août 1957.		Septembre 1957.		Octobre 1957.	
	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.
1. Animaux vivants et produits du règne animal...	9.178	5.464	7.418	5.238	7.496	7.275	10.368	7.944
2. Produits du règne végétal:	292.562	20.303	115.487	29.389	220.682	47.499	343.342	65.344
Céréales								
Autres produits du règne végétal.....								
3. Graisses et huiles (animales et végétales); produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale et végétale.	5.081	3.759	3.492	3.199	3.441	2.750	3.740	2.620
4. Produits des industries alimentaires; boissons; liquides alcooliques et vinaigres; tabacs:								
Boissons	27.878	20.964	19.216	21.443	28.325	20.192	33.786	18.397
Produits des industries alimentaires, tabacs.	41.109	28.786	30.558	35.201	35.747	38.403	43.195	37.581
5. Produits minéraux:								
Houille crue agglomérée, lignites, etc.....								
Produits pétroliers.....	2.107.504	243.139	2.246.220	280.153	2.182.802	247.605	2.172.937	288.427
Autres produits minéraux.....								
6. Produits des industries chimiques et des industries connexes:								
Produits chimiques.....	46.118	13.061	41.623	12.771	47.773	10.101	41.759	12.777
Produits des industries parachimiques.....	135.173	28.902	158.209	31.996	183.422	31.050	182.554	31.303
7. Matières plastiques artificielles, éther et esters de la cellulose, raisines artificielles et ouvrages en ces matières, caoutchouc naturel ou synthétique, factice pour caoutchouc et ouvrages en caoutchouc.....	3.568	3.337	2.943	3.367	2.493	1.943	4.036	3.263
8. Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie, de sellerie et de voyage; maroquinerie et gainerie; ouvrages en boyaux.....	3.254	696	2.209	686	1.997	538	3.200	689
9 et ex 20. Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; ameublement; liège; ouvrages de sparterie et vannerie.....	129.543	30.397	140.815	38.942	120.643	28.677	117.946	33.866
10. Matières servant à la fabrication du papier: papier et ses applications.....	7.194	9.412	6.017	8.262	6.587	6.505	8.347	8.867
11. Matières textiles et ouvrages en ces matières:								
Matières premières textiles.....	9.479	560	7.689	414	14.535	228	16.144	377
Filés, fils et ficelles.....	3.105	856	2.339	938	3.003	692	3.500	952
Tissus et autres articles textiles.....	1.725	3.852	1.006	3.610	1.214	2.598	1.538	4.099
Colis postaux contenant des produits textiles.	65	156	49	196	46	184	60	240
Articles confectionnés en tissu; bonneterie..	3.775	2.921	1.975	2.531	2.764	2.889	3.581	3.773
12. Chaussures, coiffures, parapluies et parasols, fleurs artificielles et ouvrages en cheveux, éventails	173	900	119	971	150	1.051	181	1.299
13. Ouvrages en pierre, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues; produits céramiques; verres et ouvrages en verre.....	15.583	13.197	13.978	12.871	14.764	10.635	15.413	12.795
14. Perles fines, pierres gemmes et similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières, bijouteries de fantaisie, monnaies.....	78	31	19	20	18	10	20	14
15 et ex 20. Métaux communs et ouvrages en ces métaux:								
Fontes, fers et aciers (ex chap. 73).....	378.402	63.099	357.691	59.056	341.323	49.700	377.456	58.135
Métaux communs non ferreux.....	3.539	833	3.122	976	5.478	542	4.669	859
Ouvrages en métaux.....	13.740	15.468	10.826	1.324	12.075	9.901	12.482	13.747
16. Machines et appareils; matériel électrique:								
Machines et appareils.....	11.842	5.685	9.653	5.592	6.004	3 816	8.264	5.123
Construction électrique	4.829	2.885	3.552	3.152	2.604	2.144	3.842	3.338
17. Matériel de transport.								
Voitures et autos, cycles, etc.....	14.677	10.590	9.216	8.292	11.244	5.663	14.460	10.300
Autres matériels de transports.....	5.025	1.023	2.488	1.631	46.321	1.174	10.271	1.240
18. Instruments et appareils d'optique, de photographie et de cinématographie, de mesure, de vérification, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie, instruments de musique; appareils d'enregistrement, de reproduction du son:								
Instruments de mesure et scientifiques; horlogerie	303	208	179	187	156	127	206	175
Instruments de musique.....	63	41	43	47	57	37	68	78
19. Armes et munitions.....	178	80	125	72	172	76	113	118
Ex 20. Marchandises et produits divers non dénommés ni compris ailleurs.....	277	517	211	511	200	451	272	606
21. Objets d'art, de collection et d'antiquité.....	»	»	»	»	»	»	»	»
00. Colis postaux et envois par la poste, autres.....	94	846	92	1.033	81	993	117	1.061
Total	3.275.114	532.168	3.228.859	586.071	3.302.608	536.979	3.437.867	629.420

Origine. — Statistiques douanières.

Exportations (*suite*).

Commerce spécial (3e *trimestre* 1957) (suite).

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES et numéros des groupements suivant la nomenclature générale des produits.	VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)							
	Juillet 1957.		Août 1957.		Septembre 1957.		Octobre 1957.	
	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.
1. Animaux vivants et produits du règne animal...	1.391	1.445	1.368	1.393	1.614	1.777	1.985	2.075
2. Produits du règne végétal:								
Céréales	6.977	1.117	5.459	1.171	5.487	1.445	9.224	1.950
Autres produits du règne végétal.....								
3. Graisses et huiles (animales et végétales); produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale et végétale.	819	616	436	497	460	441	516	445
4. Produits des industries alimentaires; boissons; liquides alcooliques et vinaigres; tabacs:								
Boissons	3.929	1.245	3.105	1.217	5.183	1.267	6.836	1.321
Produits des industries alimentaires, tabacs.	1.833	3.337	1.702	3.845	2.001	4.176	2.854	4.790
5. Produits minéraux:								
Houille crue agglomérée, lignites, etc.....								
Produits pétroliers.....	8.922	3.276	8.872	3.726	8.631	3.279	8.649	3.868
Autres produits minéraux.....								
6. Produits des industries chimiques et des industries connexes:								
Produits chimiques.....	2.843	517	2.648	580	2.958	407	3.332	507
Produits des industries parachimiques.....	4.913	3.824	4.719	3.800	5.481	3.579	6.527	4.272
7. Matières plastiques artificielles, éther et esters de la cellulose, raisines artificielles et ouvrages en ces matières, caoutchouc naturel ou synthétique, factice pour caoutchouc et ouvrages en caoutchouc.....	1.494	1.595	1.249	1.593	1.167	911	1.807	1.540
8. Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie, de sellerie et de voyage; maroquinerie et gainerie; ouvrages en boyaux.....	2.420	374	1.762	368	1.919	348	2.825	468
9 et ex 20. Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; ameublement; liège; ouvrages de sparterie et vannerie.....	2.155	1.070	1.903	1.123	1.945	947	2.185	1.277
10. Matières servant à la fabrication du papier: papier et ses applications.....	1.778	1.503	1.667	1.450	2.054	1.295	2.189	1.565
11. Matières textiles et ouvrages en ces matières:								
Matières premières textiles.....	4.203	134	3.778	99	3.669	47	3.937	82
Filés, fils et ficelles.....	4.349	471	2.858	430	4.169	454	4.426	574
Tissus et autres articles textiles.....	3.968	4.198	2.712	3.870	2.960	2.851	3.373	4.676
Colis postaux contenant des produits textiles.	293	352	255	461	236	425	297	549
Articles confectionnés en tissu; bonneterie..	1.365	2.746	1.334	2.613	1.406	3.248	1.676	4.302
12. Chaussures, coiffures, parapluies et parasols, fleurs artificielles et ouvrages en cheveux, éventails	354	938	312	924	336	1.030	394	1.262
13. Ouvrages en pierre, plâtre, ciment, amianto, mica et matières analogues; produits céramiques; verres et ouvrages en verre.....	1.436	893	1.237	844	1.341	703	1.686	959
14. Perles fines, pierres gemmes et similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières, bijouteries de fantaisie, monnaies.....	4.666	321	1.908	312	2.069	331	1.863	647
15 et ex 20. Métaux communs et ouvrages en ces métaux:								
Fontes, fers et aciers (ex-chap. 73).....	18.220	3.696	16.176	3.493	15.845	3.400	17.897	3.602
Métaux communs non ferreux.....	913	240	665	267	1.010	155	1.026	229
Ouvrages en métaux.....	2.238	3.378	1.738	3.107	2.025	2.186	2.310	3.348
16. Machines et appareils; matériel électrique:								
Machines et appareils.....	7.587	3.635	6.004	3.666	4.173	2.247	6.539	3.428
Construction électrique	2.906	2.402	2.318	2.237	1.737	1.547	2.668	2.325
17. Matériel de transport:								
Voitures et autos, cycles, etc.....	6.509	6.002	4.178	4.588	5.406	3.145	7.263	5.751
Autres matériels de transports.....	1.578	420	1.142	923	4.795	425	1.977	1.700
18. Instruments et appareils d'optique, de photographie et de cinématographie, de mesure, de vérification, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie, instruments de musique; appareils d'enregistrement, de reproduction du son:								
Instruments de mesure et scientifiques; horlogerie	1.465	581	954	469	834	355	1.262	568
Instruments de musique.....	298	111	192	107	249	105	308	205
19. Armes et munitions.....	83	57	104	65	69	58	90	67
Ex 20. Marchandises et produits divers non dénommés ni compris ailleurs.....	463	333	338	362	348	295	482	472
21. Objets d'art, de collection et d'antiquité.....	445	17	319	8	217	4	757	5
60. Colis postaux et envois par la poste, autres.....	298	770	298	875	305	910	386	937
Total	103.133	51.614	81.710	50.483	92.156	43.493	109.546	59.766

Origine. — Statistiques douanières.

Indice des frets maritimes.

DÉSIGNATION	ANNÉES		JANVIER		FÉVRIER		MARS	
	1955	1956	1956	1957	1956	1957	1956	1957
I. — *Cargaisons sèches.* (juillet-décembre 1947 = 100.)								
Au voyage	129,3	152,7	138,9	178,3	134,8	171,5	138,9	154,9
A temps	140	196,8	160,8	249	161,6	227	168	190
II. — *Produits pétroliers.*								
Livres (tarif scale)	118,6	223,4	158,2	396,2	130,2	397,3	127,4	303,9
Dollars (tarif U. S. M. C)	92	162,5	130,2	251,9	96,6	286,8	94,3	166,3
Indices de la chambre de navigation (1952=100).								
Indice ordinaire	127,7	157	144,3	173,7	140,2	167,6	147,2	145,5
Indice des affrétements à temps	129,8	172,9	138	216,3	148,2	207,3	150	165,6

DÉSIGNATION	AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOUT	
	1956	1957	1956	1957	1956	1957	1956	1957	1956	1957
I. — *Cargaisons sèches.* (juillet-décembre 1947 = 100.)										
Au voyage	146	144,3	146,2	132	151,9	122,2	152	117,6	154,8	100,5
A temps	187,6	187,6	201,3	163,6	189,1	129,2	193,8	107,8	192,1	85,6
II. — *Produits pétroliers.*										
Livres (tarif scale)	149	145,1	199,8	108,9	206,5	89,4	182,3	77,2	205,3	66
Dollars (tarif U. S. M. C	126,2	105,9	150,7	66,3	150,4	65,5	139,3	56,8	147,1	49,7
Indices de la chambre de navigation (1952=100).										
Indice ordinaire	151,6	134,3	162,2	116,6	155,5	109,6	»	»	»	»
Indice des affrétements à temps	171,5	164,6	190	117,9	169,4	111,8	»	»	»	»

Source. — I. N. S. E. E.

Indices des prix de gros en Europe.
(1953 = 100.)

MOIS	BELGIQUE	FRANCE	ALLEMAGNE	GRANDE-BRETAGNE
1957:				
Janvier	106	104,8	105	110,2
Février	106	104,4	105	110,3
Mars	106	103,8	105	110,4
Avril	107	104	105	110,5
Mai	107	105,6	105	110,7
Juin	106	105,6	105	111,3
Juillet	107	106,4	105	111,4

Source. — Statistiques O. E. C. E.

Indices des prix à la consommation en Europe.
Ensemble (1953=100).

MOIS	BELGIQUE	FRANCE	ALLEMAGNE	GRANDE-BRETAGNE
1957:				
Janvier	105,9	103,3	106	114
Février	106,1	103,6	106	114
Mars	105,9	102,5	106	113
Avril	106,1	102,4	106	114
Mai	106,3	103	106	114
Juin	106,5	103,6	106	116
Juillet	107,3	104,4	107	116

Source. — Statistiques O. E. C. E.

Indices des salaires dans les industries métallurgiques pendant le premier trimestre 1957.

(1953 = 100.)

	BELGIQUE	FRANCE	ALLEMAGNE
Industries métallurgiques de base	125	134	124
Industries de transformation des métaux		131	126

Source. — Statistiques O. E. C. E.

Réponse à une question écrite de M. Monnier.

(*Journal officiel*, Débats parlementaires A. N., n° 52, du 15 mai 1957.)

Commerce extérieur: aide de l'Etat, coût en 1956.

M. Monnier demande à M. le secrétaire d'Etat au budget ce que coûte au budget, directement ou indirectement, le commerce extérieur en spécifiant les échanges entre la métropole et l'Union française, entre la France et l'étranger, pour l'année 1956:

1° A combien s'élèvent les avantages accordés aux exportateurs:
a) Pour les produits industriels;
b) Pour les produits agricoles;
c) Pour les exportations diverses.

2° Mêmes renseignements pour les importations, en spécifiant:
a) Remboursement des charges sociales;
b) Subventions allouées directement sur le budget ou indirectement sur des fonds parabudgétaires tels que le fonctionnement de garantie mutuelle;
c) Ristournes sur droits de douanes;
d) Suspension de droits de douanes.

3° Mêmes renseignements concernant les produits agricoles aux importations et aux exportations en précisant suivant les indications ci-dessous les charges, exonérations ou subventions:
a) Pour la branche des céréales;
b) Pour le bétail et les viandes;
c) Pour les pommes de terre;
d) Pour les autres produits.

4° Le coût du personnel de l'office des changes. (Question du 2 février 1957.)

Réponse. — Le tableau suivant indique, selon la classification précisée par M. Monnier — qui comporte des doubles emplois — les charges assumées par l'Etat en 1956 en matière d'aide au commerce extérieur.

DÉSIGNATION	MONTANT DES CHARGES pour le commerce avec l'étranger. Subventions.	l'étranger. Détaxations.	les pays d'outre-mer (1). Subventions.	les pays d'outre-mer (1). Détaxations.
	(En millions de francs.)			
1° *Avantages à l'exportation.*				
a) Produits industriels	98.600	190.000	»	72.000
b) Produits agricoles	46.000	17.950	2.800	8.000
c) Exportations diverses	»	700	2.900	»
Total	145.200	208.650	5.700	80.000
Total par zone d'échanges	353.850		85.700	
Total des charges à l'exportation	439.550			
N. B. — Dont garantie de prix	29.000	»	»	»
Remboursement de charges fiscales	25.000	»	»	»
Assises sur les salaires	32.000	»	»	»

(1) Y compris Maroc et Tunisie.

DÉSIGNATION	MONTANT DES CHARGES pour le commerce avec l'étranger. Subventions.	l'étranger. Détaxations.	les pays d'outre-mer (1). Subventions.	les pays d'outre-mer (1). Détaxations.
	(En millions de francs.)			
2° *Avantages à l'importation.*				
a) Remboursement de charges sociales	»	»	»	»
b) Subventions:				
1. Budgétaires:				
Produits agricoles	»	»	4.200	»
Produits industriels	23.000	»	1.650	»
2. Parabudgétaires:				
c) Ristournes sur droits de douane et suspension de droits de douane (2):				
Produits industriels	»	15.000	»	»
Produits agricoles	»	30.000	»	»
Total	23.000	45.000	5.850	»
Total par zone d'échanges	68.000		5.850	
Total des charges à l'exportation	73.850			
Total des charges du commerce extérieur	513.400			

	MONTANT DES CHARGES pour le commerce avec l'étranger. Subventions.	l'étranger. Détaxations.	l'U. F. M. O. Subventions.	l'U. F. M. O. Détaxations.
	(En millions de francs.)			
3° *Produits agricoles.*				
a) Céréales:				
Exportations	24.100	1.150	1.400	»
Importations	»	17.600	»	»
b) Bétail et viandes:				
Exportations	1.800	3.800	»	»
Importations	»	3,6.500	»	»
c) Pommes de terre:				
Exportations	550	»	»	»
Importations	»	(4) 40	»	»
d) Autres produits:				
Exportations	20.150	13.000	1.400	8.000
Importations	»	5.200	4.200	»
Total	46.600	47.950	7.000	8.000
Total par zone d'échanges	94.550		15.000	
Total pour les produits agricoles	109.550			
4° *Coût du personnel de l'office des changes*	897			

(1) Y compris Maroc et Tunisie.
(2) Il n'a pas été possible d'évaluer séparément le montant des ristournes et celui des suspensions totales.
(3) Pour l'ensemble des « produits animaux ».
(4) Pour l'ensemble des « légumes ».

2° Avis formulé par le Conseil économique au cours de sa séance du 27 novembre 1957 sur le problème des échanges extérieurs.

Le Conseil économique,

Vu sa résolution du 26 mai 1954 par laquelle il s'est saisi en permanence du problème des échanges extérieurs;

Après avoir entendu le rapport présenté par M. Maurice Bye au nom de sa commission des affaires économiques et du plan;

Après avoir examiné en commission les amendements au projet d'avis déposés en cours de séance;

Considérant l'extrême gravité de la situation actuelle de ces échanges,

Formule les observations et émet l'avis suivants:

Exposé des motifs.

1. La pénurie de devises résulte à la fois de circonstances actuelles et des déficiences de la politique économique suivie depuis de trop longues années. Toutes les erreurs commises et les facilités admises ont finalement leur aboutissement dans la balance des comptes (1).

2. La suspension de la libération des échanges, décidée le 18 juin et rendue indispensable alors par l'état de notre balance commerciale, a permis une certaine réduction de nos importations mais ne peut être que provisoire, aux termes des accords et traités existants.

3. L'opération 20 p. 100, telle qu'elle a été réalisée le 10 août, comportant exception pour les matières premières, a été l'occasion d'importations anormales et plus particulièrement spéculatives d'acier (2), produit soumis au régime de la C. E. C. A. et donc exclu, dans l'état actuel des traités, de tout contingentement, même provisoire.

4. Les résultats à attendre, sur la balance commerciale, de la généralisation de l'opération 20 p. 100, intervenue le 26 octobre 1957, ne s'inscrivent pas encore dans les statistiques.

5. Les prévisions relatives à l'évolution future de notre balance des payements sont affectées de divers facteurs d'incertitude:

Anomalies de la période de base 1957, troublée par les effets de la crise de Suez, d'une mauvaise récolte, de divers mouvements spéculatifs;

Imprécisions des perspectives sur l'évolution prochaine de la conjoncture aux Etats-Unis et dans le reste du monde, ainsi que de ses conséquences sur les débouchés et sur les prix;

Incertitude sur les effets à attendre d'une politique déflationniste à conséquences récessionnistes si, ce qui semble probable, une telle politique était poursuivie à l'étranger;

Absence de données exactes sur le « contenu-devise » des diverses productions et sur « l'effet-devise » de diverses initiatives, ainsi que le constatait le Conseil économique dans son avis du 12 mars 1957.

6. En toute hypothèse, on doit tenir pour exclu un relèvement des exportations ou une réduction des importations suffisamment rapide pour éviter, avant une très brève échéance, l'épuisement complet de nos réserves en devises disponibles au fonds de stabilisation des changes si quelque apport nouveau provenant, par exemple, d'un prêt international ne pouvait être trouvé. Un tel épuisement se traduirait forcément par un retranchement brutal d'importations indispensables au maintien de l'activité interne.

7. A moyen terme, à la fin de l'éventuelle période de rémission procurée par un emprunt extérieur, on ne saurait davantage qu'à court terme attendre des seuls effets de « l'opération 20 p. 100 généralisée » un remède suffisant au déséquilibre externe.

Compte tenu de toutes les causes d'incertitude énumérées au point 5, on peut débattre sur l'ampleur du déficit probable mais non sur la réalité.

Même en supposant à la fois une conjoncture étrangère favorable et le maintient strict des prix intérieurs au niveau déterminé par les seules hausses actuellement enregistrées, cette perspective est inévitable.

Elle devrait être admise même en l'absence de tout retour à la libération des échanges et *a fortiori*, après ce retour.

Les causes profondes du déséquilibre externe actuel sont, en effet, antérieures à la situation particulière de 1957. Elles ont été décrites pour 1956 dans le rapport présenté par M. André Philip au Conseil économique.

Les facilités éventuellement procurées par un emprunt extérieur seraient, en définitive, nuisibles si elles retardaient les adaptations nécessaires et préparaient ainsi une crise de change et une crise interne dans des conditions plus graves encore que les conditions actuelles.

8. — L'objectif de fond de notre politique économique doit rester un accroissement du revenu national par tête. Si cet objectif était abandonné, les générations plus abondantes qui viendront à la vie économique active à partir de 1961 ne disposeraient pas des moyens de production indispensables.

9. — Cet accroissement exige non seulement l'augmentation de la production nationale, mais aussi certaines modifications dans la composition de celle-ci, la majoration de la part prise par le commerce extérieur dans l'activité nationale et, en conséquence, un changement de la composition du commerce extérieur.

En effet, l'évolution des techniques, celles des besoins nationaux et mondiaux, celle de la production interne appellent, d'une part, des modifications dans la composition des importations et ne permettent, d'autre part, d'espérer une augmentation de la valeur des exportations que si leur composition est modifiée.

De telles transformations prises comme objectifs nécessitent le recours à une politique sélective.

10. — On pourrait, sans doute, imaginer un équilibre extérieur recherché par nécessité ou par système en conséquence d'une récession et d'un chômage à l'intérieur.

Il est vrai qu'une telle évolution de la conjoncture tendrait à réduire la demande interne et, par là même, la demande d'importations et de biens exportables, qu'elle tendrait à l'abaissement des salaires et des prix à l'exportation.

Mais, pour être efficace, compte tenu du rôle-clé joué dans la production française par un volume d'importations relativement petit, elle exigerait non pas une faible, mais une forte récession et un fort chômage.

Elle impliquerait une injustice, une grande instabilité sociale et des charges d'assistance, sans pour autant que les résultats recherchés soient assurés.

Elle suspendrait pendant une période indéterminée, susceptible d'être prolongée par des phénomènes cumulatifs, l'effort d'investissement nécessaire à la réadaptation des structures internes et externes.

Elle rendrait probablement inaccessibles les objectifs qui doivent être atteints dès 1961.

En conséquence, la fausse « solution » de la récession doit être écartée.

11. — Pour des raisons analogues, une réduction du taux d'accroissement de la production nationale ne serait concevable que si elle ne compromettait pas la réalisation des investissements que rend indispensables l'augmentation, à un rythme rapide, de la population d'âge actif à partir de 1961.

12. — Il est vrai que le déséquilibre des échanges extérieurs et l'épuisement des devises ne peuvent être étudiés qu'en liaison avec l'ensemble des causes de la pression inflationniste.

(1) Cet alinéa résulte de l'adoption à main levée d'un amendement déposé par M. Sauvy et accepté par la commission.

(2) Le membre de phrase « et plus particulièrement spéculative », qui ne figurait pas dans le texte initial de la commission, résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. T.-F. O.

Toute mesure susceptible d'alléger cette pression et d'obtenir la réduction des emplois improductifs et des dépenses publiques, notamment de ceux déterminés par la situation en Algérie, serait de nature à réduire le déséquilibre extérieur.

Mais:

— il n'appartient pas au Conseil économique de se prononcer sur les délais et l'importance de telles réductions;

— au delà, le maintien d'une solidarité économique de la zone franc et le développement d'une communauté franco-africaine exigeront forcément des investissements civils importants dans l'outre-mer, dont les effets sur l'économie interne et sur les échanges extérieurs seraient d'ailleurs d'une autre nature;

— les tendances au déséquilibre extérieur inscrites dans notre balance résultent d'une structure mal adaptée au besoin de croissance du produit national. Elles sont donc antérieures aux données politiques présentes et joueront même si celles-ci s'améliorent.

Il y a donc lieu, en toute hypothèse et avec une rigueur particulièrement grande, si les réductions ci-dessus mentionnées ne pouvaient être obtenues, de mettre en œuvre une politique capable de restaurer, sans récession ni chômage, l'équilibre de nos échanges extérieurs.

Pour les raisons ci-dessus exposées,

Le Conseil économique émet l'avis suivant (1):

A. — *Principes.*

1. — Malgré l'expansion apparente constatée en ce moment, une revision de la politique économique française est exigée d'urgence par la situation de notre commerce extérieur. Le dégagement des ressources indispensables à l'équilibre de nos échanges exige un effort à l'intérieur.

A défaut une crise économique grave génératrice de chômage est proche.

Une politique de rigueur est indispensable. Pour être acceptable et efficace, elle exige des choix.

2. — Est contraire à l'intérêt du pays et défavorable à la balance des comptes toute mesure tendant:

— à freiner la production de richesses qui répondent à des besoins intérieurs ou qui peuvent être facilement exportées au dehors;

— à utiliser d'une façon défectueuse et anti-économique les facteurs de production disponibles (2).

3. — Est dangereuse et injuste toute politique qui tendrait à obtenir l'équilibre extérieur par une *réduction générale de l'activité nationale* créatrice de chômage ou même par une réduction telle du taux d'accroissement de la production que serait mise en danger la réalisation des investissements indispensables à notre progression démographique et à l'amélioration du niveau économique et culturel (3).

4. — Il est donc nécessaire, faute de toute autre option, de promouvoir la restauration de l'équilibre extérieur par une *orientation sélective de la production et de la demande interne.*

Une telle politique ne peut réussir que si elle use à la fois de restrictions rigoureuses et d'encouragements systématiques à des consommations, des investissements, des productions et des exportations spécifiquement définis et liés de façon cohérente.

Une politique d'importation et d'exportation, jointe à une action sur l'activité interne ainsi que la mise en œuvre de moyens susceptibles de fournir les délais nécessaires forment un tout.

5. — Il est enfin nécessaire que le Gouvernement use de tous les moyens qui sont à sa disposition pour agir sur l'opinion publique, de façon à créer un véritable « esprit exportateur » (4).

(1) Le vote a été acquis au scrutin public par 92 voix pour, 17 voix contre et 39 abstentions (voir résultat en annexe, scrutin n° 2).

(2) L'adjonction de ce paragraphe résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par M. Sauvy et accepté par la commission.

(3) L'adjonction du membre de phrase: « et à l'amélioration du niveau économique et culturel » résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par M. Sauvy et accepté par la commission.

(4) L'adjonction de ce paragraphe résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par M. Bour et accepté par la commission.

B. — *Politique d'importations.*

6. — La France doit réexaminer les conditions dans lesquelles se présentent, dans la conjoncture actuelle et dans les mois prochains, ses importations pétrolières, leur coût et les charges en devises qu'elles impliquent (1).

Elle doit réexaminer également sa politique d'achat, de raffinage et tout spécialement celle de distribution, la possibilité de coopération avec ses partenaires européens, de recours aux producteurs indépendants et autres fournisseurs susceptibles d'accepter des compensations bilatérales (1).

7. — Elle doit accélérer le développement de ses sources d'approvisionnement autonomes en matière énergétique, notamment par l'augmentation de la production nationale du matériel spécial indispensable.

Elle doit supprimer les importations inutiles de produits agricoles mais admettre les importations nécessaires pour faire face aux situations de pénurie et de hausse de prix, notamment de celles portant atteinte aux dispositions réglementaires établies par le décret du 18 septembre 1957 (2).

L'agriculture française dispose du potentiel de production suffisant pour devenir exportatrice tout en satisfaisant les besoins intérieurs (2).

8. — La rigueur du contrôle des changes doit être renforcée et l'octroi de nouvelles licences subordonné aux rapatriements constatés dans un délai réduit.

9. — La France ne peut envisager de réduire notablement ni les importations de matières premières, ni d'une façon excessive celles de produits fabriqués d'équipement. Elle doit développer, en métropole et dans l'outre-mer, les productions de substitution. Elle doit également favoriser dans l'immédiat les possibilités de compensation bilatérales. Elle doit toujours envisager une orientation vers des échanges plus normaux et plus larges.

C. — *Politique d'exportations.*

10. — Une politique tendant à orienter les exportations visibles ou invisibles (3) en même temps qu'à les accroître, doit stimuler systématiquement les exportations les plus désirables, parce que répondant le mieux au développement de la demande extérieure, aux possibilités du pays et comportant, pour leur production, la moindre dépense en devises.

Ceci n'implique nullement la régression en valeur absolue des exportations traditionnelles.

Comme le Conseil économique l'a toujours affirmé une orientation des exportations exige une orientation de la production et, en raison de l'urgence, une priorité donnée aux investissements à effectuer dans les branches à vocation exportatrice.

11. — Une politique des échanges extérieurs cohérente doit être menée sous le contrôle d'organismes de compétence large. Le Conseil économique a, à plusieurs reprises, recommandé la création d'un grand ministère des affaires économiques. Il préconise la création d'un commissariat aux échanges extérieurs regroupant les services commerciaux et financiers intéressés.

(1) *a*) Ces paragraphes constituent un texte transactionnel adopté par la commission, se substituant à un amendement présenté par le groupe des chefs d'entreprises. Le texte initial de la commission était le suivant:

« La France doit mettre tout en œuvre pour échapper à l'emprise des entreprises monopolisatrices qui contrôlent une partie importante de ses importations, notamment de produits pétroliers, en vue d'en réduire au maximum le coût et la charge en devises.

« Elle doit reviser dans cette perspective sa politique d'achat et de raffinage, s'associer à ses partenaires européens, recourir aux producteurs indépendants et rechercher de nouveaux fournisseurs susceptibles d'accepter des compensations bilatérales ».

b) Un amendement déposé par le groupe des travailleurs (C. G. T.-F. O.—C. G. T.) tendant à reprendre le texte initial de la commission a été repoussé au scrutin public par 86 voix contre, 43 pour et 8 abstentions (voir le résultat en annexe, scrutin n° 1).

(2) Ces paragraphes constituent un texte transactionnel adopté par la commission se substituant à un amendement présenté par le groupe agricole et le groupe des travailleurs (F. O.). Le texte initial de la commission était le suivant:

« Elle doit réduire les importations abusives de produits agricoles. »

(3) L'adjonction des mots « visibles ou invisibles » résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par M. Bour et accepté par la commission.

Cet organisme sera chargé notamment de simplifier les formalités administratives relatives aux échanges extérieurs.

Il sera chargé également de promouvoir, en liaison avec le commissariat général au plan, la transformation indispensable des structures industrielles et commerciales orientées vers l'étranger.

L'ensemble des services relatifs aux échanges extérieurs doit être décentralisé et régionalisé pour faire participer toutes les régions à l'effort d'exportation.

Le centre national du commerce extérieur responsable des services d'information devra, après réorganisation, être rattaché au commissariat aux échanges extérieurs. Il conviendra notamment de développer son effort de prospection (1).

Des plus larges moyens devront être donnés aux attachés commerciaux chargés de documenter et d'aider à l'étranger les firmes exportatrices françaises, avec pour mission de pouvoir répondre exactement à ce que l'on est en droit d'attendre de leurs services (2).

12. — Dans toutes les branches les divers producteurs participent très inégalement à l'effort d'exportation. Une politique sélective doit donc considérer les résultats obtenus par chacun à l'extérieur et l'aptitude à améliorer ces résultats.

Un statut de l'exportateur doit être établi soit pour les branches, soit pour les firmes exportatrices. La carte de l'exportateur ne prendra un sens que dans la mesure où un tel statut existera. Ce statut doit être ouvert aux entreprises désireuses de reconvertir une partie de leur activité vers l'exportation (3).

L'organisation de l'exportation doit laisser très ouverte la catégorie des exportateurs.

Les dispositions formant « statut de l'exportateur » peuvent et doivent différer selon les cas.

Un contrôle efficace doit être la contrepartie des avantages accordés.

13. — Dans les branches industrielles très concentrées ou suffisamment organisées il conviendrait d'étendre l'expérience de contrats passés entre l'Etat et la branche ou la firme susceptible de devenir exportatrice ou d'accroître ses exportations.

L'octroi de certains avantages qui seront, selon les cas, l'ouverture de comptes E. F. A. C., de crédits d'investissements, de crédits commerciaux, doit être lié à la réalisation d'objectifs d'exportation prédéterminés. Le volume, le taux et la durée du crédit doivent être différenciés.

L'octroi de licences d'importation doit perdre tout automatisme et être subordonné notamment aux exportations réalisées et au rapatriement de devises.

Le système de la garantie de prix doit être étendu en vue de favoriser la conclusion de contrats à long terme utiles pour l'ensemble de l'économie française.

En contrepartie, l'exportateur devra apporter la preuve des résultats obtenus et rapatrier le montant de ses ventes en un délai strict. En particulier, l'emploi des comptes E. F. A. C. sera contrôlé, le renouvellement de cette facilité étant subordonné à ce contrôle.

14. — La politique fiscale doit orienter vers les activités productrices de devises l'industrie, l'artisanat, le commerce et les branches liées au tourisme.

En ce qui concerne le tourisme étranger, il convient de réexaminer le statut fiscal des ventes faites en devises fortes par les commerçants et les artisans (4).

(1) L'adjonction du membre de phrase commençant par « Il conviendra... » résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe de l'agriculture et accepté par la commission.

(2) L'adjonction de cet alinéa résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs (C. G. C.) et accepté par la commission.

(3) Cet alinéa constitue un texte transactionnel adopté par la commission, se substituant à un amendement présenté par le groupe des travailleurs (C. G. C.). Le texte initial de la commission était le suivant:

« Un statut de l'exportateur doit être établi soit pour les branches, soit pour les firmes exportatrices. La carte de l'exportateur ne prendra un sens que dans la mesure où un tel statut existera ».

Le vote a été acquis à main levée.

(4) Cet alinéa constitue un texte transactionnel accepté par la commission et adopté à main levée. Il se substitue à un amendement présenté par le groupe des chefs d'entreprises.

Cette revision, dans certaines des branches produisant des biens non indispensables à la consommation interne et susceptibles d'être exportés, favorisera systématiquement le second emploi et défavorisera le premier (1).

Dans toutes les branches, la taxation des réserves des sociétés et la détaxation de certains investissements par exemple orienteront l'équipement des industries par priorité vers les emplois dans les activités exportatrices ou dans celles susceptibles de réduire nos achats à l'étranger sous condition de l'application intégrale du statut précité de l'exportateur.

15. — L'expérience réalisée par l'industrie automobile prouve qu'un marché extérieur ne se conquiert que par des prises de position importantes, durables et complémentaires exigeant de forts investissements. Elle doit être encouragée.

16. — La formation de consortiums en vue d'obtenir des adjudications importantes au dehors, celle de groupements d'exportateurs et surtout la formation de groupements professionnels divers et souples adaptés à la structure des diverses professions, doit être facilitée.

Les initiatives prises, notamment dans les petites et moyennes entreprises, l'artisanat, l'agriculture doivent être appuyées et multipliées.

17. — Les exportations agricoles sont destinées à jouer un rôle essentiel dans la structure à venir du commerce extérieur français. Elles pourraient, le plus rapidement, apporter le surcroît de devises nécessaires à la restauration de l'équilibre externe.

Les débouchés potentiels existent. Certaines productions pourraient être rapidement accrues. Des courants d'exportation nouveaux pourraient être créés.

Il convient donc (2) :

— d'utiliser rapidement les ressources nationales actuellement disponibles;

— de réorienter l'agriculture vers les productions économiquement les plus viables, les plus susceptibles de satisfaire dans de bonnes conditions aux besoins du marché intérieur et d'obtenir des positions concurrentielles sur les marchés d'exportation ;

— de déterminer par une judicieuse organisation des marchés une augmentation importante et rapide de diverses productions destinées tant à être exportées (viande de bœuf) qu'à remplacer, sans hausse de prix, sur le marché intérieur, certaines productions exportables;

— de passer avec l'étranger (voir ci-dessous §§ 19 et 20) des contrats à long terme de préférence, et éventuellement à moyen terme, sur certains produits susceptibles d'être vendus dans des conditions compétitives et d'en contrôler la réalisation, notamment en ce qui concerne la qualité et la standardisation des produits (3).

Cette orientation et cet accroissement de nos exportations exigent que des dispositions légales et des améliorations techniques permettent un équipement des exploitations et une organisation de marché assurant l'expansion de la production et sa meilleure commercialisation.

18. — Il serait souhaitable que les productions de l'outre-mer permettent à la partie non métropolitaine de la zone franc d'apporter, en contrepartie de l'appui financier de la France, une contribution positive, en devises étrangères, au financement de la balance des payements de la zone.

(1) L'adjonction des mots « certaines des branches » résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe de l'artisanat et accepté par la commission.

(2) Les paragraphes suivants constituent un texte transactionnel adopté par la commission. Ils se substituent à des amendements présentés par les groupes de l'agriculture et des travailleurs (C. G. T.-F. O.). Le texte initial de la commission était le suivant:

« — De réorienter les productions agricoles et de déterminer, notamment par une judicieuse organisation des marchés, une augmentation importante et rapide de diverses productions destinées tant à être exportées (viande de bœuf) qu'à remplacer, sans hausse de prix, sur le marché intérieur, certaines productions exportables;

« — De passer avec l'étranger des contrats à long terme sur certains produits susceptibles d'être vendus dans des conditions compétitives (viande de bœuf, fruits et légumes) et d'en contrôler la réalisation, notamment en ce qui concerne la qualité et la standardisation des produits.

« Cette orientation et cet accroissement de nos exportations exigent une organisation de marché assurant une augmentation de la production. »

Le vote a été acquis à main levée.

(3) Un amendement déposé par le groupe des chefs d'entreprises et tendant à la suppression de cet alinéa a été repoussé à main levée.

Il convient à cet effet, en fonction du nouveau statut des territoires d'outre-mer et dans la perspective de la Communauté franco-africaine, de soutenir les propositions suivantes:

— accélérer le développement de la production de matières premières et de denrées alimentaires outre-mer;

— examiner comment il pourrait être remédié aux anomalies du rapport des prix entre France métropolitaine et autres pays de la zone franc;

— admettre, dans des conditions compatibles avec nos objectifs sociaux et économiques outre-mer, la participation de capitaux étrangers, notamment européens, à la prospection et à l'exploitation des matières premières.

19. L'ouverture de nouveaux marchés importants comme le marché chinois doit être recherchée ainsi que l'extension des relations avec l'Europe de l'Est et avec les pays de l'Amérique latine.

20. Il doit être constaté que dans la zone de l'U. E. P., la responsabilité des déséquilibres n'incombe pas aux seuls débiteurs mais aussi au principal créditeur, l'Allemagne, dont la balance des payements est anormale.

Il est conforme à l'intérêt de tous et notamment des pays de l'Europe des six, que l'intensification des courants d'échange promise à long terme soit dans certains domaines accélérée et que, notamment, l'effort vers une normalisation des relations s'exprime dans l'immédiat par la passation de contrats de vente à long terme intéressant notre production agricole.

Une telle initiative constituerait une première application des dispositions relatives au concours mutuel prévues par l'article 106 du traité instituant une Communauté économique européenne.

21. Une affirmation du même ordre doit être répétée en ce qui concerne l'équilibre des échanges mondiaux. L'anomalie que présente la coexistence de la balance excédentaire et toujours croissante des Etats-Unis d'une part et les barrières tarifaires et réglementaires opposées par les Etats-Unis aux importations d'autre part, doit être constatée.

D. — *Politique interne. — Prix et change.*

22. Les chances d'un retour à l'équilibre extérieur sont liées à une grande rigueur dans la politique économique interne.

La poursuite de la hausse des prix annulerait intégralement les progrès actuellement escomptés et rendrait vain tout effort ultérieur.

Une nouvelle dévaluation ou l'adoption d'une politique de « change flottant » déterminerait immédiatement dans notre pays des réactions spéculatives anticipant sur la hausse des prix et la dépréciation du change.

Ainsi, le processus inflationniste se trouverait-il rapidement accéléré.

23. On peut, par contre, attendre de la stabilisation durable des prix et de l'assainissement de la situation économique et financière, le rétablissement de la confiance dans la monnaie, le rapatriement de capitaux émigrés, la reprise d'un courant financier favorable à la métropole et à l'outre-mer.

Cela reste, comme à d'autres époques, le devoir de première urgence.

24. La lutte contre les pressions inflationnistes est encore exigée par les besoins propres du commerce extérieur.

Des économies d'importations et un supplément indispensable d'exportations ne seront dégagés de façon valable que si la demande interne est contenue par la réduction de celles de ses composantes qui affectent le plus nos échanges extérieurs, notamment en matière de produits finis.

D'ailleurs:

— il convient moins, en effet, d'agir uniformément sur la demande que de restreindre certaines demandes et d'en diriger certaines vers les productions ou les services disposant de capacités inemployées ou exigeant de faibles investissements à rendement rapide;

— une telle politique permettrait de tenir compte de la justice sociale et de la nécessité d'investissements démographiques;

— le recours à une fiscalité portant sur la dépense et taxant inégalement les produits, non seulement selon leur nature mais selon l'aisance de leur reproduction et leurs possibilités d'exportation et leur coût en devises représenterait le mode le plus simple de sélectivité fiscale.

E. — *Politique à court terme.*

25. La réalisation des objectifs à long terme ne peut être attendue que si quelque délai peut être obtenu.

26. L'obtention d'un emprunt extérieur serait donc désirable, l'acceptation de conditions inadmissibles du point de vue de l'intérêt national étant évidemment écartée. Un tel emprunt implique qu'un plan de redressement de l'équilibre extérieur, forcément lié à un plan de redressement de l'équilibre intérieur soit préparé et mis en œuvre (1).

27. La mise en œuvre des stocks, certainement importants, accumulés au cours de l'été peut être déterminée par les restrictions de crédit appliquées plus rigoureusement aux producteurs ayant importé en quantité anormale au cours des derniers mois et par la liaison de l'octroi de nouvelles licences d'importations à la connaissance de ces stocks.

28. On peut observer que la passation de contrats d'achat à long terme de produits français par certains pays étrangers nous fournirait un avantage assez semblable à celui que nous apporterait un prêt. A long terme, elle serait préférable.

29. Mais il convient de rappeler encore que, si un palliatif pouvait être trouvé, par exemple dans un emprunt extérieur, et si les facilités ainsi obtenues faisaient retarder les mesures qui s'imposent, les dangers actuels ne seraient pas ajournés, mais aggravés.

Le développement, dans l'intervalle, d'une activité non adaptée, génératrice d'importations excessives, et le maintien de toutes les causes de pression inflationnistes manifesteraient leurs effets après épuisement des ressources de change.

Il n'y a donc pas d'autre option, pour qui refuse les perspectives du chômage, de l'instabilité illimitée du change et de la renonciation à l'équipement des jeunes que l'adoption immédiate d'une politique vigoureuse impliquant les choix énoncés dans cet avis.

(1) Cet alinéa constitue un texte transactionnel, adopté par la commission, se substituant à un amendement présenté par le groupe des travailleurs (C. G. T.). Le texte initial était le suivant:

« La réalisation d'un emprunt extérieur serait donc désirable. Un tel emprunt implique qu'un plan de redressement de l'équilibre extérieur, forcément lié à un plan de redressement de l'équilibre intérieur, soit préparé et mis en œuvre ».

Le vote a été acquis à main levée.

ANNEXE

SCRUTIN N° 1

Sur un amendement présenté par le groupe des travailleurs (C. G. T.-F. O. et C. G. T.) et tendant à reprendre le texte initial de la commission en ce qui concerne les mesures à prendre pour les importations pétrolières.

Nombre de votants..... 137

Ont voté pour..... 43
Ont voté contre..... 86
Se sont abstenus..... 8

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (43).

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — M. Bouchaud, Brard, Duret, Furst, Mme Joannès, MM. Laudet, Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Paul, Racamond, Subreville.

C. F. T. C. — MM. Braun, Levard, Liénart, Mayoud, Quirin, Reynaud, Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T. - F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

Groupe des travailleurs indépendants. — M. Dewez (C. G. S. I.).

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Harasse.

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (F. O.), Carroué (C. G. T.), Haniquaut (C. F. T. C.).

Groupe de l'Union française. — M. Pongault (C. F. T. C.).

Groupe de l'habitat. — M. Robert.

Ont voté contre (86).

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

Groupe des travailleurs intellectuels. — M. Wolff.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Defond, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé.

Entreprises commerciales. — MM. Ansieau, Barlangue, Chauchard, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Ferlet, Le Hénaff, Verret.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Canonville, Chareille, Chopin, Colomer, Dallant, Levieux, Ressicaud, Séné.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Bohuon, Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarrats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Havard, Lacaille, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Robin, Rousse, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Jourdain, Poilay, Serrure.

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Se sont abstenus (8).

Groupe des coopératives. — M. Gaussel.

Groupe de l'Union française. — M. Coulibaly (F. O.), Delavignette.

Groupe de la pensée française. — MM. Branger, Byé, Dumontier, May, Soula.

Rectificatifs de vote.

M. Lecœur (groupe de l'artisanat) porté comme « n'ayant pas voté », déclare avoir voulu voté « contre ».

M. Coulibaly (groupe de l'Union française), porté comme « s'étant abstenu », déclare avoir voulu voter « pour ».

Groupe des travailleurs: C. F. T. C., lire: « Ont voté pour: MM. Bouladoux, Braun, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Quirin, Reynaud, Vandenbussche, Vansieleghem, Willame, Mlle Tribolati ».

SCRUTIN N° 2

Sur le vote d'ensemble du projet d'avis présenté par M. M. Byé au nom de la commission des affaires économiques et du plan.

Nombre de votants..... 148

Ont voté pour..... 92
Ont voté contre..... 17
Se sont abstenus..... 39

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (92).

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Furst, Mme Joannès, MM. Laudet, Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Paul, Racamond, Subreville.

C. F. T. C. — MM. Braun, Levard, Liénart, Mayoud, Quirin, Reynaud, Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T. - F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

Groupe des travailleurs intellectuels. — M. Wolff.

Groupe des travailleurs indépendants. — M. Dewez (C. G. S. I.).

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Ferlet, Le Hénaff, Verret.

Groupe de l'artisanat. — MM. Colomer, Séné.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Benoist, Harasse, de Laulanié.

Groupe de l'agriculture. — MM. Larré, Bidau, Blaise (F. O.), Bonjean, Bouchard, Carroué (C. G. T.), Chégut, Deleau (Jean), Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Haniquaut (C. F. T. C.), Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'Union française. — MM. Bicheron (C. G. C.), Coulibaly (F. O.), Delavignette, Lawrence, Pongault (C. F. T. C.).

Groupe de la pensée française. — MM. Branger, Byé, Dumontier, May, Philip, Sauvy, Soula.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

Groupe des sinistrés. — M. Aroud.

Groupe de l'habitat. — M. Robert.

Ont voté contre (17).

Groupe des entreprises privées:

Entreprises industrielles. — MM. Cagniard, Desse, Dumont, Garnier, Rogliano, Trocmé.

Entreprises commerciales. — MM. Ansieau, Barlangue, Chauchard, Lemaire-Audoire.

Groupe des coopératives. — M. Gaussel.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bouruet-Aubertot, Jourdain, Poilay, Serrure.

Se sont abstenus (39).

Groupe des entreprises privées:

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Charvet, Defond, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson.

Entreprises commerciales. — MM. Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Paquette, Stoll.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Canonville, Chareille, Chopin, Dallant, Levieux, Ressicaud.

Groupe des coopératives. — MM. Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bohuon, Chatras, Chauvin, Collet, Desbarrats, du Douet de Graville, Ferré, Guy-Charon, Hadengue, Havard, Lacaille, Lepicard, Robin, Rousse.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Rectificatifs de vote.

M. Lecœur (groupe de l'artisanat), porté comme « n'ayant pas voté », déclare avoir voulu voter « pour ».

M. Bour (groupe des entreprises nationalisées) porté comme « n'ayant pas voté », déclare avoir voulu voter « pour ».

Groupe des travailleurs: C. F. T. C., lire: « Ont voté pour: MM. Bouladoux, Braun, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Quirin, Reynaud, Vandenbussche, Vansieleghem, Willame, Mlle Tribolati ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.